VENDREDI 1er MAI 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1883
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Pac : La Région avance ses pions



U.J. Alexander/iStock)

En juin, les débats sur le budget de la future Politique agricole commune (PAC) débuteront au Parlement européen. Ils promettent d'être âpres. La Commission a déjà fait une première proposition, loin d'être suffisante. C'est dans ce contexte qu'une délégation de représentants de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil régional s'est rendue à Bruxelles, dans le but d 'y faire valoir les spécificités agricoles régionales. Nous revenons cette semaine sur le ressenti de certains des participants à ce voyage « préventif ». Retour également sur la visite dans la Nièvre de l'eurodéputé Jérémy Decerle.

Page 03 et 05



P.04
ACTUALITÉS *Département*
FDSEA de Côte-d'Or // À la découverte des difficultés législatives



P.13
PRODUCTIONS *Cultures*
Environnement // Des Maec qui évoluent en BFC



P.14
DOSSIER *Machinisme*
Travail du sol // La mode des outils combinés

Encart : Mailing Profield Events (Salon de l'herbe)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME : C'EST LOIN MAIS C'EST BEAU

.05 VISITE : L'EURODÉPUTÉ JÉRÉMY DECERLE DANS LA NIÈVRE

.06 TROPHÉES DE L'AGRICULTURE : UNE SORTIE POUR MADAME

.07 SYNDICALISME : C'EST QUAND MÊME BIZARRE

.08 OFB : SENSIBILISER À LA NÉCESSITÉ DES CONTRÔLES

.09 CINÉMA : S'INSÉRER DANS LE MARCHÉ FRANÇAIS

.10 ÉCONOMIE : FINANCER UNE AGRICULTURE QUI SE RÉINVENTE

.11 FILIÈRE BOIS : UNE RESSOURCE FORESTIÈRE PEU VALORISÉE LOCALEMENT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 RACE BRUNE : PLUTÔT DEUX FOIS QU'UNE

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 ENVIRONNEMENT : DES NOUVEAUTÉS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES MAEC

.14 DERNIER APPORT D'AZOTE SUR BLÉ : L'INTERVENTION CLÉ POUR LE RENDEMENT ET LA QUALITÉ

.15 IMPLANTATION DU SOJA : MISER SUR UNE LEVÉE RAPIDE

DOSSIER // MACHINISME

.16 TRAVAIL DU SOL : TRAVAIL DU SOL ULTRASUPERFICIEL : LA MONTÉE EN PUISSANCE DES OUTILS COMBINÉS

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRESD // ÉCONOMIE

.20 ÉPICERIE SOLIDAIRE : POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ACCESSIBLE À TOUS

.21 EMPLOI : HEY LES JEUNES, VOUS VOULEZ BOSSER ?

.22 CONJONCTURE : BIOÉTHANOL, UNE RÉPONSE CRÉDIBLE À LA FLAMBÉE DES PRIX DU PÉTROLE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 PORTES OUVERTES : LA FÊTE DU DOMAINE CLOTILDE DAVENNE REVIENT LE SAMEDI 16 MAI

.32 HISTOIRE : L'EXPOSITION L'ÉTOFFE D'UN GAULOIS REMONTE LE FIL DE LA MODE ANTIQUE



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac Le Parlement européen veut une rallonge pour le budget

Le Parlement européen, réuni en plénière le 28 avril, a validé sa position sur le futur cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, dans laquelle il demande une rallonge de 139,31 milliards d'euros (Md€) pour le budget de la Pac. Contrairement à ce que propose la Commission européenne, les eurodéputés souhaitent *« un financement distinct, suffisant et clairement affecté à la Pac »*. Ils se prononcent pour réintroduire le second pilier de la Pac (supprimé par la Commission européenne dans sa proposition initiale) avec une enveloppe pour les zones rurales de 106,41 Md€. L'enveloppe consacrée aux aides aux revenus serait, elle, revue à la hausse de 26,6 Md€. Au total, le budget de la Pac devrait donc atteindre donc 433 Md€ sur la période (contre 293,7 Md€ dans la proposition de Bruxelles). Enfin, les eurodéputés confirment le renforcement de la réserve agricole, dotée de 6,3 Md€ sur la période, soit 900 M€ par an. De leur côté, les dirigeants des pays de l'UE ont eu, le 24 avril à Nicosie (Chypre), une première discussion informelle sur le CFP qui doit alimenter les réflexions de la présidence chypriote pour élaborer un cadre de négociation chiffré en vue du sommet européen de juin. Ensuite, l'objectif affiché est de parvenir à un accord avant 2027, année électorale dans plusieurs États membres, notamment en France.

International Commerce de grains : l'Ukraine convoque l'ambassadeur d'Israël

L'ambassadeur d'Israël en Ukraine a été convoqué pour le 28 avril après l'arrivée au port d'Haïfa de navires chargés selon Kiev de grains ukrainiens volés par la Russie, a indiqué le 27 avril le chef de la diplomatie ukrainienne. Le ministre Andrïi Sybiga a estimé dans un message sur X que l'Ukraine et Israël entretenaient des relations *« amicales »* qui pourraient néanmoins être malmenées par *« le commerce illégal de la Russie de grain ukrainien volé »*. Kiev avait déjà informé Israël mi-avril de l'arrivée au port d'Haïfa d'un précédent navire transportant selon elle du grain en provenance de territoires ukrainiens occupés par Moscou. Évoquant le *« manque de réponse appropriée d'Israël à la requête légitime de l'Ukraine en ce qui concerne le navire précédent qui a livré des biens volés »*, M. Sybiga a affirmé le 27 avril qu'un *« autre navire de ce genre est arrivé à Haifa »*. *« Nous mettons une fois de plus en garde Israël contre l'acceptation de ce grain volé et contre toute atteinte à nos relations »*, *a-t-il ajouté. Le même jour, le président ukrainien Volodymyr Zelensky a déclaré que « nous nous attendons à ce que les autorités israéliennes respectent l'Ukraine et s'abstiennent d'actions qui sapent nos relations bilatérales »*.

Élevage Les principaux salons optent pour une approche commune sur le sanitaire

Après des éditions perturbées par les maladies animales, le Salon de l'agriculture, le Space et le Sommet de l'élevage ont envoyé un courrier à la ministre de l'Agriculture pour *« se concerter et travailler ensemble »* sur le volet sanitaire, annonce le directeur du Ceneca Arnaud Lemoine le 28 avril sur LinkedIn. La démarche vise *« à trouver ensemble les solutions pour continuer à montrer à nos visiteurs professionnels ou grand public, la diversité de l'élevage français »*. Cette initiative est menée avec Races de France (organismes de sélection) et GDS France (groupements de défense sanitaire), et elle est *« soutenue »* par quatre associations spécialisées de la FNSEA (bovins viande, bovins, ovins, caprins). Elle *« reste ouverte »* à d'autres salons qui seraient intéressés, précise M. Lemoine à Agra Presse, ajoutant qu'une *« réunion de travail se tiendra après la loi d'urgence agricole »*. En parallèle du cadre réglementaire, *« l'idée est de définir des règles préalables pour maintenir autant que faire se peut les rassemblements d'animaux »*, précise le président de GDS France, Christophe Moulin, à Agra Presse. Le tout en évitant de *« faire courir des risques aux exposants et aux acheteurs d'animaux »*.

// EN IMAGE

Dans l'Yonne Manifestation contre les chasses commerciales



Si la FDSEA de l'Yonne et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne se sont mobilisés ce mardi ce 28 avril, à Saint-Georges-sur-Baulche devant le siège de la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, c'est avant tout à cause de *« la problématique des dégâts de sangliers en forte progression depuis des années. Sur 10 ans, à peu près l'ensemble, que ce soit des surfaces détruites, des indemnités et des animaux abattus ont doublé »*, explique Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne. Ce rassemblement s'inscrivait également dans une volonté de *« dénoncer l'impunité des chasses commerciales qui nuisent aux chasses communales »*. Dans ce cadre, la délégation syndicale a eu l'occasion de discuter avec le président de la Fédération départementale des chasseurs, Olivier Lecas afin *« de manifester ses désaccords »* et de parler de certains secteurs qui *« dénombrent, depuis de nombreuses années, des dégâts importants liés aux cultures »*. Retrouvez la semaine prochaine l'ensemble de l'échange.

Charlotte sauvignac

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// PAC

A Bruxelles, la Bourgogne-Franche-Comté tente d'anticiper

Fin mars, une délégation de représentants du monde agricole et d'élus régionaux s'est rendue à Bruxelles afin de faire valoir les spécificités agricoles de la Bourgogne-Franche-Comté. Un travail de fond important dans un contexte où la prochaine Politique agricole commune pourrait bien devenir moins commune…



La délégation de Bourgogne-Franche-Comté, autour de Christophe Hansen, le Commissaire européen à l'Agriculture et l'Alimentation (3e en partant de la gauche).

Du 24 au 26 mars, une délégation de représentants du monde agricole et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'est rendue à Bruxelles dans le but de discuter des spécificités agricoles de notre région, alors que de nombreux enjeux se mettent en place autour de la future PAC. *« Lors de la programmation précédente,* rappelle Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, *nous avions mené une démarche similaire. Elle nous avait permis, dans un second temps, de négocier au niveau national l'obtention d'une Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) dédiée aux zones intermédiaires, avec une enveloppe de 45 M d'euros. »* Cette fois-ci les enjeux sont bien différents avec une PAC aux contours modifiés. La délégation, emmenée par le président de Région, Jérôme Durain, a pu rencontrer de nombreux acteurs qui comptent sur les questions agricoles au sein de l'Union européenne (UE). Ils ont pu échanger avec Philippe Léglise-Costa, représentant permanent de la France auprès de l'UE, pour qui *« la baisse de 13 % du budget agricole annoncée pour la France n'est pas acceptable. L'architecture proposée doit être revue et le volet financier doit être rattaché à la PAC comme c'est le cas actuellement. »* Le Luxembourgeois Christophe Hansen, Commissaire européen à l'Agriculture et l'Alimentation, s'est voulu rassurant : *« Les propositions de la Commission vont dans le bon sens, nous avons remis en avant la souveraineté alimentaire et donné plus de marge de manœuvre aux États membres pour ajuster leurs politiques agricoles. Par ailleurs, je travaille sur la simplification des dispositifs, afin d'améliorer l'efficacité des mesures financées par l'Europe. »*

Démarrage des discussions en juin

Reste que le projet de budget PAC sécurisé annoncé par la Commission européenne est de 293 milliards d'euros, mais sa Présidente, Ursula Von der Leyen, a fait des annonces portant sur des budgets supplémentaires, dont les contours restent encore flous pour l'instant. Un montant de toutes façons inférieur à ce que pourrait proposer le Parlement européen, comme le confirme l'eurodéputé et éleveur saône-et-loirien Jérémie Decerle (Renew) *(voir encadré)*. La FRSEA BFC, qui faisait partie de la délégation, précise d'ailleurs que c'est à partir du mois de juin que les députés européens pourront amender ces textes qui modifient considérablement l'approche agricole de l'UE, s'ils sont adoptés en l'état. Son président, le doubien Stéphane Sauce, souligne que *« la convergence des aides avec les Pays de l'Est reste un sujet, comme l'adhésion de l'Ukraine qui n'est pas sans poser de questions compte tenu de la structure des exploitations dans ce pays. Cette adhésion ne peut pas se faire au détriment des exploitations de nos régions. Nous aurons à travailler sur nos filières, ce n'est pas normal que nos blés partent en Allemagne pour revenir en farine. La France ne doit pas laisser partir ses capacités de transformation, sources de valeurs ajoutées. »* La visite de la délégation BFC servait aussi à cela : faire passer des messages et interpeller des gens sur des thématiques qu'ils n'auraient pas forcément identifiées depuis les instances européennes. *« Tous nos interlocuteurs,* poursuit Vincent Lavier, *se sont montrés plutôt optimistes, mais on sent un peu de crainte au niveau des eurodéputés. Le ressenti c'est une prise en main des choses par la Commission, et pas par le Parlement. Les eurodéputés n'ont pas une grosse marge de manœuvre. Ils militent pour qu'il y ait au moins une discussion avant les prises de décisions, mais ce n'est pas acquis. De son côté, Ursula Von der Leyen trace sa route… »*

Le sujet de la dégressivité

Pour le président de la Chambre d'agriculture de BFC, il faut être conscient qu'avec cette future PAC, on change d'époque : *« On sort d'un système historique avec les deux piliers et on va vers une nouvelle architecture dans laquelle on a du mal à « retrouver nos petits », avec, notamment, un dispositif qui remplacerait le Droit à paiement de base (DPB) et l'aide verte et serait soumis à un mécanisme de dégressivité. Ce dernier pourrait être impactant pour nos zones avec des rendements plus réduits et où, de fait, on doit exploiter sur des surfaces plus grandes pour compenser ces déficits de rendement. La mise en place de la dégressivité risque de nous affecter. C'est un sujet à travailler, afin de trouver les moyens de faire revenir l'argent issu de cette dégressivité vers nos systèmes de production les plus impactés. On a expliqué aux personnes que nous avons rencontré que, comme nous faisons, en BFC, des rendements plus réduits, nous devons nous appuyer sur de plus grandes surfaces, ce qui est déjà un désavantage concurrentiel, mais en plus, on se retrouverait pénalisés sur les aides, ce qui est difficile à entendre. On doit pouvoir aller chercher des compensations pour nos zones à plus faible rendement. »* Il va aussi falloir composer avec un budget européen où de grosses tensions se font sentir : l'Europe doit rembourser le plan de relance adopté en 2020, afin de faire face aux conséquences de la Covid. Par ailleurs, plusieurs pays (Allemagne, Pays Bas, Danemark) militent pour une forme de renationalisation de la PAC au travers d'une diminution de leur contribution. *« La Commission,* poursuit Vincent Lavier, *veut de la flexibilité, là où nous souhaitons plutôt la sanctuarisation des budgets agricoles. »* Sur la question du budget l'eurodéputé Éric Sargiacomo (Alliance progressiste des socialistes et démocrates) a d'ailleurs confirmé la nécessité de rester vigilant *« car on ne tient pas compte de l'inflation. »*

Un juste milieu

Auprès de Pierre Bascou, directeur général adjoint à l'agriculture et au développement rural au sein de l'UE et négociateur pour le compte de la Commission européenne, la délégation BFC a entendu un discours qui semblait faire preuve de pragmatisme : *« la Commission est allée trop loin sur l'environnement. Il faut trouver un juste milieu entre l'économiquement viable et le socialement acceptable. La sécurité alimentaire reste un pilier de la sécurité européenne. Pour cela, on a besoin de productions. Il est important d'investir, d'innover et de rester compétitif. L'argent de la PAC ce n'est pas uniquement des aides, c'est aussi des aides aux investissements pour créer de la richesse. »* Peut-être de quoi espérer que les spécificités de la BFC seront mieux prises en compte. La complexité de la PAC qui se profile obligera de toute façon à d'autres échanges entre les représentants de BFC et les acteurs bruxellois. *« La prochaine étape pour la BFC,* précise Anne Coste de Champeron, directrice de la Chambre régionale d'agriculture, *c'est de convaincre les services du Premier ministre et ceux du Secrétariat général aux affaires européennes que les points que nous faisons valoir nécessitent une prise en compte spécifique. Nous pourrons aussi nous appuyer sur les Conférences de souveraineté alimentaire* (En BFC, elle a été lancée le 16 avril N.D.L.R.) *qui permettent de dire que si on veut produire comme on le doit, il faudra actionner tous les leviers. »*

Pour Vincent Lavier, deux points de vigilance sont à conserver en tête :
– Avoir un budget fiabilisé dans la durée, pour la France
– Faire en sorte pour notre région que la dégressivité ait un impact extrêmement limité sur les structures d'exploitations.
En conclusion, Jérôme Durain résumait : *« Cette immersion bruxelloise était très utile pour comprendre les enjeux de la nouvelle PAC. Nous ne sommes pas au bout de l'aventure, mais une meilleure connaissance de ces règlements doit nous permettre d'identifier les points stratégiques à faire prévaloir dans l'intérêt de l'agriculture de BFC. »*

Berty Robert

Jérémie Decerle, député européen : *« un Parlement plus réaliste »*

Jérémie Decerle, éleveur en Saône-et-Loire et eurodéputé évoque le fait que le Parlement européen pourrait faire une proposition de budget de la Pac à 433 milliards d'euros, plus importante que les 293 milliards envisagés par la Commission européenne. *« La Commission est soumise à des pressions assez fortes d'un certain nombre de pays pour réduire les différents budgets, et pas uniquement celui de la PAC. Elle fait le choix d'être plutôt drastique sur la partie agriculture. Le Parlement européen qui, de mon point de vue, est plus attentif aux inquiétudes et aux interrogations des agriculteurs, décide que budgétairement, le bon chiffre pour tenter d'accompagner l'agriculture au niveau où elle en a besoin, c'est 433 milliards d'euros. Ce montant sera dur à atteindre, mais il montre que le Parlement est réaliste sur la situation de l'agriculture et sur la nécessité d'accompagner ce secteur. La visite à Bruxelles peut nous permettre de mieux anticiper les actions à mener sur des sujets autour de la construction de filières, de la notion de zones intermédiaires, du renouvellement des générations, du revenu et du partage de la valeur : des thèmes sur lesquels la France aura tout intérêt à peser, dans les négociations. »*

// SYNDICALISME

21

C'est loin mais c'est beau

L'assemblée de la FDSEA de Côte-d'Or s'est tenue vendredi à Châtillon-sur-Seine, dans le très beau théâtre Gaston-Bernard. Les interventions du jour n'avaient pourtant rien de « théâtral » avec l'annonce d'une grande victoire syndicale et un discours très terre-à-terre de l'agriculteur et sénateur Laurent Duplomb.

Il aurait espéré un peu plus de monde dans les gradins, mais c'est comme ça. *« Nous avons fait le choix d'être excentrés cette année. Nous réunir à Sombernon, au centre du département, aurait évité à certains de faire 1h30-2h de route. Mais une assemblée FDSEA à Châtillon, cela n'était jamais arrivé, c'était bien pour les locaux et c'était une première parfaitement assumée »*, confie le président Antoine Carré. Ce dernier n'a pas eu trop de mal à capter l'attention des participants, en annonçant d'emblée une grande victoire syndicale : *« C'est officiel, notre travail sur les indemnisations pour abattages diagnostiques dans le dossier de la tuberculose a enfin payé ! Le ministre vient de l'annoncer: chaque vache sera désormais indemnisée 3350 euros, contre 2500 actuellement. Et comme nous l'exigions, une rétroactivité depuis le début de la prophylaxie va être opérée»*. S'il se félicite grandement de cette avancée, Antoine Carré a rapidement une pensée pour les élevages directement foyers : *« la revalorisation des abattages diagnostiques concerne tous les voisins de foyers. Les foyers, eux, sont dans une situation extrêmement compliquée sur le plan technique, depuis un changement de protocole décidé par l'administration. Les contraintes sont beaucoup plus nombreuses, il y a davantage de tests, de réactions et de bovins abattus pour rien. C'est une hécatombe et nous le déplorons très fermement ! Je ne cesse de recevoir des messages, des appels, les gars ne vont pas tenir bien longtemps comme ça »*.

Place à la table ronde

Les responsables syndicaux avaient décidé d'inviter des *« professionnels »* de la politique à leur assemblée. En plus d'Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, Laurent Duplomb avait fait le déplacement. Romain Blanchard, secrétaire général de la FNSEA, était lui aussi de la partie. *« Plutôt que de nous attarder sur le triste constat que les céréales ne valent rien et que le gazole coûte très cher, chose que tout le monde déplore en ce moment, nous voulions proposer un rendez-vous constructif, avec des intervenants capables de nous donner des perspectives, de nous aider dans nos futurs travaux syndicaux »*, retrace Antoine Carré. À l'évidence, le temps des shérifs est révolu et *« pondre»* une loi est devenu très long, compliqué, avec de nombreux chemins semés d'embûches. Les discours des deux sénateurs l'ont bien démontré. Vous trouverez trois réactions d'agriculteurs dans cet article. Antoine Carré, pour sa part, retenait une chose positive et une autre négative de ces différents échanges : *« le négatif, c'est que notre constat est partagé par ces professionnels de la politique : la France est devenue beaucoup trop complexe… Il y a un joyeux bordel à l'assemblée et les sénateurs, qui sont plutôt de notre côté, n'arrivent pas toujours à leurs fins dans un tel système. Le positif, c'est que ces personnes ont besoin de nous. Certains agriculteurs peuvent avoir l'impression qu'une action syndicale ne sert à rien, mais quand tout le pays se met à bouger, cela peut mettre une certaine pression à l'assemblée. Quand tout le monde exprime sa colère, les moeurs peuvent changer et l'assemblée comprend enfin que nous sommes en crise. Nous devons accentuer nos relations avec les trois parlementaires qui nous suivent : Anne-Catherine Loisier, René Lioret et Hubert Brigand. Ils ont besoin de notre bon sens, de nos visions du terrain pour contrer les arguments de l'opposition. En tout cas, j'ai beaucoup apprécié le discours de Laurent Duplomb, nous buvions ses paroles! Cela nous change des grands discours de politiques. Il est bien dommage qu'il n'y ait pas davantage d'agriculteurs dans les rangs de l'assemblée nationale »*.

AG

« Des gens comme ça, il en faudrait beaucoup plus »



Christophe Verdot n'a pas pu suivre l'intégralité de la table ronde mais cet agriculteur de Villaines-en-Duesmois tient à saluer le travail de Laurent Duplomb : ***« J'ai dû partir en cours de route car j'avais une livraison de poussins ! Je serais bien resté un peu plus longtemps car ce que j'ai entendu était passionnant avec, en plus, la participation d'Anne-Catherine Loisier qui est totalement de notre côté elle-aussi. Ce genre de sénateurs, il en faudrait davantage en France… Nous n'en serions pas au point où nous sommes aujourd'hui, avec des productions déficitaires et des importations toujours plus nombreuses. Si tous les articles de sa première loi ne sont pas passés, nous devons tout de même pas mal d'avancées à Laurent Duplomb, je pense notamment au conseil stratégique phytosanitaire et aux seuils de production revus à la hausse en porcins et en volailles. C'est une chance d'avoir des gens qui nous défendent au niveau national, c'est tellement rare ! Notre souveraineté alimentaire, nous ne l'obtiendrons qu'avec des gens comme lui, osent qui ouvrir leur bouche, dire ce qu'ils pensent avec comme unique objectif d'aider notre pays à avancer ou plutôt, d'arrêter de reculer ! ».***

« Enfin du courage »



Clément Babouillard, exploitant à Ampilly-les-Bordes, a pris beaucoup de plaisir à suivre cette table ronde : ***« Des hommes politiques ont enfin du courage, j'y vois un énorme message positif ! Laurent Duplomb porte des sujets qui ne font pas l'unanimité sociétale mais qui sont essentiels à la vie économique de notre agriculture et de notre pays. Enfin du pragmatisme et du bon sens : cela est nécessaire pour relancer la production française. Certains devraient s'en inspirer, y compris dans notre propre département… Chez nous, les seuls parlementaires qui nous soutiennent étaient là : Anne-Catherine Loisier qui participait à la table ronde, René Lioret qui est présent à chacune de nos actions et qui nous défend à l'assemblée nationale, ainsi qu'Hubert Brigand, même si ce dernier avait mis beaucoup de temps, selon moi, à nous soutenir dans les dossiers du Mercosur et de la méthanisation de Cérilly».*** **Les échanges du jour serviront « à coup sûr » pour le syndicalisme :** ***«à l'avenir, pour être encore plus efficaces, nous devrons sans doute nous rapprocher davantage des politiques qui nous soutiennent, et travailler encore plus avec eux. Ils sont tellement peu nombreux qu'il faudra tâcher de ne pas les épuiser !».***

« Le parcours du combattant »



Jean-Luc Gerbron, éleveur à Crépand, se doutait que «passer une loi » était compliqué, mais sans doute pas autant : ***« Il y a plein d'étapes, c'est incroyable. C'est un véritable parcours du combattant et en plus, plein de personnes sont là pour mettre des bâtons dans les roues. Malgré du bon-sens, il est très difficile d'avancer. Si notre pays stagne voire régresse, c'est bien à cause de ce mille-feuille administratif et de ces anti-tout. Les associations complexifient la donne, ce n'était pas le cas avant car elles n'existaient pas. Des associations, il y en a en pagaille, elles coûtent une blinde et nous empêchent d'avancer. Nous le voyons bien au quotidien : dans mon propre cas, un collectif basé en Alsace s'oppose au fait que je souhaite piéger des corbeaux dans mes cultures de printemps, en Côte-d'Or ! Heureusement, il y a encore des personnes qui se bougent, qui y croient et qui persistent, comme Laurent Duplomb. Dans le contexte actuel, la simplicité serait pourtant de baisser les bras et d'abandonner. Pas lui. Il repart de l'avant avec une seconde loi. Son intervention nous a fait du bien, c'est une motivation supplémentaire à continuer notre travail syndical ».***

// SDAE

89

C'est parti pour une dégustation chablisienne !

Le 23 avril, la section des anciens exploitants de l'Yonne s'est réunie pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de la découverte. 69 participants ont répondu présents pour partager ce moment chaleureux au cœur du vignoble chablisien.

Avec près de soixante-dix participants, la section des anciens exploitants de l'Yonne (SDAEY) a organisé une journée pour découvrir les structures viticoles de Chablis. Dans un premier temps, une partie des membres est partie visiter la Chablisienne. Créée en 1923, cette cave coopérative détient près de *« 183 apporteurs de raisins et 250 adhérents »* et réalise 90 % des vendanges mécaniquement. Avec une surface de 1 200 hectares représentant au total un quart du chablisien, la Chablisienne a proposé une dégustation finale aux membres de la SDAE. *« Nous avons pu goûter cinq vins différents, du Petit chablis au Grand Cru Château Grenouilles »*, détaille Jacky Bosset, responsable de la commission Voyages des anciens exploitants agricoles de la FDSEAY. En parallèle, le second groupe a visité la Cité des Climats et Vins de Bourgogne. Cette cité fait partie d'un réseau de trois lieux dédiés à la région, à ses climats et ses vins, au sein de trois villes emblématiques viticoles : Chablis, Beaune et Mâcon. Au sein de la région Bourgogne, *« un climat désigne une parcelle de vigne, précisément délimitée et nommée depuis des siècles qui donne son nom au vin qu'elle produit. Par exemple : le chablisien est désigné sous le nom 47 »*, se remémore-t-il. Cette visite s'est accompagnée d'animations multisensorielles et s'est terminée par une dégustation. Après avoir apprécié un repas local à l'Hôtel de la Poste, les deux mini-groupes se sont séparés une seconde fois pour poursuivre leurs visites. L'équipe s'est plongée dans le passé de la commune viticole, au sein du Musée Vinéa Passion Chablis. *« Alexandre Gautherin, producteur de vins sur 18 hectares de vignes, nous a rappelé qu'il y avait 400 hectares de Petit Chablis, 3 500 hectares de Chablis, 780 hectares de premier cru sur quarante climats et 107 hectares de Grand Cru sur sept climats »*, explique-t-il. En année normale, quarante millions de bouteilles de chablis sont produites. Les membres de la section ont également pu découvrir à une exposition de vieux outils. En parallèle, le second groupe de participants s'est embarqué dans une balade commentée en petit train touristique dans Chablis et son vignoble. *« Une rotation a permis à chacun de profiter de l'ensemble des activités au cours de ces deux heures et demie. Cette journée a été l'occasion de mêler patrimoine, gastronomie et échanges, dans une ambiance à la fois détendue et enrichissante. Un beau succès qui restera sans aucun doute dans les mémoires des participants »*, conclut Jacky Bosset.



Jacky Bosset

Le 23 avril dernier, la SDAE de l'Yonne s'est rendue à Chablis pour découvrir la culture viticole.

Jacky Bosset

// VISITE

58 L'eurodéputé Jérémy Decerle dans la Nièvre

Les réalités du terrain ont été au cœur des échanges entre les agriculteurs et l'eurodéputé Jérémy Decerle, lors de sa venue dans la Nièvre, le 24 avril.

Dans un contexte agricole toujours plus incertain, la FDSEA et les JA de la Nièvre ont accueilli, le 24 avril, l'eurodéputé (Renew) et éleveur de Saône-et-Loire Jérémy Decerle, sur une exploitation à Magny-Cours. Il a également pu visiter le Legta de Challuy. C'est sur l'exploitation de David Merlin, installé depuis 2017, que la journée a débuté. Dans un contexte de zone intermédiaire, les échanges ont rapidement mis en lumière les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les agriculteurs. La diversification, souvent présentée comme une solution, reste complexe à mettre en œuvre et coûteuse. *« Oui à la diversification, mais dans nos zones intermédiaires c'est difficile à mettre en place et très cher »*, résume Jean-Charles Zwaenepoel, président de la section Grandes cultures de la FDSEA58. Au coeur des discussions : la PAC, dont les évolutions successives complexifient toujours davantage le quotidien des agriculteurs. Le besoin d'un rééquilibrage des aides de la PAC est également revenu au cœur des discussions, avec une ligne claire : ne pas opposer les filières entre elles. La mise en oeuvre des règles, notamment autour de la BCAE 8, suscite incompréhension et inquiétude. Entre exigences environnementales croissantes et réalités économiques, les exploitants peinent à trouver un équilibre viable.



Jérémy Decerle est passé par l'exploitation de David Merlin, à Magny-Cours.

Demande de règles claires

Si les agriculteurs sont pleinement engagés dans les transitions, ils demandent des règles claires, cohérentes et applicables. Autre point de crispation : les différences de traitement entre États membres. Plusieurs exemples ont été évoqués, soulignant que certains pays européens bénéficient de plans de soutien de certains Etats membres, ici cité la France et l'Ukraine, au détriment de la sauvegarde de l'agriculture française. Des politiques « plus verdissantes » d'un pays à un autre au sein de l'Union Européenne provoquent des distorsions de concurrence au sein d'une même coalition. Jérémy Decerle a tenu à rappeler la position des eurodéputés français concernant le Mercosur : *« Personne n'en veut, nous nous sommes tous battus contre. »* La gestion de l'eau, dans un contexte de dérèglement climatique, reste un sujet majeur : accès à la ressource, stockage, partage des usages… autant de points qui nécessitent des réponses concrètes et rapides. Un message transversal s'est imposé : sans budget agricole à la hauteur, les ambitions européennes resteront lettre morte. La PAC est un sujet préoccupant, sur lequel il y a peu de visibilité.

Sentiment d'abandon

Autre préoccupation forte exprimées à l'occasion de cette visite : la prédation. Si le déclassement du loup a ouvert la voie à des adaptations nationales, les éleveurs français estiment que les évolutions réglementaires restent insuffisantes pour protéger efficacement leurs troupeaux, contrairement à certains pays voisins. Face à la recrudescence des attaques, les éleveurs expriment un profond sentiment d'abandon et attendent des mesures adaptées pour protéger efficacement leurs troupeaux. Cela fut rappelé le 16 avril, lors de la visite du Préfet référent loup Jean-Paul Celet à Achun. Les moyens de protections actuels étant difficilement transposables à une zone d'élevage telle que la Nièvre, les agriculteurs sont en attente de solutions concrètes et rapides. Au Legta de Challuy, une quarantaine d'étudiants en BTS (Gemeau, ACSE Agri, Métiers de l'Élevage) et en filières générales ont pu échanger avec Jérémy Decerle. Les discussions ont porté sur le rôle du Parlement européen et les négociations en cours autour de la future PAC. Thomas Lemée, Secrétaire général de la FDSEA58 et président des JA BFC, a insisté sur l'enjeu de la formation : *« Les lycées agricoles doivent former des futurs chefs d'exploitations capables de s'adapter aux évolutions du secteur, pour continuer à produire et nourrir. »* Jérémy Decerle a rappelé que *« la France est l'un des pays qui accompagne le plus les installations»*. Au-delà des échanges institutionnels, cette rencontre a permis de créer un lien direct entre futurs agriculteurs et décideurs, dans un contexte où le renouvellement des générations constitue un défi majeur pour la profession. Entre réalités de terrain et perspectives européennes, cette journée a mis en évidence une attente forte : celle d'une politique agricole cohérente, lisible et dotée de moyens suffisants. Pour la FDSEA l'enjeu est clair : défendre une agriculture productive, compétitive et capable de répondre à la sauvegarde de la souveraineté alimentaire. Au travers de cette visite, la FDSEA et les JA de la Nièvre souhaitaient aussi alerter sur la nécessité d'apporter des éclaircissements et de redonner de la visibilité aux agriculteurs.

Casandra Deperchin (FDSEA58)

// FDSEA

89 Sébastien Neveux succède à Ludovic Barat

Une nouvelle assemblée de section de la Fdsea de l'Yonne a eu lieu : celle de la section Emploi, le 21 avril dernier au domaine Barat.



Le 21 avril dernier, la section Emploi a élu un nouveau président : Sébastien Neveux, céréalier dans l'Yonne.

Le président sortant de la section Emploi de la FDSEA de l'Yonne, Ludovic Barat, a accueilli le 21 avril dernier l'assemblée de sa section. Accompagné par France Lahutte, animatrice Emploi à la FDSEA-Anefa et Laëtitia Rodzen, conseillère juridique à la FDSEA, le président sortant est revenu sur les *« différentes réglementations prises entre chaque vignoble. En ce qui me concerne, nous avons une convention collective, que nous avons travaillée pendant une dizaine d'années à destination des tâcherons »*. Cette année, les conditions de travail à la vigne sont un peu différentes, car *« les conditions climatiques ont fait que les bourgeons ont poussé plus tôt. Avec les températures négatives connues en mars, le contre-bourgeon est sorti plus tôt. Nous estimons donc que les vendanges seront réalisées plus tôt cette année »*, analyse-t-il. Laëtitia Rodzen a abordé les actualités syndicales *: « Nous avons remporté une victoire syndicale. Les agriculteurs et viticulteurs ont droit à une dérogation du temps de travail pour les vendanges et les moissons. Vous avez donc la possibilité de porter la durée du travail des salariés jusqu'à 60 heures par semaine jusqu'au 2 août 2026, en ce qui concerne les travaux en vert »*, annonce-t-elle. Pour autant, le syndicat porte également des demandes en cours. La première concerne les travaux de récolte pendant les moissons: *«nous avons fait une demande de dérogation envoyée à la DREETS. C'est une demande 66 heures sur deux périodes précises (11 mai au 21 juin) pour les foins et sur une seconde période (du 8 juin au 9 août) pour les moissons. La nouveauté de cette demande c'est que cela concerne également la récolte des fruits à pépins, les noisettes et les noix»*. La seconde, concerne uniquement les vendanges. *« Nous allons tenir une réunion, courant mai, avec la DREETS pour présenter le bilan d'utilisation de la dérogation, avant envoi de la demande »*.

Un panel des actualités syndicales liées à l'emploi

Dans un second tour, la conseillère juridique de la FDSEA est revenue sur la signature en février dernier, de l'accord national sur les conditions de travail en agriculture. Cet accord a pour objectif *« d'améliorer ces conditions de travail »*. Les deux représentantes syndicales ont mis en place quelques mesures telles que : *« inciter les salariés à se former, impliquer les salariés dans l'amélioration des conditions de travail, modifier certaines règles légales, mettre en place des principes de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), santé au travail et hébergement ou transport»*. Avant de passer aux élections, France Lahutte est revenue sur *« les formations DUER qu'on réalise en collectif »*. À cette occasion, plusieurs membres de la section, dont notamment Sébastien Neveux, ont demandé *« que des prestations individuelles soient réalisées »*. Après plusieurs mandats, Ludovic Barat a déclaré qu'il souhaitait laisser sa place *« car de nouveaux projets au sein de mon entreprise de prestations viticoles vont me prendre tout mon temps et j'aime être totalement apte à assurer un poste de président »*. Face à cette nouvelle, ce sera Sébastien Neveux, céréalier, qui prendra sa place.

Charlotte Sauvignac

// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

21

Une sortie pour Madame

La cérémonie des Trophées de l'agriculture, qui s'est tenue lundi soir à Dijon, offre une rare occasion de sortir en couple tout en restant dans le milieu professionnel.

C'est sûr : une action syndicale, une visite d'essais en grandes cultures ou un conseil d'administration, ça fait moins rêver et c'est moins *« fun »*. Se rendre aux Trophées de l'agriculture, c'est plus sympa. Cette cérémonie est l'une des rares occasions dans l'année de sortir avec sa compagne dans le milieu agricole. Sans vouloir faire du *« Paris Match »* (enfin si, mais juste un peu), nous avons échangé avec plusieurs agriculteurs venus accompagnés.

AG



Antoine Carré, président de la FDSEA, avait fait le déplacement avec Émilie, sa compagne de 32 ans, qui assure la profession de « responsable fraude » à la sécurité sociale (CPAM). Ces deux habitants de Verrey-sous-Salmaise, mariés depuis septembre et heureux parents d'un petit Basile âgé d'un an et demi, viennent régulièrement aux Trophées: *« Il faut dire ce qui est : c'est une soirée sympa, très bien organisée. Certains en profitent pour faire leur propre pub, mais c'est le jeu. Les échanges, professionnels ou non, sont nombreux et enrichissants. Les profils des agriculteurs récompensés changent chaque année, c'est bien. Aux trophées, on y boit bien et on y mange bien, tout est réuni pour passer un bon moment !»*

Bravo à tous



Dix trophées ont été décernés ce 27 avril. Vous y étiez peut-être, vous l'avez peut-être vu sur les réseaux sociaux ou dans la presse quotidienne. Si ce n'est pas le cas, voici le palmarès complet. Agriculture au service de l'environnement : association *« Eau et agriculture durables du Châtillonnais »*. Agriculture créatrice ce valeur ajoutée : collectif Cône d'Or (Saint-Julien). Agriculture innovante : Domaine Bizot et Domaine Lignier (Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis). Agriculture d'avenir : Domaine Michel Gros (Hautes Côtes de Nuits). Agriculture pédagogique : EARL des Gravières (Rouvres-en-Plaine). Agriculture de proximité : Ferme de la Jette (Thoisy-la-Berchère). Agriculture au service de la gastronomie : La Grange, ferme-auberge collective. Coup de cœur du jury : Magapomme (Bretenière). Agriculture inter-générationnelle : Miellerie Maison Perronneau (Marcellois). Agriculture résiliente : SCEA Pré Omer (Longecourt-en-Plaine).



Dina et Jacques de Loisy ! L'exploitant de Hauteville-lès-Dijon n'a pas attendu son élection à la présidence de la Chambre d'agriculture pour venir accompagné aux trophées: *« Nous venons tous les ans effectivement. Cette soirée apporte un ballon d'oxygène à tous les participants, cela fait du bien en ce moment ! Cette année, nous sommes très heureux d'accueillir l'ancien ministre de l'Agriculture, qui avait contribué à reconnaître nos zones intermédiaires. Julien Denormandie a laissé de bons souvenirs aux agriculteurs de notre département»*. En parlant quelques instants avec Dina de Loisy, nous ne mettons pas longtemps à *« détecter »* son accent américain: la Côte-d'orienne, elle aussi agricultrice à Hauteville, nous informe être originaire de l'État du New-Jersey, à 1h30 de New-York : *« Je suis arrivée en France à 20 ans, dans le cadre de mes études, à l'école de commerce de Dijon. Jacques était à l'université de Caen. Nous nous sommes rencontrés ici, en terres dijonnaises, alors que nous étions tous les deux étudiants »*. Le couple est parent de quatre enfants: Amélie et Aude, 24 ans, Alexia 21 ans et Pamela, 14 ans.



Baptiste et Marion Colson : un couple 100% agricole venant de Frénois. Baptiste est agriculteur dans ce même village situé entre Is-sur-Tille et Saint-Seine-l'Abbaye. Marion est co-gérante à la Ferme d'Étaules à quelques kilomètres au nord de Dijon : cette femme de 36 ans s'occupe de la vente directe et de la transformation. Les Trophées, *« c'est une longue histoire »* pour ces deux agriculteurs, ensemble depuis dix ans et parents de Paul et Coline, respectivement âgés de 6 et 4 ans : *« Nous venons à chaque fois, nous y sommes abonnés ! Pour l'anecdote, nous avons déjà gagné le même trophée lors de deux éditions différentes. Il s'agissait du prix de l'agriculture intergénérationnelle. Plus loin que la découverte de nouveaux lauréats et de pratiques innovantes, venir aux Trophées, c'est aussi assister à des interventions de qualité. Nous attendons celle de ce soir avec impatience, il s'agit quand même de l'ancien ministre Julien Denormandie »*. Dire que cette cérémonie est la seule occasion de l'année de sortir ensemble dans le milieu agricole n'est pas tout à fait juste : *« il y a aussi des soirées organisées par les Jeunes agriculteurs et même leur assemblée départementale, sans oublier la fête de l'agriculture. Nous faisons d'ailleurs partie de l'équipe de Saint-Seine qui donne rendez-vous au public le 17 mai à Fromenteau ! »*



La Ferme de la Jette, de Thoisy-la-Berchère, a remporté le trophée de l'agriculture de proximité. L'éleveur porcin Antoine Leguy, que nous avions mis en avant dans nos colonnes il y a peu, était déjà venu à cette cérémonie *«deux ou trois fois »*, lors des premières éditions. Le jeune homme de 33 ans ne se doutait pas revenir quelques années plus tard en tant que lauréat, avec son épouse Aurélie, qui s'occupe de la transformation et de la ferme sur l'exploitation : *« La soirée a été très sympa, avec une belle organisation. Bon, il y a une petite pression avant de monter sur scène mais tout s'est bien passé ! »*, nous confie le couple marié depuis 2023 et parent de deux enfants, Tom, 3 ans et demi et Samuel, bientôt un an.

// SYNDICALISME

21

C'est quand même bizarre

La commission lait de la FDSEA de Côte-d'Or s'interroge sur certains points conjoncturels qualifiés d'« anormaux ».



Lors d'une réunion à Saint-Seine-l'Abbaye.

Après une très belle année laitière 2025, les prix tendent à fléchir, parfois dans des proportions inquiétantes. Virginie Brion, éleveuse à Villotte-sur-Ource, nous fait part d'une baisse du prix de base de 80 euros/1 000 litres en seulement quelques mois. En cause, d'après certains spécialistes : une surproduction en France, en Europe et même à l'échelle mondiale. A priori, on peut y croire… la loi de l'offre et de la demande n'est plus à démontrer. Sauf que l'effectif de vaches laitières en France est en chute libre.

Le nombre presque incroyable de 100 000 animaux perdus en 2025 est évoqué. *« Avoir autant de vaches en moins dans notre pays et nous dire qu'il y a trop de lait, il ne faut pas nous la faire. On nous prend pour des flans »*, lance Virginie Brion, *« des coopératives vont certainement chercher du lait beaucoup moins cher ailleurs, à l'étranger, ce n'est pas possible autrement. Des producteurs de lait, il n'y en a quasiment plus chez nous, regardez dans nos campagnes »*.

Engagez-vous !

Stéphane Joandel, éleveur de vaches laitières dans le département de la Loire et secrétaire général de la FNPL, était présent à la dernière réunion de la commission lait de la FDSEA. L'intervenant a invité les producteurs à maintenir leur présence syndicale sur le territoire. *« Nous n'obtenons pas toujours ce que nous voulons, mais sans le syndicalisme, c'est certain, nous aurions beaucoup moins d'acquis. Nous n'en serions certainement pas là où nous en sommes aujourd'hui »*. En termes d'engagement, notons la réélection d'Émilien Ronot à la présidence de cette commission départementale, ce jeune homme de 32 ans occupait déjà ce poste depuis 2023. Cet habitant de Lucey est installé avec Thierry, son père, Philippe, son oncle et Quentin, son frère, dans une exploitation de polyculture-élevage. Responsable d'un troupeau de 65 vaches Prim'Holstein, Émilien Ronot a à cœur de défendre le métier : *« nous ne sommes plus très nombreux alors il faut bien s'engager et assurer une relève syndicale ! En Côte-d'Or, je n'ai pas les chiffres précis en tête, mais je pense qu'il n'y a pas plus de 140 éleveurs laitiers. Malgré tout, nous tâchons d'avoir un délégué syndical par canton pour être représentés »*.

AG

// LAIT

89

Des producteurs qui partent sur de nouvelles bases avec Savencia

L'Association des producteurs de lait Bongrain Gérard, qui comprend notamment des éleveurs de l'Yonne, s'est réunie en assemblée générale à Montigny-le-Roi, dans la Meuse. À cette occasion, un nouveau contrat cadre a été signé avec Savencia.



Sophie Godet-Morisseau, directrice générale de Savencia est venue signer le nouveau contrat cadre liant sa société et l'APLBG, présidée par Serge Rolland.

L'Association des producteurs de lait Bongrain Gérard (APLBG) fédère 111 producteurs laitiers des départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Marne et de la Moselle. Ils représentent un volume contractuel de 96 millions de litres de lait. Ils étaient réunis le 9 avril en assemblée générale à Montigny-le-Roi, dans la Meuse. Une rétrospective de l'année 2025 a été faite. De multiples réunions se sont tenues avec le conseil d'administration afin de construire le contenu du contrat cadre liant l'association à Savencia. La gestion de volume collective a été préservée. La construction d'une formule de prix et des évolutions de primes ont été travaillées ainsi qu'un pack Nouvel installé. Des programmes sont aussi prévus pour accompagner l'investissement des fermes et la démarche carbone avec Terroirs de lait, filiale de Savencia. En début d'année, l'APLBG a accueilli huit nouveaux producteurs qui se trouvaient en contrat individuel ou bien résilié avec Lactalis. Savencia indique un prix en 2025 de 501,47 € par 1 000 litres toutes primes et qualité confondues. Le volume collecté en 2025 pour l'APLBG a été de 80 millions de litres de lait. Sophie Godet-Morisseau, la directrice générale Savencia, a fait le déplacement pour signer le contrat cadre avec l'organisation professionnelle. Cette signature remplace le contrat signé en 2014 qui avait été dénoncé par l'entreprise. Elle fait suite aux différends qui se sont produits entre Savencia et Sunlait, association regroupant les OP Savencia.

Berty Robert, avec communiqué



// OFB

21 Sensibiliser à la nécessité des contrôles

Opérateur de l'État en charge de la protection de l'environnement, l'OFB assume notamment des missions de surveillance et de constats d'infractions. Faire respecter le cadre réglementaire n'est pas chose facile dans un contexte où les contraintes qui s'appliquent au monde agricole sont déjà très mal vécues. En Côte-d'Or, on s'efforce d'insuffler de la pédagogie tout en rappelant les enjeux qui justifient ces contrôles.

« Serein » n'est pas le premier mot qui vient à l'esprit lorsqu'on cherche à caractériser la nature des rapports entretenus entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et le monde agricole… L'existence d'un service qui assure le contrôle et le respect des lois en vigueur est pourtant la moindre des choses dans un État de droit tel que la France. Pour autant, dans un contexte où beaucoup d'agriculteurs s'estiment exagérément scrutés, mis en cause ou soupçonnés par une société dont les vigilances et les indignations sont parfois à géométrie variable, subir un contrôle ou devoir accepter une sanction peut être un moment très difficile à vivre. Samuel Courtaut est bien conscient de cela. Chef de service départemental de l'OFB en Côte-d'Or depuis quelques mois, il considère que, plus que jamais, il y a besoin d'explications et de pédagogie, pour le bon accomplissement des missions qui sont confiées à ses équipes. C'est particulièrement vrai sur les enjeux liés à l'eau.



Samuel Courtaut, chef de service départemental de l'OFB en Côte-d'Or.

« Informer, sensibiliser »

Pour l'OFB, s'il est nécessaire de rappeler la réglementation afférente aux pratiques culturales indispensable de rappeler le cadre juridique afférent aux pratiques culturales, il est indispensable de sensibiliser la profession agricole sur les enjeux liés à l'eau et l'intérêt de protéger la ressource en eau. La loi, par exemple, interdit de conjuguer usage du glyphosate et pratique du labour, lorsqu'on souhaite désherber. On ne peut avoir recours qu'à l'une des deux pratiques. *« Le désherbage des cultures est une pratique nécessaire,* précise Samuel Courtaut *mais la manière de le faire est réglementée, dans le cadre de la loi de janvier 2023. »* Entre les conditions d'utilisation des produits désherbants et les contraintes liées à la Directive nitrate, il n'est pas question de naviguer à vue. Sur ce thème, l'OFB, réfléchit aux moyens d'éviter d'en arriver à des suites judiciaires. *« Il faut informer, sensibiliser, faire œuvre de pédagogie,* poursuit Samuel Courtaut. *Communiquer dans la presse agricole fait partie de cette approche, tout comme les messages sur les réseaux sociaux, ou en rencontrant les responsables d'Organisations professionnelles agricoles (OPA). Ce sont des canaux pour que le message se répande dans la profession. Les journées pédagogiques mises en œuvre par la Préfecture en lien avec la Chambre d'agriculture sont aussi utiles. Nous avons la possibilité d'adapter nos contrôles pour y associer une dimension pédagogique. On peut toujours trouver des moyens… »* Le chef de service de l'OFB de Côte-d'Or estime que rappeler le cadre réglementaire est nécessaire mais pas suffisant : *« On explique aussi pourquoi la législation existe et on rappelle les enjeux qui la justifient : ces réglementations sont mises en œuvre pour protéger la qualité de l'eau. On sait que cela n'est pas toujours compris, ou que certains viennent à penser qu'on abuse en liant leurs pratiques à la qualité de l'eau, mais, pour nous, le plus important est de faire prendre conscience des enjeux. »*

Contrôler des pratiques

Les contrôles de l'OFB s'inscrivent dans une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs, portée par le Préfet de Côte-d'Or et où les enjeux concernant l'eau ont été identifiés comme prioritaires, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Ces contrôles peuvent être orientés sur des secteurs géographiques précis. En Côte-d'Or, plus de la moitié d'entre eux sont consécutifs à des constatations réalisées par des agents de l'OFB dans le cas d'une situation anormale. Enfin, un tiers environ des contrôles est consécutif à des signalements. *« Nous contrôlons très rarement un agriculteur en particulier. Ce que nous contrôlons ce sont des pratiques : par exemple, la période à laquelle a lieu l'entretien d'une ripisylve (végétations situées sur les bords d'un cours d'eau), ou le constat de traitements non conformes sur une plaine agricole. Lorsque nous faisons cela, nous ne savons pas chez qui nous sommes. On va procéder à un constat puis enquêter, déterminer les responsabilités et les suites à proposer. »* Cette phase d'enquête est importante : elle est menée à charge et à décharge. Certes, faire l'objet d'une audition dans ce cadre est une perspective mal vécue par l'agriculteur concerné : le parallèle avec l'univers de la délinquance est alors difficile à « digérer ». Il faut pourtant garder à l'esprit que l'audition est aussi le moment où l'agriculteur va pouvoir faire entendre sa voix, donner des explications, voire battre en brèche des soupçons qui n'auraient pas lieu d'être. C'est un mécanisme essentiel dans une procédure judiciaire. *« Parfois, nous démontrons qu'il y a eu infraction,* conclut Samuel Courtaut, *mais, dans certains cas, les explications apportées par l'agriculteur permettent de faire « tomber » une infraction qui n'est plus caractérisée. J'ajouterais que l'essentiel de notre action doit être orienté vers la sensibilisation, de la pédagogie sur les enjeux environnementaux, afin d'éviter, en dernier recours, des suites administratives ou judiciaires. »*

Berty Robert

// ENVIRONNEMENT

21 Une MAEC localisée sur la Vingeanne

L'agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse soutient financièrement un dispositif de contractualisation de Mesure agri-environnementale et climatique (MAEC) sur un large périmètre autour de la Vingeanne, en Côte-d'Or.

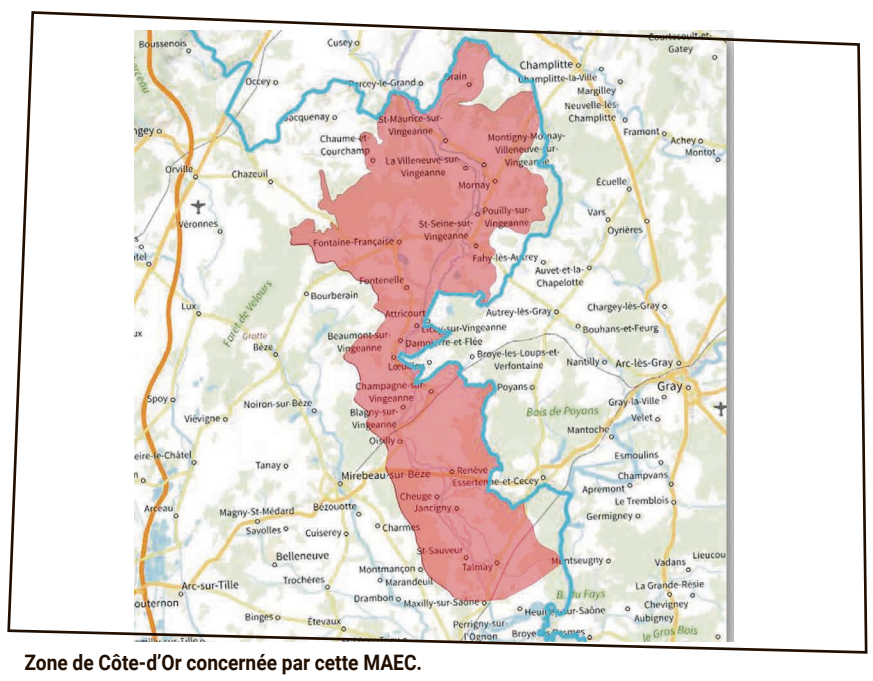
Les prairies humides du Val de Vingeanne, en Côte-d'Or, ont une valeur patrimoniale importante du fait de la présence d'une flore et d'une faune typique des milieux humides.

Cette richesse est très dépendante de l'utilisation de l'espace et surtout de la présence de prairies naturelles. C'est dans le but de préserver ce territoire à fort enjeu biodiversité et milieu humide, que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) soutient financièrement cette année un dispositif de contractualisation de Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) localisées sur les prairies et/ou MAEC systèmes sur les exploitations d'élevage, sur un large périmètre autour de la Vingeanne. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est chargée de l'animation de cette opération. Il s'agit de mesures, localisées ou systèmes, qui concernent exclusivement les prairies et uniquement des éleveurs. Vous avez jusqu'au 15 mai pour présenter un dossier, et un rendez-vous en individuel avec le service dédié de la Chambre d'agriculture est nécessaire pour étudier les possibilités d'engagement des agriculteurs volontaires.

C'est la première année qu'une MAEC de ce type est proposée sur la Vingeanne. Des réunions d'information ont été organisées fin mars par la Chambre d'agriculture sur ce thème, auxquelles une trentaine d'exploitants ont assisté.

Berty Robert

Renseignements auprès de Géralidne Ducellier au 06 70 58 86 34 ou par mail : geraldine.ducellier@cote-dor.chambagri.fr



Zone de Côte-d'Or concernée par cette MAEC.



// CINÉMA

S'insérer dans le marché français

Pour l'avant-première du film « La Guerre des Prix » réalisé par Anthony Deschaux à Toucy, Henry Ragon, éleveur laitier et Patrice Plouvier, ancien salarié de la grande distribution ont réalisé une critique cinématographique. Retour sur cette soirée pleine d'échanges.



Ce vendredi 24 avril, deux éleveurs laitiers ont fait des retours d'expérience sur la marque «C qui le patron ?», à l'occasion de la sortie du film «La Guerre des Prix».

En saluant les visiteurs, ce vendredi 24 avril au cinéma d'art et d'essai de Toucy, Henry Ragon, éleveur laitier et représentant de la marque « C qui le patron ? », explique la nécessité *« d'encourager les éleveurs à aller au-devant des consommateurs. Aujourd'hui, le travail ne peut pas s'arrêter au tank à lait. En entrant dans cette structure, j'ai réussi à me réapproprier mon travail et à retrouver du sens à mon métier »*, témoigne-t-il. En entrant dans la salle, ce sont une cinquantaine de personnes qui accueillent Henry Ragon, accompagné par Olivier Legrand, également engagé dans la démarche, et Patrice Plouvier, retraité de la grande distribution. Si les deux parties ont été invitées, c'est parce que le film «La Guerre des Prix» réalisé par Anthony Deschaux, met en scène l'histoire d'Audrey Dumont, salariée au sein d'un supermarché de village, sœur et fille d'éleveurs laitiers. Son frère a repris l'exploitation familiale et a créé *« une marque »* dédiée à la transformation de lait en yaourts appelée *« Les petits fermiers »*. Grâce à une promotion, Audrey accède à la *« centrale »*, l'endroit *« où se décident les négociations en fonction des produits »*. En intégrant cette sphère-là, elle prône *« la valorisation des produits locaux dans les rayons des grandes surfaces »*, mais est confrontée *« à une mentalité professionnelle différente de ce qu'elle connaît »*. Boucher dans les années quatre-vingt-dix au sein d'une petite structure, Patrice Plouvier confie *« le fait que cette situation commençait à capoter. La grande distribution est arrivée, permettant aux consommateurs de tout retrouver au même endroit. On a senti que cela faisait clairement concurrence à nos petites structures »*. Avec la création des *« promotions »* au sein des supermarchés, *« cela a directement attiré les consommateurs, ce qui a fait qu'ils ont changé leurs habitudes de consommation, nous avons donc dû suivre »*, confesse-t-il. Rapidement, à cause du contexte *« sanitaire de la vache folle »*, l'ancien salarié de la grande distribution se sent rapidement loin de ses engagements et avoue *« avoir eu honte de vendre de la viande étrangère à bas prix et en grande quantité »*. Il faut également prendre en compte *« le panier de la ménagère qui ne doit pas dépasser un certain montant. Aujourd'hui, de nombreuses familles regardent d'abord les prix avant de prendre connaissance du produit »*. Le plus gros problème reste *« le nombre d'intermédiaires par lequel on doit passer pour commercialiser des produits »*, conclut-il. Pour autant, il se réjouit de *« retrouver des petits commerces au centre des villages. »*

« Ce qui fait la différence, c'est que les consommateurs sont acteurs »

Après le visionnage d'une heure et demie, Henry Ragon et Olivier Legrand sont invités à monter sur scène pour commenter le film. Pour eux, *« cette histoire nous parle car nous sommes passés par là, sauf que pour nous tout s'est bien déroulé. On s'occupe d'une organisation de producteurs et on livre notre lait à un industriel privé. Cependant, nous avons créé cette organisation pour répartir le rapport de force. Nous avons de la chance : nous sommes présents à la table des négociations, car c'est une convention tripartite. Et à ce jour, nous travaillons avec toutes les enseignes »*, indique Olivier Legrand. La marque « C qui le patron », conçue par des consommateurs en collaboration avec des éleveurs laitiers souhaite avant tout rémunérer *« au prix le plus juste le producteur, en augmentant de quelques centimes le produit, en contrepartie de la création d'un cahier des charges qui respecte la volonté des consommateurs»*. À son tour Henry Ragon explique aux spectateurs que *« nous distribuons notre lait uniquement en France, donc nous ne subissons pas les fluctuations du marché mondial. Pour les prix, on se base sur les prix donnés par l'interprofession laitière, le CNIEL, ce qui nous permet de couvrir nos charges et de faire tourner nos exploitations »*. En intégrant cette organisation, cela *« nous permet d'avoir une vision sur le long terme et de pouvoir vivre de notre métier »*.

Charlotte Sauvignac

// COOPÉRATIVE PORCINE

« Le porc tire son épingle du jeu »

Dans un contexte de hausse des prix de la viande de bœuf et de l'agneau, la viande porcine reste à un prix abordable. Allons dans les coulisses de cette filière d'élevage.

« Face à d'autres viandes dont le coût a fortement augmenté, la viande porcine reste abordable et les consommateurs en font facilement le choix. Ainsi les achats ont augmenté de 3,6 % sur les volumes de viande de boucherie, 5,7 % sur les saucisses ou 1,7 % sur le jambon entre 2024 et 2025 », introduit Philippe Chanteloube, directeur de la coopérative porcine Cyrhio, à l'occasion de l'assemblée de section, ce mercredi 22 avril à Appoigny. Cependant, cette filière se heurte, depuis plusieurs années, à une réduction du cheptel porcin de près *« de 8,5 % entre 2021 et 2025 »*. Entre 2000 et 2020, la filière porcine sous la coopérative Cirhyo est passée de 16 800 UGB à 8 500 UGB diminuant de 50,6 % sa capacité. Pour autant, le directeur compense en expliquant que *« la diminution du cheptel global est atténuée par une augmentation de la taille des exploitations, de près de 16 % entre 2014 et 2020 »*. Toutefois, cette filière est soumise à un autre facteur qui peut inquiéter : *« l'enjeu du renouvellement des générations »*, avec une évolution de l'âge moyen du chef d'exploitant allant de 41,8 ans en 2000 à 48,8 ans en 2020. À ce jour, on comptabilise que près de *« 52 % des associés des élevages ont plus de 55 ans »*. La coopérative Cirhyo affirme, par conséquent que *« la continuité des ateliers reste assurée pour 56 % des élevages concernés par au moins un départ d'associé, mais incertains pour 19 % d'entre eux »*. La coopérative a d'ailleurs voulu aller plus loin et définir les diversités d'élevages les plus marquantes à savoir que parmi les adhérents, *« nous constatons que la moyenne s'élève à 1 116 places à l'engraissement et 311 truies par élevage »*. Par conséquent, le développement des exploitations se fait davantage sur *« la partie gestation et sur la partie post-sevrage-engraissement »*.

Un marché sur le fil

Situés dans trois secteurs : Appoigny, Montluçon et Bourg-en-Bresse, les adhérents de la coopérative Cirhyo se félicitent des résultats affichés entre la campagne 2024 et 2025, *« avec une légère augmentation (+ 1,5 %) de porcs abattus »*. Sur Bourg-en-Bresse (-0,3 %) et Montluçon (-0,1 %), le nombre de têtes diminue légèrement mais reste stable avec une moyenne de 596 394 têtes. Quant au secteur d'Appoigny, la filière constate une augmentation de 3 % passant de 473 810 têtes à 487 947 têtes. L'Yonne possède à ce jour *« vingt-cinq élevages et 92 492 têtes, un chiffre en augmentation »*. Ces données sont à relativiser avec une baisse du cheptel de truies de 1,6 %. *« Avec deux années particulièrement favorables, le contexte économique n'est cependant pas très bénéfique aux éleveurs porcins, avec une marge qui se dégrade. En cause : une augmentation des coûts de production d'environ 3 % et un cadran national qui stagne depuis plusieurs mois »*, manifeste Noël Thuret, président de la coopérative Cirhyo. A cela s'ajoute : la baisse du taux d'autosuffisance en production porcine, une première pour la filière. *« Cela signifie qu'on produit, à l'heure actuelle, moins que ce que l'on consomme. Pour entrer dans les détails : globalement, on importe 1/3 et on exporte 1/3 de ce qu'on consomme. Les produits importés sont à forte valeur ajoutée et ce qu'on exporte sont des produits à faible valeur ajoutée. Malgré cela, on a une balance commerciale déficitaire qui continue de se creuser »*, commente-t-il. Pour maintenir la production régionale, la coopérative Cirhyo met donc à disposition une filiale *« Aide à la transmission »*, où déjà près de dix structures sont accompagnées. *« Nous investissons dans la structure pour accompagner au fur à mesure l'exploitant à devenir autonome sur sa ferme. Par la suite, nous nous retirons petit à petit »*, explique pédagogiquement le directeur, Philippe Chanteloube. Cette solution peut permettre aux éleveurs de partir à la retraite de manière sereine.



image générée par I.A

La filière porcine doit faire avec une réduction constatée du cheptel.

Charlotte Sauvignac

// ECONOMIE

21 89

Financer une agriculture qui se réinvente

Le bilan de l'activité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne révèle une santé économique locale plus résiliente que prévu. Pour accompagner ce contexte en agri-viti, la banque fait preuve de créativité en imaginant des solutions nouvelles et en ciblant des enjeux tels que le renouvellement des générations ou la diversification.



(De gauche à droite) Laurent Haro, directeur-général adjoint, Jean-Yves Remillet, président de la caisse Champagne-Bourgogne du Crédit Agricole, Emmanuel Vey, le directeur général, et François Tinel, directeur-général adjoint.

« Contre toute attente, 2025 aura été une bonne année » : tel est le constat dressé par Emmanuel Vey, directeur-général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, au moment de faire le bilan de l'année écoulée. Une telle perspective ne coulait pas de source, il y a un an. Les soubresauts de l'économie mondiale, en partie générés par le retour au pouvoir d'un Donald Trump aux stratégies difficilement lisibles, doublés d'une instabilité gouvernementale en France, n'incitaient pas à l'optimisme. Pourtant la caisse régionale, qui opère sur les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne affiche un résultat net en hausse de 7,3 % *(voir encadré chiffres)*. Le secteur agri-viti y a pris sa part, en s'appuyant notamment sur des solutions inédites : *« L'an dernier,* reprend Emmanuel Vey, *nous avions annoncé le lancement d'une banque d'affaires de l'agriculture, à travers laquelle nous sommes capables d'apporter du conseil à des groupes agricoles de notre territoire. »* Ce type de configuration financière est une des réponses que la banque souhaite apporter à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et viticulture.

Portage de capital

Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale, précise le but poursuivi : *« Nous avons imaginé un système qui nous permet de tester un portage de capital pendant un certain temps, afin de permettre une transmission d'exploitation et donc un développement de l'agriculture. Notre rôle de leader sur ce secteur nous oblige à être novateurs : évoquer des solutions d'apport de capitaux autres que des prêts à moyen et long terme sont des débats qui, il y a encore peu de temps, faisaient polémique dans la profession. Notre rôle n'est pas d'être propriétaire des exploitations, mais d'accompagner les transitions dans ce cadre. »* Au Crédit Agricole, on cherche aussi à accompagner les mutations agricoles à l'œuvre en matière de diversification ou de transition énergétique : la banque a financé plus de 70 installations de production de biogaz sur son périmètre et, à elle seule, elle finance 5 % des projets de production biogaz français. *« La France veut pousser ce type de production et nous avons l'expertise nécessaire. Nous diversifions les solutions parce que le modèle agricole se diversifie »* souligne le directeur-général.

Éviter la crise alimentaire

Au-delà, l'accompagnement des installations reste une pièce maîtresse de la dimension agricole propre à la banque. 9 jeunes sur 10 qui s'installent sont financés par le Crédit Agricole. Ils ont été 200 en 2025. *« Dans ce cadre,* précise Jean-Yves Remillet, *nous parlons des agricultures plutôt que de l'agriculture. On voit émerger des modèles de plus en plus différents sur nos territoires. Nous finançons aussi bien des personnes en reconversion qui font de l'apiculture ou du maraîchage en circuit court, que des agriculteurs qui sont sur des productions nécessitant plus de superficie et pour fournir des marchés nationaux. »* Dans le contexte énergétique actuel, il y a là, pour le président de la caisse régionale, un défi quasi vital : *« la crise énergétique pourrait vite déboucher sur une crise alimentaire. Certains agriculteurs se disent qu'au prix où sont les engrais, le carburant, et au prix auquel est vendu le grain aujourd'hui, ils ne vont pas emblaver leurs parcelles. Vous imaginez ce que cela peut provoquer ! Nous travaillons donc à l'accompagnement d'agriculteurs qui souhaiteraient réintroduire de l'élevage sur des zones à faible potentiel cultural. Nous travaillons beaucoup, avec les grands opérateurs pour voir comment il est possible de réintroduire de l'élevage sur ces zones. Il y a une place à prendre pour les Bourguignons sur de l'engraissement local en bovins. Nous constatons aussi l'émergence de projets volaillers, y compris de manière collective : les agriculteurs se prennent en main. »* Mais Jean-Yves Remillet reprend aussitôt sa casquette de financeur de projets de territoire en rappelant un autre aspect essentiel à la bonne santé du tissu agricole : *« il faut veiller à ne pas perdre nos outils d'abattage et de transformation. »*

Berty Robert

Le directeur régional sur le départ

Directeur général de la caisse Champagne-Bourgogne du Crédit Agricole depuis 2020, Emmanuel Vey va bientôt quitter son poste. Il est appelé à prendre la direction de la caisse régionale centre-est, dont le siège est près de Lyon. Il s'agit de la deuxième plus grande caisse régionale de France. Emmanuel Vey va prendre ses nouvelles fonctions au mois de novembre.

Le bilan chiffré de 2025

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, les chiffres de production de crédits sont en progression de 3,1 % par rapport à 2024.
– Ces crédits concernent l'agriculture pour 20 %. Ce secteur est le second en proportion de prêts financés après ceux alloués aux particuliers (46 % du total).
– La banque présente sur les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne affiche un résultat net de 98,3 M d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2024.
– Elle se fixe un objectif de 100 000 clients sur son périmètre en 2030. En attendant, pour 2025, elle en a engrangé 25 000 supplémentaires, portant son total à 608 000.
– Sur les secteurs agricole et viticole, les encours de crédits sont en progression de 6 % et atteignent 533 M d'euros.
-300 prêts, pour une valeur de 18 M d'euros, ont été accordés dans le cadre d'installations d'agriculteurs et de viticulteurs.

// REVENUS AGRICOLES

58

Saisir de nouvelles opportunités

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, début juin, une Journée des opportunités. L'objectif est de permettre aux exploitants en grandes cultures d'explorer des idées assurant l'avenir de leurs fermes.

Dans le contexte de baisse des prix des céréales que nous connaissons, avec des cours souvent insuffisants pour compenser la hausse des charges et l'envolée des coûts de production, la pression économique sur les exploitations s'accentue et renforce le besoin de sécuriser les revenus. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, le 2 juin, une Journée des Opportunités, à destination des exploitants en grandes cultures en réflexion sur l'avenir de leur exploitation. Elle se tiendra à Suilly-la-Tour, dans l'ouest du département, chez Bastien Ravery, de 9 h 30 à 17 heures, et a pour ambition de provoquer des déclics, de faire émerger des pistes réalistes de diversification ou d'évolution des systèmes, et de donner des clés concrètes pour structurer des projets économiquement viables.

Un programme diversifié

Tout au long de cette Journée des Opportunités, les participants pourront découvrir :
– des stands thématiques présentant différentes opportunités,
– des témoignages de professionnels déjà engagés dans ces démarches,
– une visite libre permettant à chacun d'avancer à son rythme,
– des temps d'échanges directs avec les intervenants et conseillers.

Avec cette nouvelle édition, la Chambre d'agriculture affirme sa volonté de soutenir les agriculteurs, de favoriser les installations et de valoriser les opportunités économiques d'une filière qui a un rôle clé dans l'agriculture de demain. Au-delà de la présentation des opportunités, cette Journée se veut un véritable temps de prise de recul et de réflexion, permettant aux agriculteurs de mieux appréhender leur situation, d'identifier des leviers d'amélioration et d'explorer de nouvelles pistes, sans nécessairement remettre immédiatement en cause leur système de production actuel. L'accompagnement proposé par la Chambre d'agriculture s'inscrit ainsi comme un point de départ structurant, pour aider chacun à se projeter, à faire émerger des perspectives concrètes et à envisager l'avenir avec confiance. Un temps convivial autour du déjeuner sera également proposé par les JA de La Charité-sur-Loire.

Berty Robert, avec communiqué

// FILIÈRE BOIS

Une ressource forestière peu valorisée localement

Avec 1,7 million d'hectares de forêts, la Bourgogne–Franche-Comté dispose d'un atout majeur. Mais entre sous exploitation de la ressource et structuration encore incomplète de la filière, la valorisation du bois local reste un enjeu stratégique pour les territoires.

Avec près de 36 % de sa surface couverte de forêts, la Bourgogne–Franche-Comté (BFC) figure parmi les grandes régions forestières françaises. Elle totalise environ 1,7 million d'hectares boisés, soit près de 11 % de la forêt nationale. Chaque année, la croissance naturelle de cette ressource avoisine les 12 millions de mètres cubes de bois. Pourtant, seuls 4,7 à 5 millions de mètres cubes sont effectivement récoltés, signe d'un potentiel encore largement sous exploité. Cette situation s'explique en partie par la structure même de la forêt régionale, majoritairement privée et morcelée, mais aussi par des contraintes d'accessibilité et d'organisation de la récolte. Elle pose surtout la question de la mobilisation de la ressource et de sa transformation au plus près des territoires. Car la filière forêt-bois constitue un poids économique significatif. Elle regroupe entre 4 600 et 5 000 entreprises et représenterait plus de 20 000 emplois, essentiellement en zones rurales. De la sylviculture à la construction bois, en passant par le sciage et l'ameublement, elle irrigue un large tissu d'activités. La région se distingue notamment comme première productrice nationale de chêne, avec environ un quart de la production française. Le maillon de la première transformation occupe une place centrale dans cette organisation. Les scieries et entreprises forestières, au nombre d'environ 450, produisent chaque année plus d'un million de mètres cubes de sciages. Mais cette capacité reste insuffisante pour absorber et valoriser l'ensemble de la ressource disponible, en particulier pour les feuillus, très présents dans les massifs régionaux.

Valorisation en circuit court

L'enjeu est donc double : mieux mobiliser le bois et renforcer sa transformation locale. Cela suppose d'adapter les outils industriels, souvent conçus pour des produits standardisés, alors que le bois local, notamment feuillu, présente des caractéristiques plus hétérogènes. Cette spécificité peut générer des coûts supplémentaires et freiner son intégration dans certains process. Dans ce contexte, la valorisation en circuit court apparaît comme un levier de développement. Elle permettrait de capter davantage de valeur ajoutée sur le territoire, tout en répondant aux attentes croissantes en matière de matériaux biosourcés. La construction bois, en particulier, offre des perspectives intéressantes, dans un contexte de transition écologique. Reste à consolider l'organisation de la filière, de la forêt jusqu'au produit fini. Car au-delà de la ressource disponible, c'est bien la capacité collective à la mobiliser, la transformer et la commercialiser localement qui conditionnera le développement du bois régional.

Alexandre Coronel



Les scieries de BFC produisent chaque année plus de 1 M de m³ de sciage.

La filière en chiffres

La forêt en BFC couvre 1,75 à 1,8 million d'hectares, soit 36 à 37 % du territoire régional (au delà de la moyenne nationale à 31 %) et la BFC est une des régions les plus boisées de France. Les essences sont réparties en 70 % de feuillus (chêne, hêtre) et 30 % de résineux (douglas, épicéa, sapin). La filière bois pèse économiquement, avec un tissu de 5 000 entreprises, représentant 20 à 22 000 emplois, pour un chiffre d'affaires annuel estimé entre 4 et 5 milliards d'euros.

Participez au Sylvotrophée du Morvan

Le Sylvotrophée a été créé en 2017 à l'initiative du Parc du Haut-Jura et de 4 autres Parcs de l'Est de la France et de Suisse. Il a pour objectifs : la mise en lumière de forestiers du territoire qui ont adopté une gestion dite multifonctionnelle de leurs forêts, la création d'un lieu d'échanges et de débats entre acteurs du monde sylvicole. Sa 5è édition est lancée. Elle porte sur le thème de l'allongement des cycles sylvicoles. Elle est organisée en partenariat entre le Parc naturel régional du Morvan, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et l'Office National des Forêts (ONF). Le concours s'adresse aux propriétaires privés possédant des parcelles au sein du Parc ainsi qu'aux communes du territoire. Toute parcelle forestière de 4 à 10 hectares comportant au minimum 20 % de feuillus d'essences autochtones est éligible. Les propriétaires forestiers sont invités à candidater en duo avec leur gestionnaire. Les dossiers de candidature sont à récupérer auprès du chargé de mission forêt du Parc du Morvan ou sur le site internet du Parc et sont à retourner complet avant le 31 mai. www.parcdumorvan.org

// SERVICES DE REMPLACEMENT

Remplacer pour tenir

À l'approche du Congrès des Services de Remplacement France, qui se tiendra les 19, 20 et 21 mai à la Saline royale d'Arc-et-Senans (Doubs), la question du rôle et des enjeux de ces dispositifs revient au cœur des débats agricoles. Entre tension sur le recrutement et demande croissante des exploitations, Pierre Villard, président des SR de Saône-et-Loire, revient sur les besoins en main-d'œuvre et les services de remplacement.



Pierre Villard, président des services de remplacement de Saône-et-Loire.

Quel est aujourd'hui le rôle des Services de remplacement ?

Pierre Villard : *«Ils permettent aux agriculteurs de se faire remplacer sur leur exploitation lorsqu'ils sont empêchés, que ce soit pour des raisons de santé, des congés, une formation ou encore un mandat professionnel. L'objectif, c'est d'assurer la continuité de l'activité. On est là pour éviter qu'une exploitation se retrouve en difficulté parce que l'agriculteur ne peut pas être présent.»*

On parle encore d'un dispositif mal connu…

P.V. : *«Oui, il reste encore insuffisamment connu. Pourtant, c'est un outil important. Il permet aussi aux agriculteurs de souffler, de prendre du recul, ce qui est essentiel aujourd'hui. On voit bien que la question de la qualité de vie devient centrale dans le métier.»*

Comment se porte le réseau SR aujourd'hui ?

P.V. : *«On est dans une situation tendue. La demande est forte à certaines périodes, mais en face, on manque de main-d'œuvre. Comme beaucoup de structures, on est confronté à des difficultés de recrutement.»*

Ces difficultés sont-elles nouvelles ?

P.V. : *«Elles se sont accentuées ces dernières années. On observe une augmentation des besoins, avec le renouvellement des générations, des exploitations qui évoluent, et aussi une prise de conscience : les agriculteurs veulent pouvoir s'absenter, se former, prendre du temps. Mais en parallèle, recruter devient de plus en plus compliqué.»*

Quelles sont les pistes pour améliorer la situation ?

P.V. : *«Il y a plusieurs leviers. D'abord, mieux faire connaître les métiers agricoles et viticoles, ce que nous faisons en nous rendant dans les lycées ou sur des forums. Ensuite, travailler sur l'attractivité, que ce soit les conditions de travail, la formation ou l'accompagnement. Et puis, il faut renforcer les partenariats avec les structures agricoles et les organismes de formation.»*

Quels profils recherchez-vous ?

P.V. : *«On a besoin de personnes polyvalentes, capables de s'adapter à différents types d'exploitations. L'autonomie est importante, tout comme le sens des responsabilités. Ce sont des postes qui demandent de l'engagement.»*

Est-ce intéressant pour les agriculteurs ?

P.V. : *«Il ne faut pas hésiter à faire appel aux Services de remplacement. C'est un outil important pour préserver la santé, la qualité de vie et la pérennité des exploitations. Il ne faut pas rester seul face aux difficultés. Nos dispositifs sont aussi portés par différents partenaires, comme les collectivités départementales ou encore des acteurs comme Groupama, dont les subventions permettent d'abaisser le coût du remplacement pour l'agriculteur ce qui facilite le recours aux services de remplacement.»*

Propos recueillis par Cédric Michelin

Les SR en Bougogne-Franche-Comté

-41 services de remplacement, dont deux fédérations départementales et cinq services départementaux
-6 287 adhérents dont 3 874 utilisateurs
-412 467 heures de remplacement, tous motifs confondus (+ 0,3 % en 2024)
-1 579 personnes employées pour le métier d'agent de remplacement, ce qui correspond à 253 équivalents temps plein dont 135 disposants d'un emploi permanent (à temps complet, partiel ou intermittent)
– des équipes administratives dans chaque département afin d'assurer la bonne mise en place des remplacements, le suivi des missions et la gestion des ressources humaines.

// RACE BRUNE

Plutôt deux fois qu'une

Le Gaec Verdot, comme d'autres élevages de Côte-d'Or, participe à deux concours laitiers en l'espace de quelques jours.

Fête du lait à Fromenteau le 17 mai, concours interrégional à Châtillon le 6 juin : le timing est serré mais qu'importe, les éleveurs de race Brune sont motivés ! Le Gaec Verdot, à Savoisy, a notamment rendez-vous. *« Il y a de la préparation pour aller à ces deux évènements, mais nous avons du monde pour nous aider »*, lance Pauline Verdot, cogérante de l'exploitation avec son mari Olivier. Les *« petites mains »* en question sont celles d'Alice Guillemenot, salariée depuis début avril sur la ferme, et d'Augustin Perraut, fils d'agriculteur en Saône-et-Loire et apprenti au CFA de Quetigny. À Fromenteau, trois génisses répondant aux petits noms d'Alia, Acty et Aiuz feront le déplacement. Ce concours en marge de la fête départementale de l'agriculture réunira une vingtaine de jeunes femelles, qui seront en lice entre midi et 14 heures.

Le Gaec Verdot ira ensuite à Châtillon avec deux de ces mêmes génisses, qui seront accompagnées de deux ou trois vaches de l'exploitation. *« Fromenteau sera un peu notre tour de chauffe »*, annonce pour sa part Mickaël Clerget, qui était à Savoisy le 20 avril pour la tenue de l'assemblée générale du syndicat départemental qu'il préside, *« à Châtillon, nous espérons faire à nouveau le plein, même si nos homologues du nord de la France ont un autre concours à cette même date et seront donc absents pour cette édition »*.

De bons chiffres

Cette assemblée a été l'occasion de présenter plusieurs éléments chiffrés très intéressants. La Côte-d'Or compte 2 700 vaches de race Brune, réparties dans 32 élevages. *« Nous perdons quelques animaux par rapport à l'année passée mais cette baisse est presque insignifiante, surtout par rapport à d'autres races »*, observe Laurette Millot, conseillère à Alysé. Celle-ci fait part de très bons résultats en production laitière : *« cela n'était encore jamais arrivé : les primipares passent la barre des 8 000 kg de lait produits annuellement et la moyenne de toutes les vaches, elle, atteint les 9 000 kg ! Ce sont des niveaux plus que symboliques. Le tout, sans la moindre détérioration des taux butyreux et protéiques… »*.

Après une réunion en salle en matinée, la trentaine de participants de cette assemblée ont visité le troupeau et les infrastructures du Gaec Verdot. Le cheptel est composé de 110 vaches laitières, à 95 % en race Brune. Deux robots de marque Lely ont été installés il y a plusieurs années et apportent la plus grande satisfaction. Les éleveurs ne reviendraient en arrière *« pour rien au monde »*, comme l'affirme Pauline Verdot : *« mes beaux-parents sont partis en retraite il y a six ans, nous étions donc passés de quatre à deux associés. Le confort de travail n'a plus rien à voir. Concernant la production, la moyenne par vache est passée de 9 000 kg de lait à 10 500 cette année »*.

Mais aussi

Profitons de notre entrevue avec Mickaël Clerget et Laurette Millot pour obtenir d'autres informations sur les concours. Ces deux compères sont actuellement sur le pont pour le *« méga »* événement laitier de 2027 à Beaune. Les quatre principales races laitières du département seront de la partie et, pour la Brune, il s'agira ni plus ni moins du concours national. *« Nous enchaînons les rendez-vous sponsoring depuis un petit moment. Tout le monde est à l'écoute, c'est une satisfaction, mais idéalement, nous attendons davantage d'engagements et de réactivité de la part de nos partenaires »*, confie Mickaël Clerget. L'éleveur de Courcelles-Frémoy nous informe que Sirugue est le premier *« gros »* sponsor privé à s'engager officiellement dans l'aventure, après le soutien déjà acquis des collectivités (Région, Département et ville de Beaune) : *« et j'apprends à l'instant que le Crédit Agricole vient de signer lui aussi, c'est très bien, nous en attendons d'autres ! »*. Laurette Millot *« jongle »* en même temps avec la préparation des concours de ces prochaines semaines et apporte d'autres éléments concernant Fromenteau : *« nous commencerons la fête du lait par un concours de jeunes meneurs le samedi 16 mai à partir de 16 heures. Ce seront des épreuves multi-races, dans lesquelles nous attendons une trentaine de participants. Plusieurs jeunes sont déjà inscrits mais nous pourrons encore en prendre le jour J, en matinée. En ce qui concerne les concours d'animaux, tout se passera le dimanche. La Montbéliarde et la Prim'Holstein ont toutes les deux rendez-vous à 9 h 30. La Simmental sera en lice l'après-midi, à partir de 14 heures »*.

AG



Alice Guillemenot, Pauline Verdot et Augustin Perraut avec leurs trois génisses sélectionnées pour Fromenteau.

// BIOSÉCURITÉ

Un rempart à portée de main

Dans un contexte d'émergence de nouvelles pathologies du bétail, la biosécurité demeure le levier central de la prévention. Lors de l'assemblée générale du GDS 70, Gilles Rabu, directeur adjoint du GDS de Côte-d'Or a rappelé qu'elle repose d'abord sur des mesures de bon sens, adaptées à chaque exploitation.

« La biosécurité, c'est l'ensemble des mesures destinées à empêcher l'introduction, la circulation et la diffusion des agents pathogènes », introduit Gilles Rabu, directeur adjoint du GDS Côte-d'Or. Une définition large, qui traduit une ambition : protéger durablement la santé des troupeaux tout en limitant le recours aux traitements. Au-delà de l'aspect sanitaire, l'enjeu est d'abord économique. *« C'est une démarche globale de prévention qui permet d'améliorer la maîtrise sanitaire et économique de l'exploitation »*, insiste-t-il. Dans un contexte de pression sur les marges, éviter une contamination reste toujours moins coûteux que gérer ses conséquences. Tous les éleveurs concernés par l'introduction d'un animal malade dans leur cheptel peuvent en témoigner... Contrairement à certaines idées reçues, la biosécurité ne rime pas forcément avec investissements lourds. *« Ce n'est pas une recette toute faite »*, rappelle l'intervenant : elle doit s'adapter aux réalités de chaque élevage et aux caractéristiques des maladies. Dans le cas de la tuberculose bovine, maladie à évolution lente et persistante dans le milieu, les points de vigilance sont bien identifiés : contacts avec le voisinage, interactions avec la faune sauvage, ou encore gestion des points d'eau.

Mesures simples mais ciblées

Parmi les mesures concrètes évoquées : limiter les contacts entre troupeaux, sécuriser les clôtures, éviter les zones humides propices à la survie des agents pathogènes ou encore repenser l'emplacement des pierres à sel, très appétentes pour la faune sauvage. *« Ces dispositifs peuvent attirer blaireaux ou cervidés »*, rappelle Gilles Rabu. Des aménagements simples et faits maison, comme la surélévation des supports sur une souche, avec une jante usagée comme auge de fortune, permettent de réduire ce risque de partage des pathogènes. L'audit biosécurité, réalisé avec un vétérinaire, constitue un outil clé pour identifier les situations à risque et hiérarchiser les actions. *« La plupart des mesures sont peu onéreuses et relativement simples à mettre en place »*, souligne-t-il. *« L'aménagement d'un point de lavage des mains et des bottes pour les personnes qui sont amenées à intervenir dans l'élevage est aujourd'hui la norme dans les élevages professionnels. »* Avec la DNC, on peut aussi penser à fermer les fenêtres des véhicules pour éviter de transporter les insectes piqueurs de ferme en ferme...

Choix individuels, conséquences collectives

Les décisions prises à l'échelle d'une exploitation peuvent avoir des répercussions bien au-delà. Gilles Rabu cite à titre d'exemple, le cas d'un élevage laitier situé en zone indemne ayant choisi de ne plus exposer ses génisses à haute valeur génétique en les faisant pâturer dans des parcelles situées en zone à forte pression de tuberculose : cinq ans plus tard, plusieurs élevages voisins étaient devenus foyers, tandis que le sien était resté sain. *« Il y a toujours des trous dans la raquette »*, prévient-il, évoquant par exemple des contacts accidentels entre animaux qui pâturent dans des parcelles voisines, portages via la faune sauvage... D'où l'importance du dialogue entre éleveurs. Au final, la biosécurité apparaît moins comme une contrainte que comme une assurance collective.

Alexandre Coronel



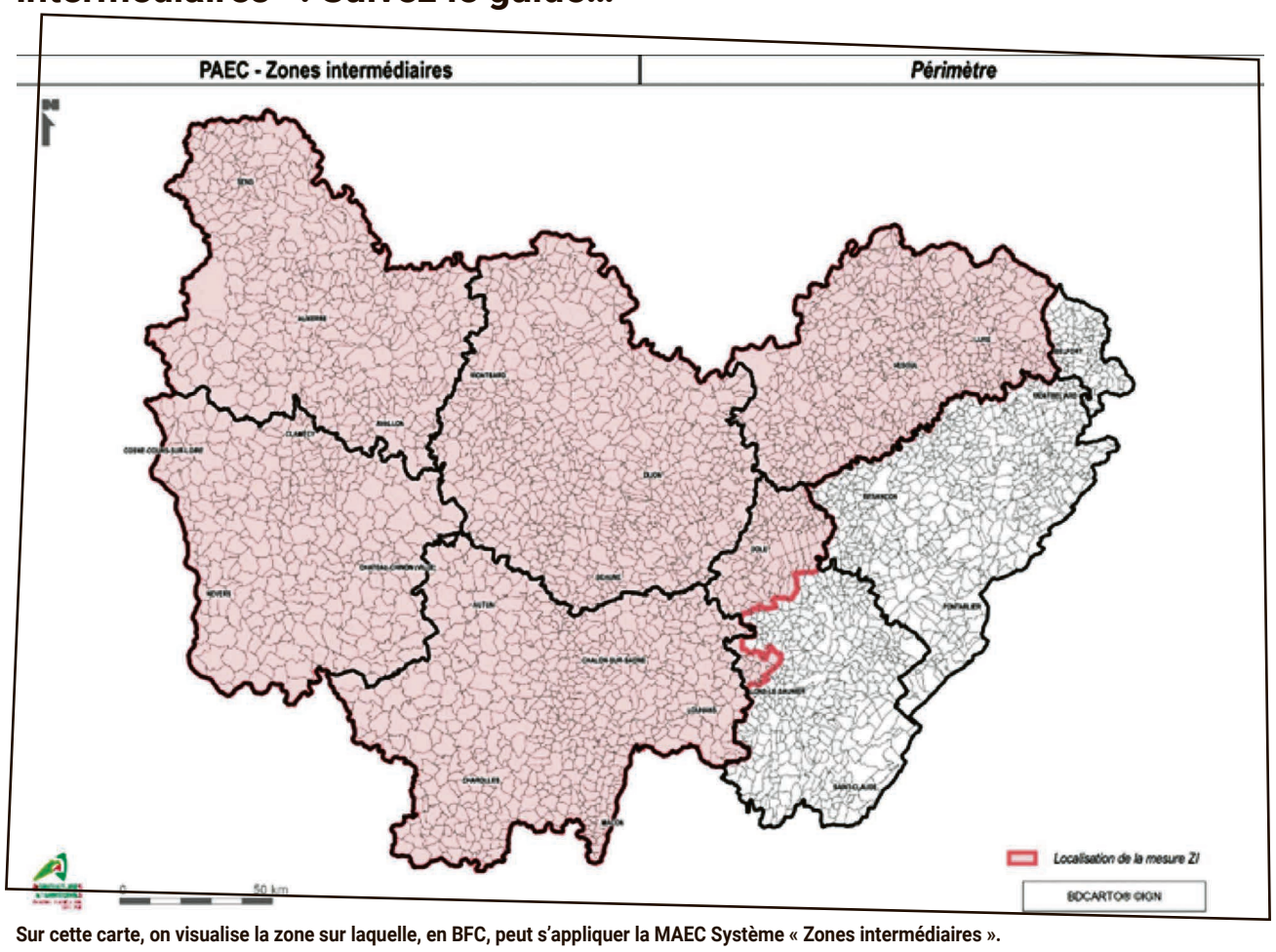
En biosécurité il importe de bien penser à l'emplacement des pierres à sel qui attirent aussi la faune sauvage.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// ENVIRONNEMENT

Des nouveautés à prendre en compte dans les MAEC

Le système des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) évolue en 2026. La durée d'engagement a été réduite à 3 ans et le cahier des charges, adapté pour certaines. C'est le cas, notamment pour la MAEC « Zones intermédiaires ». Suivez le guide…



Sur cette carte, on visualise la zone sur laquelle, en BFC, peut s'appliquer la MAEC Système « Zones intermédiaires ».

Sur les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) il importe d'être en veille permanente parce que ces systèmes d'aides font régulièrement l'objet d'adaptations et d'évolutions. C'est encore le cas sur les MAEC Systèmes « Zones intermédiaires » et « Autonomie fourragère ». En revanche, rien ne bouge sur la mesure « Systèmes herbagers et pastoraux », encore ouverte en Côte-d'Or.

Sur la MAEC « Zones intermédiaires ».

Son plafond passe de 12 000 euros/exploitation/an (transparence Gaec) à 20 000 euros.

Des choses changent au niveau de la rotation : auparavant elle devait se faire avec une culture d'hiver, une de printemps et une à Bas niveau d'intrants (BNI) sur une période de 5 ans. À présent, cette rotation sur trois cultures doit s'accomplir sur 3 ans, durée de l'engagement, ce qui peut rendre beaucoup plus complexe l'atteinte des objectifs pour les exploitations en agriculture conventionnelle (pourcentage BNI plus important).

Il n'y a plus d'obligation d'avoir des haies mais l'implantation de jachères mellifères est toujours de rigueur à partir de la deuxième campagne.

Sur la MAEC « Autonomie fourragère ».

En Côte-d'Or cette MAEC est désormais ouverte aux agriculteurs-éleveurs bio. C'est toujours le cas pour les départements de la Nièvre et de l'Yonne. La seule contrainte pour les bio est d'entrer dans le cadre des pourcentages d'herbe réclamés pour cette MAEC, à savoir, à partir de la 3è année d'engagement :

- un minimum de 40 % de surface en herbe et un maximum de surface de maïs ensilage sur la surface fourragère de 10 % ;
- un minimum de 50 % de surface en herbe et un maximum de surface de maïs ensilage sur la surface fourragère de 5 %, ainsi qu'un minimum de surfaces en prairies permanentes de 20 % dès la première année d'engagement ;
- un minimum de 60 % de surface en herbe et pas de surface de maïs ensilage sur la surface fourragère, mais un minimum de surfaces en prairies permanentes de 20 % dès la première année d'engagement.

Pour les autres exploitants en agriculture conventionnelle des réductions d'Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) sont toujours exigées.

Pour vous engager dans ces MAEC, contactez, le plus tôt possible, et avant le 15 mai les conseillers et conseillères des Chambres d'agriculture dont les coordonnées figurent au bas de cet article afin de connaître toutes les spécificités de cet engagement (territoires éligibles, critères de priorisation…) et pour réaliser le diagnostic qui est à faire. À noter : ces MAEC ne sont pas cumulables avec les aides à la conversion bio.

Berty Robert

Contacts utiles :
- Chambre d'agriculture 21 :
Margaux Cretallaz - 06 33 85 50 27
margaux.cretallaz@cote-dor.chambagri.fr
Anne Hermant - 06 33 90 42 05
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr
- Chambre d'agriculture 58 :
Bénédicte Bracq - 06 83 76 43 65
Laurence Evers - 03 86 93 40 36
Céline Beauvois - 07 86 76 85 60
maec58@nievre.chambagri.fr
- Chambre d'agriculture 89 :
Marianne Ranque - 03 86 51 74 08
m.ranque@yonne.chambagri.fr
Tiphaine Trousson - 03 86 94 22 21
t.trousson@yonne.chambagri.fr
Éric Bizot - 03 86 64 45 64
e.bizot@yonne.chambagri.fr

// TECHNIQUE

21 À la pêche aux idées en maraîchage et grandes cultures

Dans le cadre de son programme Innov'Action, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, le 19 mai, un événement centré sur les innovations en maraîchage et grandes cultures.

C'est la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas (3A route de Varanges), qui va servir de cadre à l'évènement organisé mardi 19 mai, à partir de 13 h 30, par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec le pôle d'innovation en agroécologie Agronov et Agro Campus Dijon. Dans le cadre de son programme Innov'Action, la Chambre propose une après-midi technique orientée sur les innovations en maraîchage et grandes cultures, notamment en matière d'agro équipement, de désherbage mécanique et de précision, de météo connectée, de pulvérisation intelligente, de robotique, de biosolutions… Ce sera l'occasion d'échanger directement avec les constructeurs, les experts techniques et les spécialistes des bio solutions.

Au programme :

- le désherbage ultra précis avec Déméterre et Ecorobotix ;
- l'association bineuse et tracteur de désherbage mécanique avec Walter et Ermas ;
- la herse étrille Treffler et la stratégie de réduction des phytos, avec Arvalis ;
- les stations agro-météo locales et les données météo de précision avec Sencrop ;
- la technologie de pulvérisation intelligente avec AG Coopilot ;
- le capteur de pression limace Limacapt avec De Sangosse ;
- les solutions microbiologiques Lastop G46 WG et M52 bioinsecticide avec Lallemand.

Par ailleurs, sur place, les participants pourront découvrir des résultats d'essais biosolutions, un stand maraîchage avec les conseillers de la Chambre d'agriculture. Ils pourront aussi bénéficier de temps d'échanges, de partages d'expériences et de retour terrain. De quoi repartir avec des solutions concrètes à transposer sur votre exploitation. L'évènement est gratuit et ouvert à tous les professionnels. Inscrivez-vous en scannant le QR code qui accompagne cet article.

Berty Robert

// EN SAVOIR +



L'évènement du 19 mai est porteur de nombreuses solutions innovantes potentiellement utiles aux participants.



// DERNIER APPORT D'AZOTE SUR BLÉ

L'intervention clé pour le rendement et la qualité

Dans le contexte économique actuel, optimiser chaque unité d'azote apportée est plus stratégique que jamais. Fractionner en trois ou quatre passages, choisir les formes d'engrais les plus efficientes, réaliser les apports selon les conditions climatiques et piloter grâce aux outils d'aide à la décision sont autant de leviers qui influent directement sur la rentabilité du blé tendre.

Faut-il diminuer le dernier apport sur blé au vu du prix des engrais ? Le dernier apport d'azote sur céréales, considéré généralement comme « l'apport qualité », est trop souvent perçu comme un levier exclusivement destiné à améliorer la teneur en protéines. Pourtant, ses conséquences vont au-delà, car il intervient à un stade où la plante est encore sensible en termes de construction du rendement, en particulier au stade dernière feuille quand elle met en place la fertilité de ses épis et établit le nombre de grains par m^2. Son rôle dans l'établissement du rendement est donc essentiel, dans une région où les composantes de fin de cycle (fertilité des épis, PMG) sont fortement impactées par les stress azotés.

Par ailleurs, au vu du contexte actuel, le rôle de ce dernier apport vis-à-vis de la teneur en protéine est particulièrement important, puisque le risque de pénalité protéine a encore plus d'impact lorsque les prix du blé sont bas.

Sur une quarantaine d'essais récents répartis sur l'ensemble du territoire (réseau Arvalis « Azoclim » 2023-2025), les résultats sont sans appel : une réduction de 40 kgN/ha de la dose prévisionnelle se traduit par une perte de rendement et de protéines. Pour une impasse d'apport à DFE, la perte est en moyenne de 4 q/ha et de 1 % de protéine.

Face aux niveaux de prix du blé et de l'azote les matrices d'ajustement des doses Arvalis ont été réactualisées en s'appuyant sur un jeu de données conséquent : 442 essais conduits entre 1990 et 2022. Ces nouvelles matrices matérialisent une plage de dose d'azote pour laquelle on atteint un optimum technico-économique. Attention, ces références sont établies dans l'hypothèse où la dose d'azote a été calculée à l'optimum technique de fertilisation (figure 1).

L'utilisation d'un outil de pilotage à partir du stade deux nœuds (par satellite type Farmstar, à l'aide de la pince N-Tester ou d'autres méthodes) est à privilégier pour ajuster la dose initialement mise en réserve à la hausse ou à la baisse selon l'état de la parcelle.

Rappel : certaines variétés de blé tendre nécessitent une mise en réserve pour le dernier apport plus importante que 40 unités pour atteindre une teneur de 11,5 % de protéines (par exemple Celebrity, Chevignon, KWS Millesime, KWS Ultim, RGT Lookeo, SY Admiration…), information à vérifier ici.

Quelle forme d'engrais au dernier apport ?

Toutes les formes d'azote n'ont pas la même efficacité, en particulier sur la teneur en protéines. Les formes ammonitrate ou urée avec inhibiteur d'uréase (Nexen, Novius…) sont les plus efficaces et sont à privilégier pour sécuriser l'atteinte d'une teneur en protéines suffisante. L'urée provoque généralement dans nos essais une légère perte sur la teneur en protéines, tandis que la solution azotée pénalise à la fois le rendement et la protéine.

Quant aux engrais azotés foliaires, ils doivent être appliqués à des doses faibles pour limiter le risque de brulures, et parce que leur coût à l'unité est généralement élevé. Leurs performances techniques sur le plan du rendement et de la protéine sont alors inférieures à celles de l'ammonitrate à dose classique (ou pilotée). Les engrais foliaires testés n'ont donc pas présenté d'intérêt technico-économique dans les expérimentations conduites par Arvalis, y compris en conditions sèches.

Blés améliorants ou de force (BAF)

Pour les blés améliorants ou de force, un quatrième apport « qualité » sera également à prévoir autour du stade épiaison pour satisfaire aux 14,5 % de protéines recherchés. Il est donc assez fréquent de fractionner un conseil de 80u en 2 passages.

Et les orges de printemps ?

Les orges de printemps ont majoritairement été semées première décade de mars et sont actuellement au stade 3F – début tallage. Le deuxième apport est donc à prévoir dès que des pluies sont annoncées.

Rappel, pour les orges de printemps brassicoles, la stratégie de fractionnement permettant le meilleur compromis entre efficacité de l'apport (pas trop précoce) et teneur en protéine (9,5 à 11,5 %), est celle du « 1/3 de la dose au semis » puis « 2/3 de la dose au tallage ».

Penser à la bande sur-fertilisée pour un pilotage N-Tester

Vous pouvez mettre en place une bande sur-fertilisée au moment du deuxième apport (si cela n'a pas été déjà fait au semis) afin de pouvoir réaliser un pilotage N-Tester au stade 1 nœud. Ce pilotage permet de corriger de fortes carences en azote sur orge de printemps. Lorsqu'il déclenche un apport, les gains sont en général importants : + 6 q/ha, sans crainte sur la teneur en protéines qui reste comprise entre 9,5 et 11,5 %.

Pour en savoir plus : N tester manuel Orge de printemps brassicole (yara.fr)

Orge de printemps semées d'automne (OPsa)

On constate régulièrement des teneurs en protéines trop basses pour les OPsa à destination brassicole.

Pour rappel, la fertilisation des OPsa sera gérée comme celle d'une orge d'hiver : méthode du bilan azoté, fractionnement en deux apports à partir de la sortie d'hiver puis mise en œuvre de la méthode HNT Max pour piloter un éventuel apport supplémentaire afin de ne pas « louper » l'année favorable à la production, tout en maintenant une teneur en protéines compatible avec le débouché brassicole.

Pour illustrer cela, en 2024, les résultats de 4 essais indiquaient un gain de + 3,5 q/ha et de + 1,2 % de protéines pour un apport d'azote supplémentaire de 30 unités à 2 Nœuds (attention résultats annuels et non pluriannuels).

Article rédigé par les partenaires de « Blé Orge Objectifs Protéines » (BOOP) Bourgogne Franche-Comté(1)

(1) Article rédigé par les partenaires de "Blé Orge Objectifs Protéines" (BOOP) Bourgogne Franche-Comté : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Arnaud Pillier (CA21), Stéphane Joud (CA39), Emeric Courbet (CA70), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Cédric Zambotto (CA58), Antoine Villard (CA71), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Thierry Beaucamp (AACE Rose), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture) et Benjamin Foltier (Axereal).

À retenir

- **Dans les rapports de prix blé/engrais actuels, il n'y a pas nécessité de revoir à la baisse la dose d'azote, d'autant plus si les premiers apports ont mal été valorisés.**
- **Plutôt que de réduire arbitrairement, il est préférable de s'assurer que chaque unité soit bien valorisée : fractionnement en 3-4 apports, formes les plus robustes, positionnement en fonction de la pluie, appui sur les outils de pilotage qui permettent de capter le potentiel de l'année et l'état de nutrition des plantes.**

// EN SAVOIR +

https://www.arvalis.fr/infos-techniques/les-besoins-unitaires-en-azote-des-varietes-reactualises-pour-2026

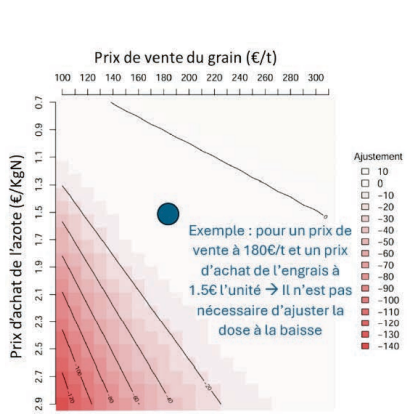


Figure 1 // Matrice d'ajustement de la dose d'azote, en fonction du prix de vente du blé et du prix de l'azote, pour un objectif de rendement. Les droites noires et le dégradé de couleur indiquent la dose d'azote à réduire pour maintenir la marge au niveau de l'optimum économique.

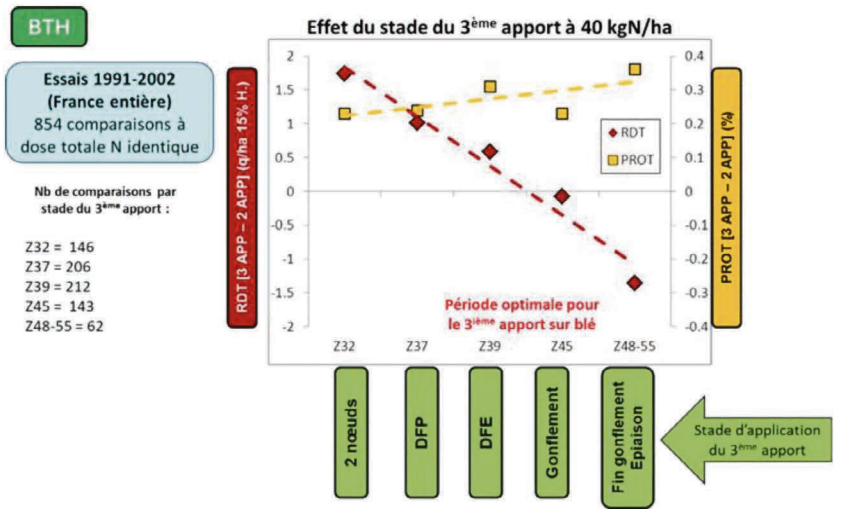


Figure 2 // Impact du positionnement du troisième apport sur le rendement et la protéine, par rapport à un fractionnement en 2 apports.

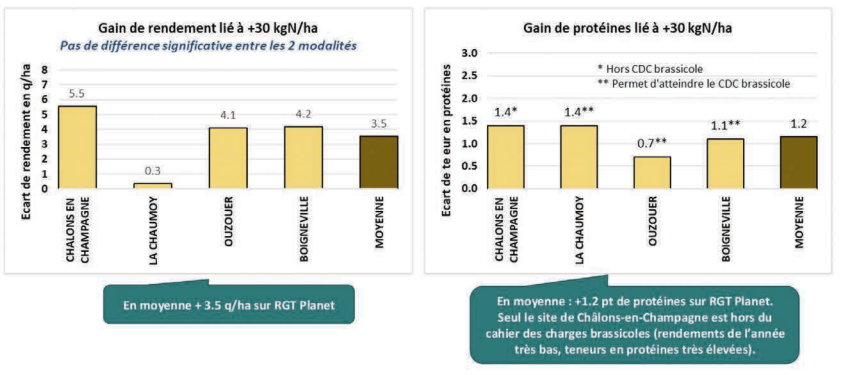
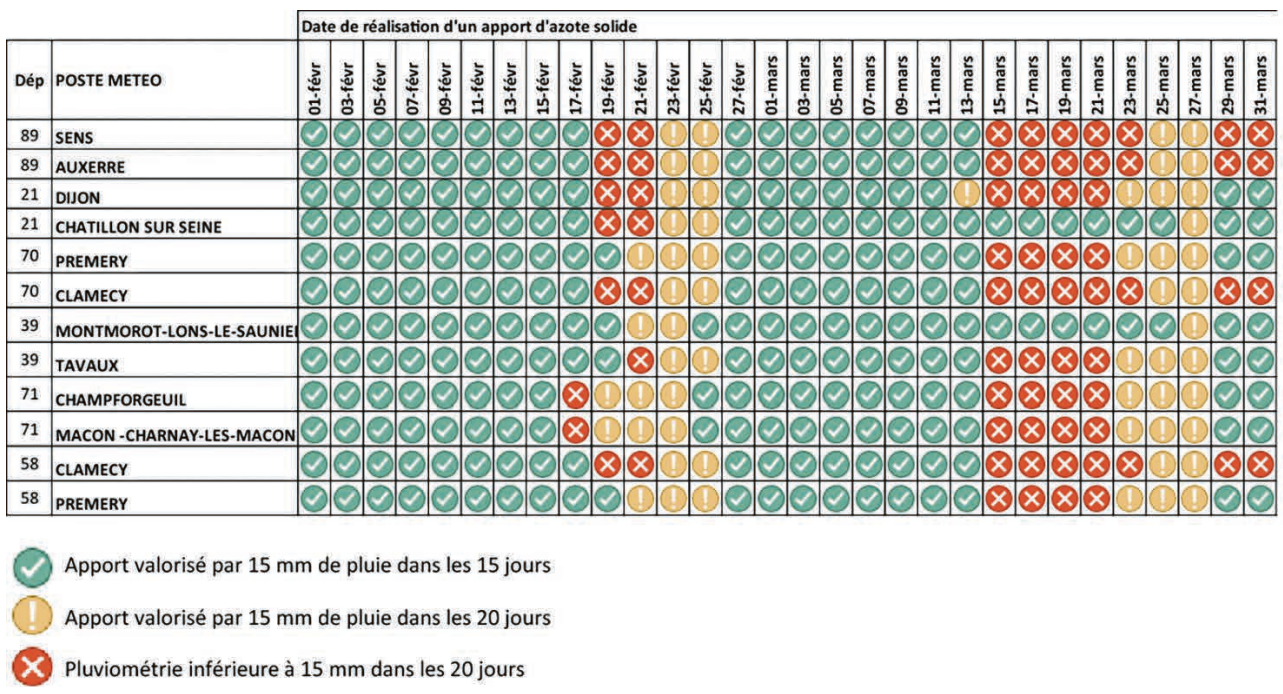


Figure 3 // Impact d'un apport d'azote (30 kgN) supplémentaire en fin de cycle sur de l'Orge de Printemps semée d'automne (France, 4 essais annuels de 2024).



// IMPLANTATION DU SOJA

Miser sur une levée rapide

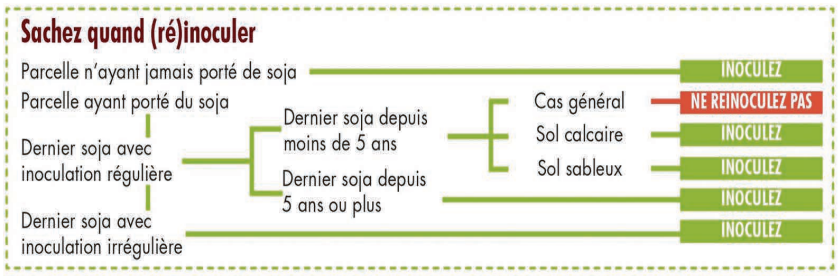
Réussir l'implantation du soja repose sur trois leviers essentiels : choisir une parcelle adaptée, réaliser un travail du sol de qualité pour favoriser une levée homogène et rapide et intervenir à la bonne date de semis, dans un sol suffisamment réchauffé.

Choisir une parcelle adaptée

Le choix de la parcelle doit respecter certaines conditions pour répondre aux exigences du soja :
- Éviter les sols trop calcaires (supérieur à 10 % de calcaire actif) qui provoquent des chloroses ferriques. En cas de chlorose repérée tôt, une pulvérisation ferrique permet de bien rattraper la situation.
- Une bonne alimentation en eau est primordiale pour la production du soja. Dans des situations limitantes, le rendement et la teneur en protéines risquent d'être très altérés.
- Choisir des parcelles propres au regard des adventices.

Assurer une levée rapide

Un travail du sol rigoureux est essentiel pour assurer un enracinement optimal et obtenir une levée rapide et homogène. Le sol doit être bien structuré en profondeur pour que l'enracinement soit profond, favorisant ainsi l'absorption des éléments du sol (minéraux et eau). Les interventions de type labour ou travail profond avec un outil à dents sont possibles et à adapter au contexte pédoclimatique. Un lit de semence aéré et affiné assurera un bon contact sol-graine et une levée rapide. Le travail du sol sert également à faciliter la mise en place de la symbiose entre les bactéries fixatrices d'azote et les plantes. De plus, un sol nivelé facilitera la récolte des gousses les plus basses. En effet, les pertes de rendement occasionnées par les premiers étages de gousses non récoltés peuvent représenter jusqu'à 4,5 q/ha. Ainsi, en présence de cailloux, un passage de rouleau sur le sol peut être envisagé après le semis.
À noter que la rusticité du soja ainsi que sa sensibilité modérée aux limaces en font une culture particulièrement adaptée aux techniques culturales simplifiées (TCS), y compris semis direct et strip-till. Les TCS sont donc envisageables si le sol est bien structuré.



La bonne date de semis

La date de semis est dépendante de la précocité de la variété et des conditions climatiques. Il est essentiel de semer dans un sol suffisamment réchauffé pour garantir une levée rapide, en s'assurant que la température du sol ait atteint au moins 10 °C à 5 cm de profondeur.

En zone Nord et Est, seules les variétés des groupes 000 et 00 sont adaptées. Des périodes optimales de semis sont définies en fonction de la région et du groupe de précocité (voir tableau).

Adapter l'écartement

L'utilisation d'un semoir monograine assurera une meilleure régularité à la levée et permettra un désherbage mécanique de la parcelle. L'écartement est à adapter selon le groupe de précocité : 18 à 30 cm pour le groupe 000 et 18 à 50 cm pour le groupe 00. En cas de semis réalisé avec un semoir à céréales, privilégiez les semis à faibles écartements (15 cm) pour une meilleure couverture du sol.
Dans les situations à risque sclérotinia, favorisez un grand écartement qui permet une meilleure aération du couvert.

Ajuster la profondeur et la densité de semis

Quel que soit le type de semoir utilisé, la graine doit être semée à 2 cm en semis précoce sur terre froide et battante. Pour les semis plus tardifs, sur terre chaude, ou sèche et motteuse, visez un semis plus profond à 3-4 cm.
Deux éléments sont à prendre en compte dans le choix de la densité de semis : le groupe de précocité et la conduite hydrique de la parcelle.

En cas de risque hydrique, la perte de potentiel peut être compensée par une augmentation du peuplement. Il conviendra d'ajuster le peuplement pour atteindre un objectif de 400 000 plantes par hectare pour les variétés du groupe 00 à 500 000 pour les variétés du groupe 000.
Cependant, veillez à ne pas majorer le semis au-delà des densités préconisées : cela entraînerait une concurrence entre plantes pour l'accès à l'eau et augmenterait le risque de maladies et de verse.

Inoculer pour assurer le développement des nodosités

Les rhizobiums, naturellement absents des sols européens, doivent être ajoutés dans les parcelles n'ayant jamais reçu de soja, si le dernier soja remonte à plus de 5 ans ou en situations de sol calcaire ou sableux. Plusieurs produits existent et sont à appliquer soit directement sur les semences, soit via des micro-granulés incorporés sur la ligne de semis (voir illustration).

Période optimale de semis par groupe de précocité

Région	Précocité	Période de semis
Lorraine, Normandie, Picardie, Bretagne, Nord de l'Ile-de-France	000	du 25 avril au 5 mai
Champagne-Ardenne, Sud de l'Ile-de-France	000	du 20 avril au 15 mai
Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Nord Rhône-Alpes, vallées alpines	000	du 1er au 31 mai
	00	du 20 avril au 20 mai
Centre, Alsace	000 et 00	du 1er au 15 mai


L. Jung / Terres Inovia

Un travail du sol rigoureux est essentiel pour assurer un enracinement optimal et obtenir une levée rapide et homogène du soja.

Attention, les inocula contiennent des bactéries vivantes. Respecter le délai entre inoculation et semis permet de ne pas perdre en viabilité. Veillez également à ne pas exposer les semences inoculées à des conditions excessives de température et de lumière. Une fois semé, le contact terre-graine et l'humidité favoriseront la nodulation.

Clarisse Guiziou-Jaouen, Terres Inovia

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

De l'engrais, aussi en bio

La Ferme du Chairon, dans la plaine dijonnaise, apporte des fientes et des bouchons organiques dans ses différentes parcelles.


Florentin Renard, salarié sur l'exploitation, épandait des bouchons dans l'orge de printemps le 23 avril.


Les granulés contiennent de la poudre de viande et d'os, ainsi que de la farine de fientes.

L'agriculture bio interdit les engrais de synthèse, mais pas les engrais organiques. Nous nous sommes rendus à la Ferme du Chairon à Barges pour l'illustrer. Cette structure issue d'un assolement commun de quatre exploitations est passée en bio sur ses 770 ha cultures en 2021. *« Nous avons fait le choix d'apporter aussitôt de l'engrais. Oui, en bio, nous avons le droit aussi ! Tous les ans, nous achetons 1 000 tonnes de fientes et 150 tonnes de bouchons organiques via Dijon Céréales »*, présente Damien Baumont, l'un des six associés de cette ferme du sud de Dijon. Les fientes viennent des Pays-Bas et sont épandues sur 300 ha de blé à l'automne. Contrairement à ce que nous pourrions penser, les élevages avicoles concernés ne sont pas forcément bio : *« la seule consigne est que le produit soit composté »*, précise le Côte-d'orien. Les bouchons organiques sont « distribués » en mars et avril dans le tournesol, l'orge de printemps et même dans le blé ayant déjà reçu de la fiente quelques mois plus tôt. *« Ces granulés contiennent de la poudre de viande et d'os ainsi que de la farine de fientes. Nous en mettons environ 800 kg/ha. Seul le tournesol en reçoit un peu moins, environ 600 kg/ha »*, précise Damien Baumont.

Des plantes résilientes

Ces interventions ont forcément un coût : la fiente arrive dans la cour de ferme pour 85 euros/t, prix auquel il faudra ajouter 10 euros/ha pour l'épandage. Les bouchons 10.5.0, eux, sont facturés entre 280 et 350 euros la tonne, selon les années.

Le gain sur les rendements et la qualité de la récolte sont largement perceptibles, mais celui de la marge brute l'est beaucoup moins : *« il n'y a pas une très grande différence sur ce dernier critère, c'est vrai. Je fais partie du groupement des agriculteurs bio à la Chambre de Côte-d'Or et ceux qui ne mettent rien ont pratiquement la même marge à la fin. Mais pour nous, cet investissement est un peu celui de la sérénité : nous avons des plantes plus résilientes avec ces apports. En cas d'aléa climatique, elles repartent beaucoup plus vite. Personnellement, je dors plus tranquille car elles ont quelque chose à disposition »*. Damien Baumont est persuadé que l'engrais inter-agit sur la qualité de ses blés : *« en plaine, les rendements sont supérieurs à ceux des plateaux, ce qui a tendance à diluer la protéine. Or, la protéine, c'est souvent le facteur qui fait la différence dans le valorisation du blé bio. Nous arrivons à obtenir des taux intéressants. De plus, nous ne manquons jamais de PS, nous ne descendons jamais en dessous de 81 ou 82. La fiente et ces bouchons y sont forcément pour quelque chose, c'est certain»*.

AG

Belle année 25

La Ferme du Chairon (anciennement SEP des CBRD) a réalisé sa meilleure campagne bio en 2025, avec des rendements et des prix de vente à la hauteur de ses attentes. Le blé (41q/ha de moyenne), le soja (24), le tournesol (30), la féverole (25) et l'orge de printemps (41) ont été valorisés par des cours revenus à leurs niveaux d'avant-guerre en Ukraine (entre 400 et 450 euros/t pour le blé, 800 euros/t pour le tournesol et le soja).

// TRAVAIL DU SOL

Travail du sol ultrasuperficiel : la mon des outils combinés

Face aux impératifs de préservation de la structure du sol, le travail ultra-superficiel s'impose comme une réponse efficace : limitation du salissement, gestion des résidus, lutte contre les ravageurs, destruction des couverts. Pour atteindre cette polyvalence, des outils combinés font leur apparition.



Treffler

Le scalpeur à dents, défendu depuis de nombreuses années par le constructeur allemand Treffler, s'appuie sur de larges pattes d'oie et sur une maîtrise très précise de la profondeur de travail.



Agrisem

Les herses à paille sont souvent complétées par un équipement frontal (disques ou rouleau hacheur) améliorant leur polyvalence.



Amazone

Certains déchaumeurs à disques indépendants peuvent recevoir un rouleau hacheur et des disques ondulés pour travailler en superficiel.

En intervenant sur les premiers centimètres du sol, le travail ultrasuperficiel s'impose comme un levier technique majeur. Il combine préservation de la structure et de la vie du sol, réduction des charges de mécanisation et amélioration de la résilience des sols (sécheresse et érosion), tout en s'inscrivant pleinement dans les logiques de stockage du carbone. La difficulté reste cependant de trouver l'outil de déchaumage capable d'intervenir sur les trois premiers centimètres seulement, tout en gérant les résidus, détruisant les repousses, créant un faux semis et supprimant les couverts.

La herse à paille, reine du superficiel

Outil de prédilection pour répartir et dégrader les résidus de culture, la herse à paille agit par passages successifs.
Elle participe à la lutte contre les ravageurs et les adventices en constituant un mulch de terre fine, propice aux repousses. Elle convient également au recouvrement des semis à la volée de couverts ou de céréales. Son talon d'Achille : elle n'aime que le sec et ne peut donc pas travailler dans des conditions un peu humides. Elle atteint aussi ses limites face à des résidus volumineux ou des adventices un peu développées. Pour élargir son champ d'action, certains constructeurs ajoutent des disques droits ondulés (type turbo), des disques inclinés, ou encore un rouleau couteaux à l'avant des dents. Une façon d'améliorer la découpe des résidus, de faciliter la pénétration en sol sec et de créer plus de terre fine.



Väderstad

En embarquant une troisième rangée de disques CrossCutter, le Carrier de Väderstad est paré pour un scalpage superficiel intégral.

Planéité des parcelles : un prérequis non négociable

L'efficacité des outils ultrasuperficiels est directement tributaire de la planéité du sol. Quelques centimètres de creux ou de bosse suffisent à rendre le travail irrégulier, et donc à compromettre le résultat. Cette exigence se prépare en amont : répartition homogène des résidus à la récolte, roulage systématique et, si besoin, nivellement ponctuel. La multiplication des passages avec des angles de trajectoire variés joue également un rôle clé. Au final, ce n'est pas l'outil seul qui garantit la performance : c'est l'ensemble de l'itinéraire technique qui en conditionne la réussite.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation



BÂTIMENTS
STANDARDS
OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

ntée en puissance

Les bêches roulantes, pour un peu plus de profondeur

Autre outil phare de l'ultrasuperficiel, les bêches roulantes travaillent par arrachage et projection, produisant davantage de terre fine. Leur fond de travail irrégulier, qualifié de *« boîte à œufs »*, favorise le faux semis et évite tout risque de lissage. Proposés par quelques constructeurs, ces outils *« n'offrent pas une capacité de destruction optimale en travaillant partiellement la surface du sol »*, selon Damien Brun d'Arvalis. Ils n'aiment pas non plus les conditions humides et montrent leurs limites dans des couverts ligneux développés ou certaines adventices comme le liseron, qui s'enroulent autour des bêches.



Duro France

Les outils à bêches roulantes comme le Compil de Duro France ont l'avantage de ne pas créer de lissage.

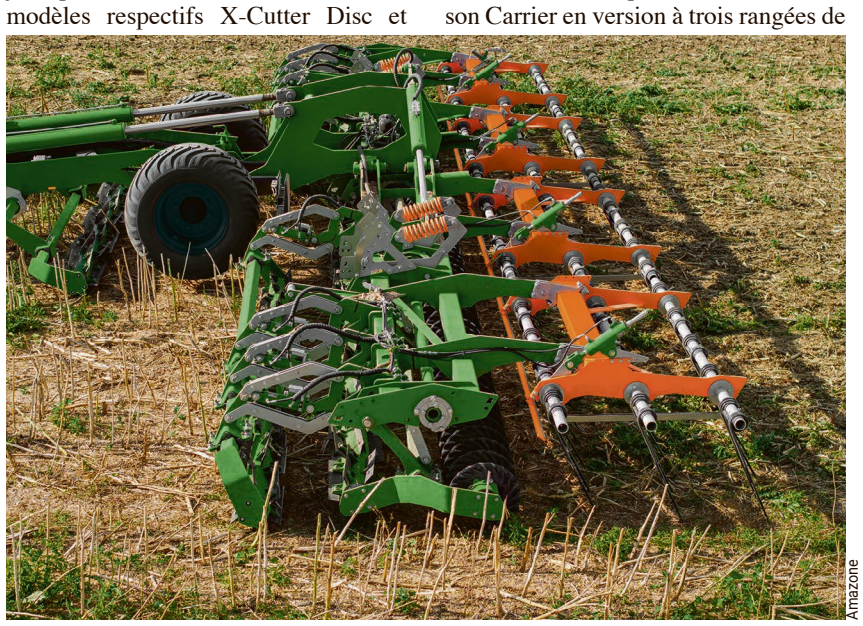


Horsch

Un double rouleau hacheur en combinaison avec une herse à trois rangées comme, comme le modèle Cultro TC de Horsch, offre une combinaison portée assez compacte.

Des disques ondulés pour mieux scalper

Lorsqu'une capacité de destruction supérieure est requise (adventices ou couverts denses), le déchaumeur à disques indépendants (DDI) ou le scalpeur à dents s'imposent. Le DDI n'intervient à très faible profondeur qu'avec des disques de petit diamètre, au prix d'une couverture incomplète de la surface. Pour y remédier, une nouvelle génération de disques fortement ondulés et tranchants est apparue sous la houlette de Väderstad et son CrossCutter Disc. Le constructeur suédois a depuis été rejoint par Amazone et Horsch avec leurs modèles respectifs X-Cutter Disc et CoverCrush. *« Pour couvrir intégralement la surface, ces disques travaillent par éclatement du sol. L'efficacité est directement liée à la consistance du sol et à la vitesse de travail »*, précise Damien Brun. Des différences notables existent entre les trois modèles : diamètre, resserrement des ondulations, angle d'attaque. Cela se traduit par des aptitudes plus ou moins marquées selon les modèles : scalpage et découpe des résidus pour certains, production de terre fine et gestion des couverts pour d'autres. À noter que Väderstad décline son Carrier en version à trois rangées de disques pour améliorer encore le scalpage. Plusieurs constructeurs proposent également d'ajouter un rouleau hacheur à l'avant du DDI pour amplifier la dégradation des résidus ou du couvert.



Amazone

Les nouveaux outils combinés à l'instar du TopCut d'Amazone permettent d'associer rouleau hacheur, disques et herse à paille.



Pöttinger

L'adjonction d'un rouleau hacheur augmente la polyvalence des scalpeurs à dents en améliorant la dégradation des couverts et des résidus, ainsi qu'en limitant le risque de bourrage.

Des dents larges pour un scalpage intégral

Le scalpage reste le domaine de prédilection des outils à multiples rangées de dents équipées de pattes d'oie. Les versions semi-portées, permettent d'augmenter le nombre de rangées, améliorant ainsi le chevauchement entre dents et réduisant les risques de bourrage dans les résidus volumineux ou les couverts denses. La végétation est laissée en surface et des rangées de herse à l'arrière de l'outil complètent généralement le travail à la suite ou en remplacement du rouleau. L'ajout d'un rouleau hacheur à l'avant est ainsi encore plus justifié sur ce type d'appareil pour éviter les bourrages et renforcer la dégradation de la matière organique.

Des combinaisons modulables

Dans toutes ces catégories, l'adjonction d'équipements complémentaires tend à élargir la polyvalence des appareils. C'est dans cette logique que s'inscrivent les nouveaux outils combinés. Le TopCut 12000-2T d'Amazone, semi-porté, en est une illustration : configurable selon les besoins, il associe un rouleau hacheur à l'avant à deux rangées modulables - rouleaux couteaux, disques droits (Minimum TillDisc) ou combinaisons des deux - et une herse à paille trois rangées à l'arrière. Autre exemple chez Horsch, le Joker 12 CC marie deux rangées de disques indépendants CoverCrush à une herse à paille de trois ou cinq rangées.

Plusieurs constructeurs proposent également de combiner leur double rouleau hacheur avec trois rangées de herse comme le Cultro TC de Horsch, le TopCut 6002 d'Amazone et le Gravo de Kockerling. *« Ces combinaisons peuvent aussi se faire avec deux outils indépendants, en plaçant par exemple un rouleau couteaux sur le relevage avant du tracteur et une herse ou un scalpeur à l'arrière »*, rappelle Damien Brun. Une souplesse appréciable pour les exploitations qui souhaitent optimiser leur matériel existant.

Michel Portier



// TRAVAIL DU SOL

Sélection de nouveautés

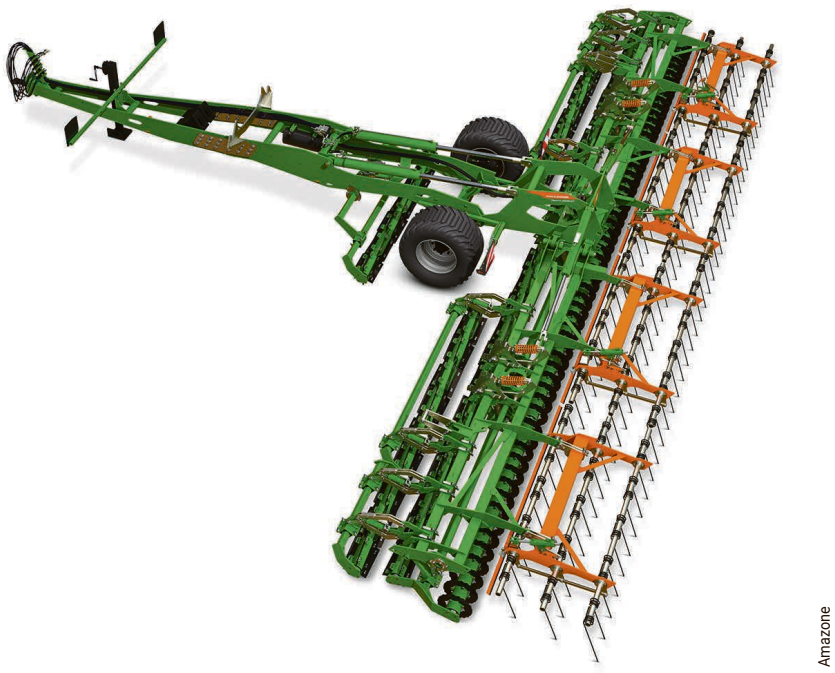
Alpego // Des capes de buttage sur la fraise rotative Tyson



U. Dubroeucq

La fraise rotative Tyson du fabricant italien Alpego bénéficie de diverses améliorations. Disponible en 5 ; 6 et dorénavant en 7,5 m de large, cet outil reçoit un nouveau boîtier d'entraînement acceptant jusqu'à 450 ch à la prise de force. Ce boîtier dispose de pignons interchangeables procurant six régimes de rotation différents. À l'arrière, en remplacement des rouleaux, le modèle Tyson de 7,5 m de largeur de travail peut être équipé de capes de buttage pour la préparation des plantations de pommes de terre. Ces capes, réglables hydrauliquement en hauteur et en angle d'inclinaison, forment des buttes de 75 ou 90 cm de large. Par ailleurs, toutes les fraises rotatives Tyson accèdent à différents types de rotors, comme ceux à lames hélicoïdales, équerres ou droites. Une version de 5,40 m de la fraise rotative Tyson sera prochainement disponible.

Amazone // Un outil de faux semis à la carte



Amazone

L'outil TopCut 12000-2T d'Amazone est adapté à la destruction des couverts végétaux et à la préparation de faux semis. Cet appareil traîné se compose d'une partie avant optionnelle, à savoir un rouleau hacheur qui coupe les chaumes et travaille le sol en superficie (jusqu'à 2 cm). Au centre, la partie principale reçoit une combinaison de deux outils composée soit de deux rouleaux hacheurs, soit d'un rouleau hacheur et du Minimum TillDisc (série de disques ondulés) pour une coupe croisée des résidus, soit du double Minimum TillDisc, entaillant le sol sur 3 cm sans le déplacer. Cette dernière combinaison trouve son intérêt notamment en amont des semis directs (céréales, betteraves) au printemps. À l'arrière, Amazone offre le choix entre une triple rangée de herses peignes, dont l'agressivité est pilotée hydrauliquement depuis la cabine, et des rouleaux de 600 mm de diamètre (à disques DW ou Matrix KWM 600), pour favoriser la germination des adventices. D'une largeur de 12,1 m, le TopCut peut travailler jusqu'à 20 km/h, ce qui procure un débit de chantier élevé et une consommation de GNR réduite (2,5 l/ha).

Bednar // Une gamme de houes rotatives de 6 à 12,40 m



Bednar

Déclinée en largeur de 6 ; 9 et 12,40 m, la houe rotative Roto-Master RMN de Bednar travaille jusqu'à 30 km/h. Pour évoluer à cette vitesse élevée, elle est dotée de roues d'appui, dont la hauteur est réglable mécaniquement, tandis que leur écartement se règle hydrauliquement. Affichant 60 cm de dégagement sous bâti, chaque bras reçoit deux étoiles à 16 dents de 480 mm de diamètre montées sur balancier, ainsi qu'un ressort de suspension pour un bon suivi du sol. Ces étoiles travaillent à une profondeur de 2 à 4 cm et appliquent une pression maximale de 30 kg. Espacés entre eux de 21 cm (soit 10,5 cm entre étoiles), les bras peuvent être démontés individuellement pour travailler les cultures en interrangs de 50, 70, 75 ou 80 cm.

Duro-France // Le Compil en configuration portée



L. Vimond

Vendue à près de 300 exemplaires en configuration semi-portée, la bêche roulante Compil de Duro-France se décline désormais en version portée. Le modèle Compil 400 P est un appareil porté repliable de 4 m destiné aux tracteurs de 130 à 150 ch. Il se compose de deux trains de bêches de 540 mm de diamètre, chaque bêche recevant six lames démontables en acier à haute résistance. En bout de train, les paliers sont sans entretien et à triple étanchéité. Travaillant à une vitesse de 10 à 14 km/h et à une profondeur de 3 à 8 cm, cet outil sobre en GNR arrache les adventices et réalise un profil en boîte d'œufs favorisant l'infiltration de l'eau. À l'arrière, un rouleau barre assure le rappui, tandis que les roues de jauge gèrent la profondeur de travail. Le Compil 400 P peut être équipé d'un semoir pour l'implantation de couverts végétaux.

Fliegl // Un déchaumeur à disques chaînés portés



Fliegl

Composé de deux chaînes de disques en X, le déchaumeur KSE 280 de Fliegl travaille sur une largeur de 2,80 m. Evoluant à une vitesse de 10 à 12 km/h, cet appareil porté reçoit un attelage trois points de catégorie 2, un système de réglage mécanique de la tension des chaînes et deux roues de jauge à réglage mécanique pour ajuster la profondeur de travail.

Grégoire Besson // Le décompacteur Helios en version semi-portée



Grégoire Besson

Commercialisé en largeurs de travail allant de 4,50 à 7,50 m, le décompacteur semi-porté Hélios T80 de Grégoire Besson est conçu pour les tracteurs développant de 280 à 800 ch. Il se caractérise par son châssis à double poutre repliable en trois parties. Cet outil reçoit deux types de dents interchangeables dénommées Low Disturbance et Helikrak. Les modèles Low Disturbance fissurent en profondeur (25 à 40 cm). Travaillant aussi bien en surface qu'en profondeur, les dents Helikrak sont recommandées pour restructurer le sol après les récoltes tardives. L'Helios T80 reçoit au choix deux types de sécurité : à boulon ou non-stop hydraulique. Il accède à un large choix de rouleaux.

Kuhn // Sécurités mécaniques ou hydrauliques sur le décompacteur ameublisseur DT



Kuhn

Kuhn commercialise le décompacteur ameublisseur DT, conçu pour le travail profond des sols. Cet outil se décline en deux versions : L et XL. Le DT L 300, de 3 m de large, convient aux sols légers et aux tracteurs jusqu'à 230 ch. Il travaille jusqu'à 50 cm de profondeur. Le DT XL, disponible en 3 et 4 m, est, pour sa part, plus adapté aux terres lourdes et aux tracteurs jusqu'à 400 ch. Sa profondeur de travail maximale atteint 60 cm. Les DT en versions L et XL intègrent la dent explosive à ailettes de 350 mm de large (deux positions de hauteur) avec une pointe de 70 mm. Ils sont disponibles au choix avec deux types de sécurité : mécanique par boulon de traction (T) ou non-stop hydraulique (NSH). Ils s'équipent à l'avant d'un double rouleau pour niveler le terrain après le passage des dents.

Kuhn // Le scalpeur Highlander travaille aussi en profondeur



U. Dubroeucq

Le déchaumeur à dents Highlander de Kuhn a été développé pour réaliser du scalpage superficiel, de la destruction et de l'incorporation de résidus et d'adventices, du nivellement ou de la préparation d'interculture. Il se compose de quatre rangées de dents à sécurité non-stop mécanique sans entretien, supportant un effort de 350 kg à la pointe. Jouxtées de huit roues de jauge pour un suivi du sol précis, les dents reçoivent au choix des pointes carbure Durakarb de 50 mm, de 65/35 mm ou de 80/50 mm, ainsi que des pointes forgées de 60 et 80 mm. À l'avant, le scalpeur Highlander peut être doté de disques de prédécoupe à pression de rappui réglable. Pour les terres légères, il reçoit des lames de nivellement, tandis que les disques de nivellement sont plus adaptés dans les terres plus lourdes. À l'arrière, le scalpeur peut être pourvu d'un rouleau double U de 550 mm de diamètre ou trois rangées de herses. À l'automne, il peut travailler aussi sans équipement arrière. Conçu pour les tracteurs développant de 180 à 400 ch, le scalpeur Highlander est proposé en largeur de 6 et 7,50 m.

Horsch // Le déchaumeur à dents Fortis LT plus compact



Horsch

Horsch lance le déchaumeur à dents Fortis LT, capable de travailler aussi bien en superficie qu'à 30 cm de profondeur. Décliné en quatre modèles de 4,60 à 6,75 m de large, cet appareil à quatre rangées de dents est conçu pour les tracteurs développant jusqu'à 500 ch. Il se caractérise par son espacement entre dents de 27 cm et son dégagement sous bâti de 85 cm, afin d'intervenir dans de gros volumes de résidus de récolte ou dans les couverts végétaux développés.
Pourvu d'un essieu de transport intégré dans la zone de travail, il reçoit des dents Terra Grip au rayon de courbure important, pour une faible demande de puissance, accueillant des socs MulchMix ou toutes autres pièces travaillantes de la gamme. Plus court que le Fortis AS, il dispose d'un système de nivellement positionné aussi près que possible de la dernière rangée de dents, afin que le flux de terre soit dirigé vers les disques de nivellement. À l'arrière, Horsch propose un large choix de rouleaux. Les modèles doubles disposent d'un angle réglable à l'aide de clips en aluminium, pour ajuster la pression en fonction des besoins (consolidation dans des conditions sèches ou augmentation de la portance en situation humide).

Kerner // Des déchaumeurs traînés à quatre rangées de dents



L. Vimond

Les déchaumeurs à dents traînés Ventos de Kerner, dotés d'un essieu de transport intégré, comptent quatre rangées de dents à sécurité boulon, ressort (déclenchement à 800 kg) ou hydraulique (déclenchement réglable de 850 à 1 300 kg). Espacées tous les 30 cm, leurs dents intègrent le changement rapide des socs disponibles en plusieurs types : étroits de 55 mm pour du travail profond, larges (80 ou 100 mm), à ailettes (320 mm de large) ou pattes d'oie de 420 mm de large pour le scalpage. Derrière les dents, le nivellement est réalisé par des disques étoilés ou des doigts. Les Ventos reçoivent à l'arrière un rouleau Cracker de 650 mm de diamètre ou un double rouleau U de 600 mm. Une ou plusieurs rangées de herse peaufinent le travail derrière le rouleau. Le contrôle de la profondeur est assuré par les roues de jauge avant et le rouleau. La flèche dispose quant à elle d'un vérin servant de report de charge, mais aussi à piloter de manière automatique la profondeur de travail.



SOCIAL

// EPICERIE SOLIDAIRE

89

Pour une alimentation locale accessible à tous

C'est dans l'une des rues principales de Tonnerre que s'est implantée l'association « Pierres, Pôle & Compagnie », il y a un an. Ce mercredi 21 avril, elle est entrée dans une nouvelle phase en proposant d'ici mai, une épicerie mobile au sein du territoire.



Ce mercredi 21 avril, les bénévoles en charge de l'association Pierre, Pôles et Compagnie ont inauguré l'épicerie mobile.

C'est dans leur nouveau lieu de stockage que l'association Pierre, Pôles et Compagnie, a accueilli ce mercredi 21 avril, l'ensemble de ses partenaires et bénévoles pour inaugurer *« ce tout nouvel outil : une épicerie mobile ouverte à tous les habitants du Tonnerrois »*. Pour Chantal Prieur, fondatrice de l'association et ancienne agricultrice du département, c'est un projet qui intègre plusieurs combats : *« la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire du Tonnerrois, favoriser les liens envers les personnes isolées et créer du lien social. On a vraiment voulu ce projet en mixité, en réalisant des tournées au sein des villages du territoire, avec notre nouveau camion »*, manifeste-t-elle la voix haute. Les personnes en difficulté financières et bénéficiaires *« pourront participer à la hauteur de 20 % à 50 % du prix du panier »*, ajoute à son tour Stéphanie Mathieu, *« quant à l'ensemble des habitants, ils paieront 100 % du prix du panier »*. Tout commence, lorsqu'un petit groupe d'habitants du territoire s'engage et se réunit en novembre 2023 autour d'un projet *« d'épicerie sociale et solidaire »*, sillonne le territoire, rencontre une vingtaine d'acteurs de solidarité et fait appel à de nombreux financeurs* pour avancer sereinement. Dans un second temps, cette épicerie mobile contribuera *« au développement d'un modèle alimentaire local et durable basé sur la démocratie alimentaire, signifiant le droit pour tous d'accéder à une alimentation suffisante en quantité et qui apporte une qualité gustative et nutritionnelle suffisante »*, ajoute à son tour la directrice. Au-delà de l'aspect social, l'association Pierre, Pôles et Compagnie détient, depuis l'année dernière, *« un modèle économique, c'est avant tout une entreprise d'insertion qui vend de la prestation de service »*, explique de manière pédagogique la fondatrice. À cette occasion, l'épicerie mobile collabore avec des distributeurs comme Super U, Germinal ou encore Biocoop et tend à collaborer davantage avec des producteurs locaux.

Charlotte Sauvignac

**ANCT, la DRAF, la DDSPP, le Conseil départemental de l'Yonne, la CCLTB, la ville de Tonnerre, la Fondation Agir du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la Fondation Banque de France, la Fondation Macif, la MSA, Domanis, Andes*

Retrouvez les horaires et passages :

Lundi :
- Matin (10 heures-12 heures) : Salle des fêtes (Roffey) et à la Mairie (Vézinnes)
- Après-midi (13h30 – 15 h30) : Près Hauts Centre Social (Tonnerre) et Salle Léo Raby (Flogny la Chapelle)
Mardi :
- Matin (10h00-12h00) : Mairie (Youerre) et Hall Musée Faïencerie (Ancy-le-Franc)
- Après-midi (13h30-15h30) : salle des fêtes (Tissey) et Mairie la Maine (Jully)
Mercredi :
- Matin (10h00-12h00) : Place de l'Eglise (Cry-sur-Armançon) et salle des fêtes (Pacy-sur-Armançon)
- Après-midi (13h30-15h30) : Mairie (Nuits) et Mairie (Lézinnes)
Jeudi :
- Matin (10h00-12h00) : salle des fêtes parking (Cheney) et salle des fêtes de Saint-Vinnemer (Tanlay)
- Après-midi (13h30-15h30) : place de l'église (Tronchoy) et place de l'église (Trichey)
Vendredi :
- Après-midi (13h30-15h30) : 3 rue Claude Aillot (Tonnerre) et Chemin Vals Profondes (Tonnerre)

// SOLIDARITÉ

58

Les poireaux généreux de la Nièvre

L'association Solaal BFC a procédé à deux opérations de glanage solidaire de poireaux dans la Nièvre. Une troisième est en préparation. C'est la traduction des dons de fermes bio du département.

Depuis sa création, l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) cherche à favoriser les dons de produits agricoles dans un objectif de lutte contre la précarité alimentaire. Cela passe aussi par des opérations de glanage. Trois d'entre elles ont eu lieu récemment dans le département de la Nièvre. Trois fermes bio ont décidé de faire don de poireaux qu'il fallait aller récolter et Solaal BFC a coordonné ces opérations en faisant le lien entre les producteurs qui partagent leurs offres et les associations d'aide alimentaire. Ces actions ont eu lieu les 13 et 15 avril. La première, c'était au Potager d'ici, chez Jean-Marie Lambert, à Nevers : 625 kg de poireaux ont été ramassés par les bénévoles de l'ASP Nevers et les Restos du cœur de la Nièvre. Ensuite, c'est chez Olivier Boursillon, de la Ferme de l'Huis Perigou, à Maux, qu'une trentaine de personnes (bénévoles, bénéficiaires et jeunes des Restos du cœur de Château-Chinon, de l'unité locale Nivernais-Morvan de la Croix-Rouge, de la Mission locale de Château-Chinon, du Dispositif en amont de la qualification (DAQ) du lycée agricole de Château-Chinon, de l'entreprise à but d'emploi de Moulins-Engilbert) s'est mobilisée. *« Il est assez rare d'être aussi nombreux sur un glanage »*, soulignait Élisa Rebulliot, chargée de mission sur le développement des dons au sein de Solaal BFC. Sur cette opération, par ailleurs médiatisée grâce à un reportage de France 3 Bourgogne, près de 800 kg de poireaux ont été glanés : la Croix-Rouge en a récupéré 170 kg et les Restos du cœur, 600 kg.

Impliquer les étudiants

Un troisième glanage du même type devrait avoir lieu prochainement, toujours dans la Nièvre : Solaal BFC l'a proposé à Aurélie Jacquot (Au Potager d'Auré) à Rouy. Là, 1 tonne de poireaux est à récolter, dès que suffisamment de bénévoles auront pu être mobilisés. Solaal BFC compte également solliciter les lycées agricoles du territoire pour que des étudiants puissent éventuellement participer comme cela avait déjà été fait avec le lycée agricole de Challuy à l'automne 2025. Ces actions démontrent la solidarité et la générosité des agriculteurs, qui fournissent leurs invendus/surplus aux associations locales d'aide alimentaire manquant de produits frais et locaux. Sur les poireaux, le contexte de cette année se prête particulièrement à ce type d'action : les producteurs ont augmenté leur surface et la production, plus importante, n'a pas toujours trouvé assez de débouchés de vente. *« Nous sommes ravies d'organiser ces glanages intergénérationnels et en multipartenariat avec différentes structures locales,* conclut Élisa Rebulliot, *et de favoriser les liens entre les producteurs et les habitants du territoire. Il y a également une démarche pédagogique car les personnes impliquées n'avaient pas forcément eu l'occasion de récolter des poireaux auparavant. Par ailleurs, il faut noter que les jeunes de la Mission locale de Château-Chinon ont cuisiné de la soupe distribuée aux bénéficiaires des Restos du cœur. »*



Un nombre important de bénévoles s'est mobilisé pour ces glanages de poireaux dans la Nièvre.

Berty Robert, avec communiqué

// EMPLOI

Hey les jeunes, vous voulez bosser ?

Les organismes stockeurs recrutent dès maintenant des saisonniers pour les moissons. Petit tour en Côte-d'Or, à la SAS Bresson.

Pour faire tourner les silos et recevoir les agriculteurs dans les meilleures conditions, il faut du monde, beaucoup de monde. En tout cas, beaucoup plus que d'ordinaire.

La SAS Bresson, basée à Saulon-la-Chapelle au sud de Dijon, fait plus que doubler ses effectifs en période estivale. *« Nous recrutons une quarantaine de personnes chaque été, sachant que nous sommes 33 salariés en temps normal »*, informe Agnès Hué, en charge de la comptabilité, des ressources humaines et donc de tous ces recrutements.

Les rendez-vous s'enchaînent actuellement pour ne manquer d'aucun bras d'ici quelques semaines : *« Juste avant les moissons, une dizaine de personnes seront recrutées pour nettoyer nos silos, ces tâches sont souvent réalisées en binômes. Pour renforcer nos équipes, nous recherchons également des chauffeurs, six contrats avaient été signés l'an passé. Le gros des recrutements concerne une trentaine de postes sur nos différents points de collecte avec, au programme, l'accueil et l'orientation de nos clients, l'entretien des outils de travail, la pesée, les analyses et l'enregistrement de la qualité et du tonnage des céréales »*. Les saisonniers, pour ces derniers postes cités, sont des étudiants dans 95 % des cas. Avec une moyenne d'âge d'environ 20 ans.

Avantages et inconvénients

Les lieux de travail concernés sont au nombre de dix, dont sept sont basés en Côte-d'Or (Beaumont-sur-Vingeanne, Cessey-sur-Tille, Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Usage, Saulon, Tanay et Quemigny-Poisot). La Haute-Saône est elle aussi concernée (Champlitte et Oyrières), tout comme le Jura (Champdivers). Des salariés qui habitent près de ces sites seront toujours privilégiés pour des raisons pratiques et économiques, mais des aides financières pourront être accordées en cas de plus longs déplacements domicile-travail. Les jeunes qui signeront un contrat avec la SAS Bresson auront la particularité de ne connaître que peu de temps à l'avance la date de début ou la date de fin de celui-ci. *« C'est ainsi à chaque campagne, nous ne pouvons pas faire autrement, c'est le soleil et la maturité des céréales qui décident ! Le travail débute dès la première benne livrée et se termine le jour du dernier champ moissonné. Il faut être disponible et flexible. Cela peut être vu comme une contrainte, nous en avions conscience »*, précise Agnès Hué. Les moissons vont *« de plus en plus vite »* : en conséquence, chaque saisonnier n'est même pas sûr de travailler un mois entier. En revanche, en nombre d'heures, chacun sera *« servi »* : *« des semaines de travail de 45 à 50 heures sont au programme. Très exceptionnellement, elles peuvent même atteindre 60 heures. Nous demandons chaque année des dérogations de la durée hebdomadaire de travail à la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) pour le permettre à nos salariés en CDI et CDD, ainsi qu'à nos saisonniers. Ces derniers ont alors de nombreuses heures supplémentaires à leur actif. Les dimanches et jours fériés sont payés double. Et au-delà de l'aspect financier, le travail en lui-même, dans nos silos, est convivial et se fait en équipes »*.

Que 20 % d'agriculteurs

Aucune formation préalable n'est nécessaire, comme l'assure la responsable RH : *« nous formons directement sur place, les saisonniers apprennent au fur et à mesure de leurs missions, il n'y a pas de problème. Alors oui, il est vrai que nous préférons souvent un jeune qui est déjà venu chez nous, c'est pour cela que le profil d'étudiant nous paraît intéressant. Nous essayons d'ailleurs de les fidéliser avec une prime pour celles et ceux qui viennent travailler chez nous plusieurs fois ! »*. À notre grande surprise, seulement 20 % des saisonniers sont issus du monde agricole : *« je ne pense pas qu'il y en ait davantage. Encore une fois, ces travaux ne demandent pas de connaissances ni de formations particulières, ils sont accessibles à tous. Il y a autant de filles que de garçons. Petite précision : nous ne prenons que des personnes majeures, car le trafic de tracteurs sur nos plateformes demande beaucoup de vigilance et de responsabilités »*. Agnès Hué nous fait part, pour terminer, de difficultés grandissantes pour recruter : *« au moment où nous parlons, nous sommes le 21 avril et j'ai une vingtaine de CV en ma possession. Il y a dix ans, j'en aurais eu au moins une cinquantaine à la même date… Nous avons moins de candidatures spontanées que dans le passé, nous devons davantage chercher et élargir nos voies de communication. Notre présence sur les réseaux sociaux l'illustre parfaitement »*.



Nous avons rencontré Agnès Hué, en charge du recrutement à Saulon-la-Chapelle.

AG

Contact : 03 80 79 15 25 ou info@bresson-cereales.fr

// FAUNE SAUVAGE

Les chauves-souris, ces inconnues si proches

À Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, l'association « Un enfant peut sauver un arbre » et des étudiants en biologie du Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne de la faculté de Dijon se sont livrés à une observation détaillée de chauves-souris installées dans un « village » depuis dix ans.



Bénévoles de l'association « Un enfant peut sauver un arbre » et étudiants de l'université de Bourgogne oeuvrent ensemble à l'observation des chauves-souris.

Les chauves-souris sont parmi nous, et on ne le sait pas toujours. Mieux connaître ces petits animaux, c'était en partie l'objectif que s'étaient fixés des bénévoles de l'association « Un enfant peut sauver un arbre » qui œuvre pour la préservation de la faune et de la flore, et des étudiants du Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUB) de la faculté de Dijon, lors d'une séance observation organisée récemment à Chevigny-Saint-Sauveur, en périphérie de Dijon. Il se trouve que, depuis dix ans, existe en ce lieu un véritable « village » permettant aux Chiroptères de s'abriter et de se reproduire en toute tranquillité. Lors de cette observation, les étudiants ont découvert des noctules de Leisler dans deux pouponnières différentes. Ces chauves-souris se nourrissent de chenilles processionnaires et de frelons asiatiques, elles agissent donc comme un véritable insecticide naturel. Il est important de les protéger et c'est en partie la mission que s'est fixée l'association « Un enfant peut sauver un arbre », présidée par Annick Mathieu. Lors de cette observation, une équipe de France 3 Bourgogne était présente. Le reportage réalisé à cette occasion sera diffusé prochainement dans l'émission « ça se passe ici ». *« C'est un coup de projecteur bienvenu pour faire découvrir nos actions de protection et de sauvegarde des chiroptères qui ont élu domicile au village à chauves-souris »* explique Annick Mathieu. Ces observations permettent aux étudiants de faire remonter des informations précieuses à la Société d'histoire naturelle d'Autun, en Saône-et-Loire, qui les centralise et tient ainsi à jour le recensement de ces animaux sur un territoire donné. C'est aussi le moyen d'étudier au plus près leur comportement.

Berty Robert



Dans les abris du « village » il est possible d'observer de très beaux spécimens.

// CONJONCTURE

Bioéthanol, une réponse crédible à la flambée des prix du pétrole

Le détroit d'Ormuz quasiment fermé depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, fait grimper les cours pétroliers qui franchissent des sommets historiques. Le bioéthanol pourrait être une solution notamment pour assurer la souveraineté énergétique de la France.

Depuis 2006, le Superéthanol-E85 est le carburant du pouvoir d'achat, de l'environnement et aujourd'hui, il occupe une place de choix face aux produits pétroliers. En particulier depuis l'explosion des cours depuis la guerre en Iran. Son prix, moins de 1 euro, séduit de plus en plus d'automobilistes.

Orienter plus de betteraves vers les raffineries

Le Superéthanol-E85 contient entre 60 % et 85 % de bioéthanol qui est produit à partir de matières premières d'origine végétale (betteraves sucrières, blé, maïs), le complément étant de l'essence sans plomb. Cette composition explique en partie pourquoi son prix varie moins par rapport au marché pétrolier mondial. Il bénéficie aussi d'une fiscalité avantageuse. Sa TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) est beaucoup plus basse que celle des carburants fossiles.

La France, premier pays européen producteur de bioéthanol E85, a la ressource nécessaire pour en produire davantage notamment avec les betteraves (environ 12 à 15 %). Avec la conjoncture actuelle au niveau du sucre, les planteurs doivent baisser les surfaces. Or, les betteraves pourraient servir à augmenter la production de biocarburant.

Même si la consommation annuelle d'E85 atteint pratiquement 900 millions de litres en 2025, il serait peut-être opportun d'ouvrir les robinets. Car la France importe plus qu'elle n'exporte depuis 2022 (pétrole : 99 % et l'éthanol 30 %). La production pourrait croître pour faire partie du panel des énergies renouvelables produites dans l'Hexagone. En mars 2026, 4 032 stations-services distribuent le Superéthanol-E85 sur pratiquement 10 800 dans le pays.

Qu'attend donc l'État pour aller plus loin et promouvoir le bioéthanol ? Sachant que les États-Unis et le Brésil produisent à eux seuls, les trois quarts du bioéthanol mondial et que l'Europe représente 6 à 7 % de la production (7500 stations équipées en SP95-E10 en France). La France pourrait accroître encore sa capacité qui est passée de 16,5 millions d'hectolitres en 2024 à 19 Mhl en 2025 soit + 15 % (E5, E10 et E85). En France, l'utilisation du bioéthanol a permis d'éviter en 2024, l'équivalent des émissions annuelles de 1 400 000 voitures, soit près de 2,7 millions de tonnes de CO2.

Une voiture adaptée

Selon la Collective du Bioéthanol, le prix moyen pondéré de l'E85 publié par la DGEC chaque semaine était de 0,75€/l vendredi 27 février 2026 et de 0,78€/l vendredi 20 mars 2026. En 2025 avec un prix à la pompe de 0,73€/l en moyenne soit près d'1€ de moins que le SP95-E10 (1,69€/l), les automobilistes convertis au bioéthanol ont réalisé 705 € d'économies par an pour 13 000 km parcourus par rapport au SP95-E10, et 1085 € pour 20 000 km (en prenant en compte l'hypothèse haute de surconsommation de 25%(1). On comprend pourquoi aujourd'hui de nombreux automobilistes se tournent vers le bioéthanol.

Pour rappel, pour rouler au Superéthanol-E85, il est nécessaire de disposer d'un véhicule flex-E85 d'origine neuf ou d'occasion, ou de faire installer un boîtier de conversion E85 homologué par l'État sur sa voiture essence (la grande majorité des modèles essences mis en circulation depuis 2001 sont compatibles). D'ailleurs, depuis la flambée des cours du pétrole, les garagistes croulent sous les demandes.

Dans le contexte actuel, le biocarburant est une alternative à la dépendance de la France pour le pétrole. Au-delà de la souveraineté énergétique, l'éthanol est favorable pour l'environnement, le pouvoir d'achat et l'utilisation de cultures alimentaires pour la fabrication de biocarburants renforce le secteur agroalimentaire européen. Il génère des coproduits riches en protéines, renforce les filières de l'amidon, du sucre et des huiles et permet de valoriser des déchets et résidus. En période de crise, le biocarburant représente une réserve stratégique précieuse.

Gaëtane Trichet

(1) Avec une consommation de 7l /100km au SP95-E10 – détails sur www.bioethanolcarburant.com



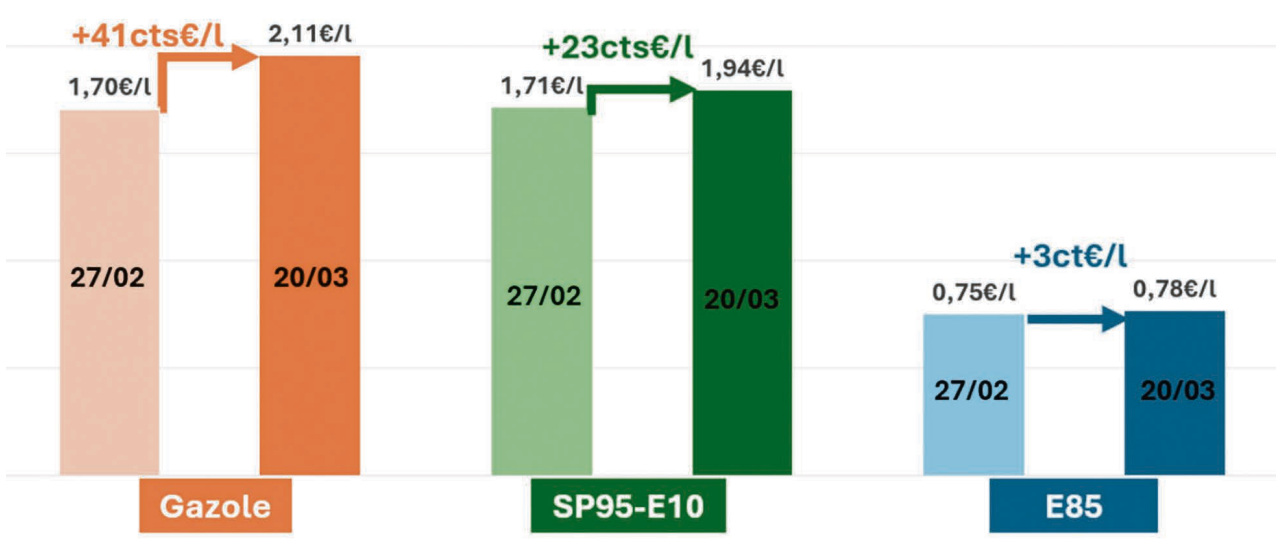
Vanackere

La consommation d'E85 est passée de 1 Mhl en 2016, à 3,5 Mhl en 2019, 8,5 Mhl en 2022, 9 Mhl en 2023 et 8,6 Mhl en 2025. (source bioethanolcarburant.com).

EN CHIFFRES

Avec 3 kg de céréales, on obtient 1,2 litre de bioéthanol, + 1 kg d'alimentation animale et + 1 kg de CO2 biosourcé. 1 tonne de betteraves fournit 100 litres de bioéthanol, + 80 kg de CO2 biosourcé, + 50 kg de pulpes, et + 790 litres d'eau récupérée pour l'irrigation.

Evolution des prix des carburants en France entre le 27 février et le 20 mars 2026



Source : DGEC 2026 - https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prix-produits-petroliers

Le bioéthanol roule depuis vingt ans

Le Superéthanol E85 fête ses 20 ans en 2026. Face à l'urgence climatique et aux échéances réglementaires européennes, le Superéthanol-E85 100 % renouvelable sera une alternative crédible à l'essence fossile annonce la Collective du Bioéthanol. Une étude(2) récente réalisée par l'IFP Énergies nouvelles (Ifpen) confirme son fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en garantissant des performances conformes aux normes de pollution les plus exigeantes.

Les annonces de la Commission européenne de décembre 2025 confirment que le moteur thermique conservera une place après 2035, notamment à travers les motorisations hybrides et hybrides rechargeables compatibles avec les carburants renouvelables. Si le véhicule 100 % électrique progresse, il soulève encore des questions liées aux infrastructures, à la production d'électricité et à son empreinte environnementale globale. Dans ce contexte, les carburants liquides renouvelables s'imposent comme une solution complémentaire, immédiatement mobilisable. Contenant jusqu'à 85 % de bioéthanol permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre tout en offrant une solution accessible et économique pour accompagner la transition des mobilités.

Pour les automobilistes et les flottes

La filière française du bioéthanol rappelle l'importance d'intégrer les biocarburants durables dans le panel des solutions de décarbonation. Une étude de l'Ifpen publiée en 2022 montre ainsi que les véhicules hybrides rechargeables fonctionnant au Superéthanol-E85 100 % renouvelable affichent des performances environnementales comparables à celles des véhicules 100 % électriques, notamment pour les berlines. Cette solution permet aux automobilistes et aux entreprises de réduire rapidement leur empreinte carbone, sans changement radical d'usage ni renouvellement complet du parc automobile.

L'E85 100 % renouvelable : pour aujourd'hui et pour demain

Déjà déployé en Californie, sous forme de mélange éthanol / bio-essence où il représente près d'un tiers des volumes d'E85 distribués, le Superéthanol-E85 100 % renouvelable pourrait être introduit en France d'ici 2035 avec la même composition pour commencer. Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, la filière du bioéthanol souligne la nécessité d'offrir aux usagers une diversité de solutions technologiques efficaces, complémentaires et accessibles. Le Superéthanol-E85 100 % renouvelable s'inscrit pleinement dans cette trajectoire.

(2) étude Ifpen disponible sur bioéthanolcarburant.com

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Innovations en maraîchage et grandes cultures

• Mardi 19 mai

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec Agronov et Agro Campus Dijon, organise un événement autour des innovations en agro-équipements et biosolutions, pour maraîchage et grandes cultures, à partir de 13 h 30, à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas.

Pour participer, scannez le QR code

YONNE

// Un parcours arboré, qui ne manque pas d'air

• Mardi 19 mai

Le mardi 19 mai, la chambre d'Agriculture de l'Yonne organise une après-midi dédiée à l'élevage de volailles en plein air, dès 14 heures, à Varennes. Au programme : intervention d'Alysé sur l'intérêt des bandes de légumineuses, du CNPF et de la Chambre d'Agriculture sur les aides disponibles et bonnes pratiques de l'implantation d'arbres dans un parcours volailles et visite terrain, route de Carisey à Varennes, chez Vincent Pommier.

// Inauguration d'une chèvrerie

• 29 mai

La chèvrerie des Dames Douces organise l'inauguration officielle de sa nouvelle chèvrerie au sein du nouveau site, situé dans la rue de la rue des dames douces à Villiers-Louis. Une restauration sur place est prévue lors de la soirée, pour y participer, il suffit de réserver.

Contact : La chèvrerie des Dames Douces : Tél. 06 50 68 93 92.

// Visite d'essais

• 27 mai

À l'occasion des Journées Bio en Grandes Cultures, le Conseil départemental, Terres Inovia, Arvalis, Seine Yonne, Cocebi, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'Agriculture organise une visite d'essai sur la parcelle d'expérimentation « XP'Bio 89 », à Pailly. Au programme : des ateliers, démos de matériels, stands partenaires. Les sujets abordés seront : les carie blé et variétés de blé, semis de cultures de printemps à l'automne, biodiversité. Un repas sera prévu sur place.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

• 1er juillet et 7 octobre

À Saulieu

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Remplir mon Tesa simplifié

• 11 juin en visioconférence

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Réglage gagnants pour plus de rendement

• 04 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui vous permettra d'optimiser les réglages de votre moissonneuse-batteuse pour gagner en qualité et en rendement. Identifiez les points clés, limitez les pertes et améliorez la performance de vos récoltes grâce à des apports techniques et des mises en pratique sur machines. Le lieu est encore à définir.

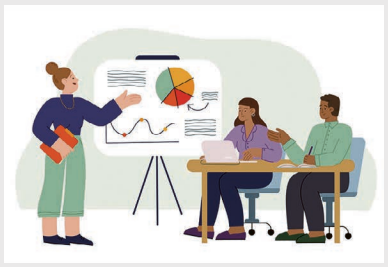
Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Être autonome pour la vérification périodique des engins et accessoires de levage

• 16 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui se tiendra à Nevers. Elle permettra aux participants de maîtriser la réglementation et les méthodes de contrôle pour réaliser les vérifications générales périodiques en toute autonomie. Vous pourrez ainsi sécuriser vos équipements, identifier les anomalies et assurer la conformité de vos engins et accessoires de levage.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37



// CHRONIQUE JURIDIQUE

Société agricole exploitation du foncier

Une société agricole peut mettre en valeur des terres en bénéficiant d'une mise à disposition par l'un de ses associés, ou bien par suite de l'apport du droit au bail. Le propriétaire bailleur, en fonction du dispositif utilisé, n'est pas engagé de la même manière. Explications

La mise à disposition

L'article L.411-37 du Code rural autorise le fermier d'un bail rural à mettre à la disposition d'une société agricole dont il est membre tout ou partie des terres qu'il loue. Cette mise à disposition ne peut excéder la durée du bail rural en cours, et le fermier reste seul titulaire du bail rural. Il doit être associé exploitant (c'est-à-dire participer de manière effective et permanente aux travaux au sein de la société) et continuer à participer à l'exploitation des biens qu'il met à la disposition de la société. Pour opérer une simple mise à disposition des terres louées, l'accord du propriétaire n'est pas requis. Ce dernier doit être, seulement, informé par écrit (LRAR) au plus tard dans les 2 mois suivant le début de la mise à disposition, ou par une clause l'autorisant dans le bail d'origine. À défaut, le preneur encourt la résiliation du bail. Toutefois, cette sanction n'est prononcée que si le preneur n'a pas communiqué les informations dans un délai d'un an après mise en demeure par le bailleur et que les omissions ou irrégularités constatées ont été de nature à induire le propriétaire en erreur. La mise à disposition cesse, de plein droit, avec la sortie de l'associé fermier de la société (quelle que soit la cause de ce départ : retraite, décès, réinstallation…). Dans ce cas, la société ne peut plus bénéficier de l'exploitation des terres mises à disposition, sauf à obtenir du propriétaire la signature d'un nouveau bail à son profit par exemple.

Ou l'apport du droit au bail

Lorsque le bail a été initialement fait à un associé personne physique, celle-ci peut décider d'apporter son droit au bail à la société. Le fermier doit obtenir l'accord du propriétaire bailleur (article L 411-38 du code rural), sous peine de résiliation de son bail. Un apport autorisé a pour conséquence le transfert du bail rural au profit de la société qui en devient, alors, seule titulaire. Précisons que l'apport du droit au bail est possible uniquement au profit d'une société civile d'exploitation agricole (EARL, SCEA, Gaec.) Un formalisme spécifique est à respecter, c'est celui de l'article 1690 du Code civil : l'apport doit être signifié par acte d'huissier au bailleur ou accepté par lui dans un acte. Cette signification ou acceptation rend l'apport du droit au bail opposable au bailleur. La société devient alors titulaire du bail à la place de la personne physique et elle le demeure jusqu'à la dissolution de la société. En cas de simple changement de forme juridique (par exemple Gaec transformé en EARL), le bail apporté à la société perdure, puisqu'il y a continuité de la personne morale.

Marie Charrier-Ennaert

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/04/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 610 - Vente : 73 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,36	6,46	6,42	- 0,40
		300-350	5,46	5,78	5,67	- 1,23
		350-400	5,44	5,69	5,55	- 060
		400-450	5,44	5,69	547	- 0,32
		450-500	4,92	5,22	5,04	- 0,56
	R	200-250	6,02	6,38	6,26	-0,68
		250-300	5,70	6,35	5,95	- 0,68
		300-350	5,32	5,74	5,56	- 0,87
		350-400	5,20	5,42	5,33	-0,61
		400-450	5,22	6,23	5,48	-0,02
F	U	200-250	5,50	6,31	6,93	-0,34
		250-300	5,32	5,71	5,42	-0,28
		300-350	4,84	5,49	5,19	- 0,49
		350-400	5,46	5,86	5,68	+ 0,09
	R	200-250	5,65	5,68	5,66	-0,12
		300-350	4,86	5,42	5,07	- 0,28
		350-400	4,74	5,01	4,84	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 118 - Vente : 68 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,59	4,83	4,69	-0,43
		500 et +	5,16	5,16	5,16	-0,12
F	U	350-400	4,83	5,45	5,07	
		400-450	4,59	4,83	4,69	- 0,43
		450 et +	4,53	4,74	4,6	- 0,01
	R	350-400	3,81	3,81	3,81	-0,75

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 216 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,86	3,86	3,86	- 0,07
	R	+ 500 kg	3,39	3,52	345	- 0,36
F	U	24 à 36 mois	3,94	4,63	4,26	-0,51
		- 5 ans	4,00	4,73	4,30	- 0,14
		5 à 10 ans	3,85	4,62	4,07	- 0,25
		+ 10 ans	3,78	4,19	3,88	- 0,19
	R	24 à 36 mois	4,11	4,15	4,13	- 0,07
		- 5 ans	3,80	4,73	3,98	- 0,19
		5 à 10 ans	3,78	4,19	3,88	- 0,16
		+ 10 ans	3,50	3,69	3,69	- 0,17
	O	+ 10 ans	-	-	-	

OBSERVATIONS

Effectif global : 944 - Taux de vente : 77 %.

Apports de saison broutards / laitonnes : Marché décousu, cours en baisse vaches / génisses de mois/ taureaux : Apports de saison. La baisse des cours entamée semaine dernière se poursuit dans les gros bovins surtout dans ceux proches de la finition qui sont plus difficiles à placer.

A noter que la demande est toujours aussi bonne dans les animaux herbés de qualité avec des cours toujours aussi attractifs malgré une baisse de quelques centimes. Néanmoins, toutes moyennes confondues, la tendance générale est à la baisse ce qui est révélateur de l'ambiance générale chez les engraisseurs et abatteurs avec des achats et des abattages au ralenti.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/04/2026

Effectif : 101

Laitonnes :	(250 - 375 kg)	1460 - 1900 / 5,00 - 5,79
Génisses 24-36 mois :	(635 - 830 kg)	2610 - 3500 / 3,75 - 4,19
Vaches légères :		1670 - 1990
Vaches entre deux :		2120 - 2480
Vaches lourdes :		2510 - 3370

Cours en baisse en broutards entrainant des invendus.

Demande plus calme en génisses et vaches à des tarifs en recul.

Bovins gras : 0

Pas de sujets gras cette semaine

Ovins : pas de marché cette semaine

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/04/2026

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif :140 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,14	2,31	2,18	- 0,29
F	U	+ de 60 kg	2,52	2,77	2,66	-0,02
	R	+ de 60 kg	2,15	2,53	2,42	-0,08

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif :290 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,49	6,01	5,70	- 0,24
		> 44 kg	5,41	5,74	5,61	- 0,01
	R	de 38 à 44 kg	5,43	5,79	5,48	- 0,21

OBSERVATIONS

Effectif global : 350 - Taux de vente : 93 %

L'offre est restreinte et de très bonne qualité.

Vente totale en agneaux et en brebis à des cours très satisfaisants.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

Effectif : 16

Agneaux maigres :	13 - 206 €	3,81 - 5,00 €/kg
Agneaux :	230 - 251 €	4,31 - 5,00 €/kg
Brebis :	171 - 183 €	2,51 - 2,59 €/kg

Meilleure demande en agneaux et brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/04/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 318 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,50	5,37	- 0,67
		de 38 à 44 kg	5,64	5,90	5,68	- 0,43

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 118 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,90	2,75	+ 0,27

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 41 - Vente : 60 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		24	94	81	+ 35,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 477 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Cette semaine les cours chutent, du principalement a une qualité des animaux beaucoup plus hétérogène. À vérifier dans les semaine prochaines.

Brebis : Commerce très rapide et porteur. Cours revue nettement à la hausse.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/04/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 137 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	250-300	6,38	6,38	6,38	
		300-350	6,01	6,27	6,01	
		350-400	5,08	5,57	5,25	
		400-450	5,28	5,39	5,36	- 0,43
F	U	300-350	5,24	6,11	5,48	- 0,08

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 91 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,62	4,24	3,91	- 0,20
		5 à 10 ans	3,63	4,23	3,78	- 0,20

OBSERVATIONS **Effectif global : 228 - Taux de vente : 95 %**

Broutards : Les cours sont revues nettement à la baisse cette semaine dans les sujets de plus de 400 kg, les sujets légers trouvent preneurs rapidement à des cours revues légèrement à la baisse.

Laitonnes : Cours globalement inchangés.

Vaches : La chute des cours de la viande impact directement cette semaine les cours du maigres, les catégories de jeunes bêtes maigres trouvent preneurs rapidement sans de changements de tarifs prononcés.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Avril 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : forte pression baissière injustifiée sur le mmerce, l'attitude de la filière ne mérite pas plus de mmentaire !

vins maigres : pressions à la baisse injustifiées avec un nque d'animaux, ne les bradez pas !

POLITIQUES

Le calendrier d'examen du projet de loi d'urgence agricole se dessine. La commission du développement durable de l'Assemblée nationale procèdera à un examen, du 28 au 30 avril, notamment sur les volets « environnement » et « prédation » . Le projet de texte sera par la suite examiné par la commission des affaires économiques, du 4 au 7 mai. En espérant que le processus législatif aboutisse d'ici l'été, avec une adoption de la loi au mois de juillet, les débats en séance plénière à l'Assemblée nationale et au Sénat sont attendus, respectivement, aux mois de mai et de juin.

SANITAIRE

Le 24 avril, la ministre de l'Agriculture a annoncé une revalorisatio « d'abattage diagnostique » pour la tuberculose bovine. Cette inc est versée aux éleveurs dont les bêtes sont abattues pour présence de lésions internes. Ce forfait passera à 3 350 € pour le plus de 24 mois, contre 2 500 € auparavant (soit une hausse de revalorisation se fera « avec effet rétroactif sur la campagne de 2025-2026 ». Le coût de désinfection seront également pris e hauteur de 100% par l'Etat comme pour la DNC. Ces annonces v sens des demandes portées par la FNB mais de nombreuses autr sont attendues dans la lutte contre cette maladie.

Alors que les abatteurs continuent leurs pressions à la baisse injustifiée, les fondamentaux sont têtus et les contredisent :
→ Une incohérence totale : les prix sont tirés vers le bas alors même que les disponibilités en animaux diminuent, sous l'effet de la décapitalisation et du sanitaire
→ Les fondamentaux sont solides : la consommation se maintient (France et Europe), et les importations restent contenues grâce à la mobilisation syndicale
→ Un double discours inacceptable : appeler à stopper la décapitalisation et à engraisser en France tout en imposant des baisses brutales de prix
La FNB appelle à une mobilisation syndicale face à une filière qui persiste à voir les éleveurs comme une variable d'ajustement !

FAIT DE LA SEMAINE

Peut-on encore travailler au sein de l'interprofession ?

L'ensemble des familles de la filière a validé le plan élevage dans le cadre des conférences sur la souveraineté alimentaire, avec un objectif clair : stopper la décapitalisation. Et dans le même temps, les abatteurs décident brutalement et sans justification de faire chuter les prix. C'est une attitude inacceptable et un mépris total des éleveurs !

CARTON ROUGE

De qui se moque-t-on ?

Alors que certains nous parlent de baisse de la consommation pour justifier la pression sur les prix des animaux, une grande enseigne de supermarché annonce des ventes en hausse et un marché alimentaire « toujours soutenu », sans aucun changement dans les comportements d'achat. La réalité est simple : la consommation se tient. Il faudra aller chercher des excuses ailleurs pour baisser le prix payé aux éleveurs !

CHIFFRE A RETENIR

4,9 Mds d'euros

Alliance France cuir a dressé un bilan du commerce extérieur avec un excédent de 4,9 Milliards d'euros. Concernant les peaux brutes de veau, les importations ont baissé de 45 % en 2025/2024 et l'exportation a diminué de 17 %. Ce segment connait ainsi une balance commerciale excédentaire de 32 M€. Les éleveurs faisant partie de cette filière, une redescente de la plus-value apparait absolument nécessaire !

EN REGION

Le commissaire européen à la santé et au bien-être animal, Olivier Varelhyi, s'est rendu dans une exploitation du Tarn et a annoncé le renforcement des contrôles et l'envoi de vétérinaires dans les pays exportateurs ainsi qu'aux points d'entrée des viandes en Europe. Sur la DNC, la FNB a rappelé qu'un animal vacciné est sain et donc exportable. Sur le BEA, la FNB a réaffirmé : non à de nouvelles contraintes dans un secteur déjà fortement encadré !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

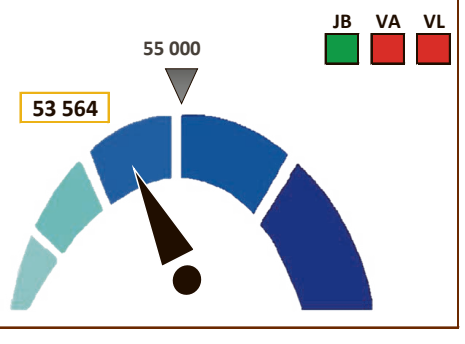
2026 - Semaine 16

Références	Abattages France – Total Gros bovins (têtes)	Exports vif (têtes dont veaux) – Italie	Exports vif (têtes dont veaux) – Espagne
	55 000	17000 (% /sem.2025)	10000 (% /sem.2025)
S12	55 576	14 941	9 175
S13	54 023	15 211	8 995
S14	53 612	15 344	7 182
S15 (4 jours ouvrés)	47 657	12 675	7 162
S16	53 564	17 431	9 198
Moyenne glissante 5 semaines	52 886	15 120	8 342
Evol A-1 (moy glissante)	-3,0%	-16%	-22%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattage hebdo = 10750 têtes	
11 868	normal
11 637	normal
11 259	normal
10 133	normal
nc	nc
Cumul S1 à S15 :	
sorties ralenties	

Cotations – Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	6,08	4,16
7,69	7,69	5,90
7,67	7,66	5,88
7,68	7,62	5,90
7,64	7,57	5,90
7,59	7,49	5,83

Abattages hebdo gros bovins
D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient
D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

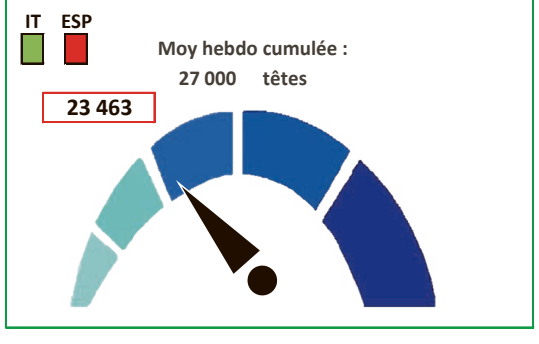
6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

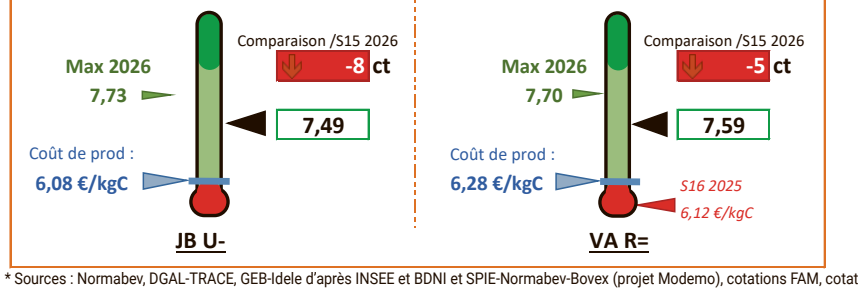
2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

Exports vifs - Italie + Espagne
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

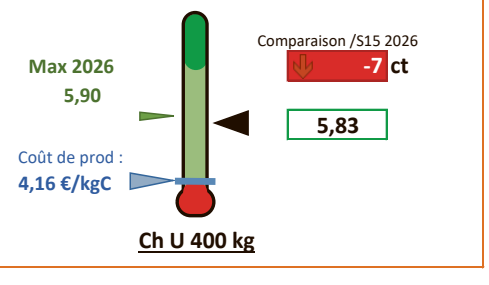


Effectifs d'animaux
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
sorties ralenties

Cotations françaises maigre
D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 16 du 13 au 17 avril 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 542	↗
MAIGRE	7 716	↗
VEAUX	1 992	↘
OVINS/CAPRINS	3 145	↗

• **Broutard(e)s :** les tendances diffèrent selon les centres cette semaine. Les prix sont globalement reconduits, mais des baisses apparaissent localement dans un contexte plus calme. L'augmentation des volumes sur certains marchés permet de couvrir les besoins, entraînant une sélection plus marquée des acheteurs, notamment sur les lots moyens ou lourds. Les phénomènes de plafonnement se confirment, tandis que la demande à l'export reste limitée et plus sélective. En femelles, la commercialisation reste fluide, avec des prix globalement maintenus, malgré un plafonnement sur les sujets trop gras.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent hétérogènes cette semaine selon les catégories. Les cours sont globalement reconduits, mais des baisses apparaissent en lien avec un recul des prix de la viande et une demande plus réservée. Les acheteurs renforcent leur sélection face à des présentations parfois irrégulières, tandis que les animaux herbés et de qualité conservent des niveaux de prix satisfaisants.

• **Boucherie :** les niveaux de prix s'orientent globalement à la baisse cette semaine. Si quelques marchés maintiennent leurs cours, la tendance reste marquée par un recul généralisé dans un contexte plus calme. Le haut de gamme se montre également moins dynamique.

• **Ovins :** Les cours se maintiennent dans l'ensemble cette semaine, dans un contexte d'apports parfois plus importants mais de qualité satisfaisante. Les ventes restent actives sur plusieurs centres, avec des besoins présents et des niveaux de prix globalement bien orientés. En brebis, la demande demeure soutenue, avec des ventes dynamiques et des cours reconduits, voire en hausse selon les marchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur



MF 7619 DYNA6

2013 | 190 CH | 7 400 H | 4 RM

amortier@groupemortier.fr

06 88 23 86 54

MORTIER

56 000 €HT

07 - Vends Class Arion 420 110 cv 2900 H année 2014 très bon état général ne fait pas assez d'heure 42500 euros ht 06 32 43 53 13.
✆ **06 32 43 53 13**

38 - Vends 2 pneus 18 4 34 neuf - 2 pneus 9 5 24 neufs - 1 pneu 12 4 24 tp neuf - 2 pneus 13 6 28
✆ **06 75 04 60 70**

66 - Vends tracteur MF 3635S vigneron, 80 cv, 2500 h, 2009, totalement révisé, BE, pneus neufs équipé intercep hydraulique ventral Askel et Berthoud 800 l Speedair idéal AB, 21 000 €HT Tél. : 06 09 98 03 74
✆ **06 09 98 03 74**

Récolte

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

42 - Vends presse à balle ronde McHale V6740, 2024, liage filet, éjecteur de balle, freins hydrauliques, neuve. Prix : 44 000 euros HT.
✆ **06 30 67 27 19**

58 - Musée machine agricole Saint Loup 58200, recherche pour rétro moisson 2026 thème Braud MB650-405-105, propriétaire ou connaissance d'une machine. Contact Jean Doudeau. Etudions toutes propositions. (1803)
✆ **06 84 77 43 60**

Distribution

74 - A vendre un épandeur Heywang 6T, hérisson horizontal, frein hydro.
✆ **06 11 18 40 35**

Epandage

38 - Recherche épandeur à fumier ancien modèle, petit volume, étroit.
✆ **06 24 87 28 37**
ou 06 30 36 49 28

BTP

74 - Vends benne TP occasion 2018, 2 essieux 24T, essieu suiveur, flèche et freinage hydrau, pneus 650/55R 26,5 50%, 28000 € HT.
✆ **06 08 53 93 69**

Divers

01 - Vends mat. ancien pour collec. ou petite exploitation : trieur, tombereau, brabant, char à boeuf, brise mottes et matériel plus récent : attel. addition broyeur charrue planche cultiv. Bonnel sous soleur jumelage.
✆ **04 74 00 38 54**

10 - Retraité vend 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4 M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ **06 75 28 55 67**
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1801)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends herse rotative, 3 m. Rau combi hydraulique avec dents danoises et herses 4,5 m. Scie à colza Matrot à monter sur moissonneuse Class, bon état. (1701)
✆ **06 24 16 75 48**

38 - Vends divers matériels : broyeur Berti 2,50 m déport hydraulique, tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, faucheuse Krone 5 assiettes.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends rouleau plombeur : 150 euros ; vis à grain 9 cm diam 10cm : 300 euros ; vibroculteur 3 m : 350 euros ; cuve à fioul 1500 l : 200 euros ; plateau 5m/2m : 650 euros ; semoir à engrais 600 kg : 300 euros, rotovator 3m20 : 4000 euros.
✆ **06 38 55 53 31**

42 - Vends round baller John Deere V 451 G, 2600 bottes ; salle de traite chèvres GEA 8 postes ; cultivateur.
✆ **07 89 37 91 80**

42 - Vends herse de prairie 3 50, tracteur Renault 95 TX 14, cuve Vicon 800 l.
✆ **06 32 25 79 01**

42 - Vends vibro 3 m, concasseur, tonne à eau 800 litres.
✆ **07 87 87 46 19**

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide.
✆ **06 43 23 43 51**

71 - Vends électrificateur Lacme 12 v, sécur 500, 5 joules, batterie servie 8 jours, testeur gratuit, 500 €.
✆ **06 02 31 24 85**

71 - Broyeur de haies Ferry, rotor 1 m, commandes à câbles, plus lamier sécateur, TBE, 4900 €. (1805)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends faucheuse frontale faucheuse portée, andaineur double Kuhn, roundballer Vicon, épandeur engrais Sulky, bétaillère Cosnet, épandeur Maître, 6,5 t, vis à grain Acemo, Ozolles.
✆ **06 30 86 03 54**

71 - Tracteur John Deere 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils - 1800 H - 90000 €. Tracteur John Deere 6145R de 2021 à 1300 H - 115000 €. Faucheuse Kuhn GMD 3111 de 2022 - moins de 200 ha de fauche 10000 €. Presse John Deere 864 Rotoflow de 2016 - 9000 bottes - 25000 €. Epandeur Brochard 15T - 15000 €. Epareuse Mc Connel 530 E - 10000 €. Photos sur demande. (1802)
✆ **06 21 77 69 99**

71 - Vends tracteur Case IH, rel. av, 110 CV, 4 RM, 9.000 h, 2008, bon état, 200 piquets acacia, 2 m, non appointés.
✆ **06 84 58 76 32**

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Berlingo HDI 130 an 2020 74000 km 3 pl attelage caméra recul révision plaquettes pneus.
✆ **06 23 46 73 24**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

Tourisme

38 - Vends Dacia Duster diesel, décembre 2019, 65000 kms, contrôle technique OK.
✆ **06 81 62 15 57**

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

38 - Vends presse a br Kuhn filet 2018 TBE ; Pirouette DE, VTZ5521 4 toupies BE ; Andaineur Andex 464, 2021, TBE.
✆ **06 77 91 41 10**

38 - Vends foin de luzerne bottes carrées et foin prairie naturelle bottes rondes et vends luzerne sur pieds 2026 St Blaise du Buis.
✆ **06 82 86 87 25**
(laisser SMS)

38 - Agriculteur vend foin récolte 2025, botte 70x120 possibilité de livraison.
✆ **06 07 33 77 17**

Plants, pépinière

07 - A vendre ou louer 2 vignes AOC Cornas.
✆ **06 71 05 65 79**

Fourrage

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1705)
✆ **07 63 10 20 41**

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ **06 75 39 31 86 -**
Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ **06 87 77 28 03**

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ **06 75 39 31 86 -**
Boussard Environnement

Suivez-nous sur notre page Facebook

Location

Agricole

69 - Bonjour je recherche une ferme agricole en location avec achats de matériels et cheptel à voir où terrain agricole dans le secteur de Tarare, Dareize, st Loup, Longessaigne, chambost, st Vérand, Panissieres, villecheneve, sr romain de poney,les olmes. Location agricole en fermage entre 150 et 200 euros l hectare.
✆ **06 15 77 73 64**

84 - Loue Lapalud terrain en bordure de Nationale 7, pour stand producteurs de préférence ou autres, pour la saison d'été.
✆ **Tél. : 06 85 97 72 08**

Immobilier

01 - A louer 25 km Nord-E. de Lyon : 240 m2 (séjour, entrée, cuisine, bureau, 4 chambres, 2 sdb, WC, pompe à chaleur) terrain env. 700 m2, 1950 euros.
✆ **06 74 69 36 26**

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE

1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

À pourvoir de suite

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr

130 ANS 1895-2025 CHAPUIS FRÈRES

RECRUTE
un VENDEUR MAGASIN (H/F)

- Service clients en pièces détachées de matériel agricole, élevage et motoculture.
- Poste sédentaire en CDI.
- Connaissance du milieu agricole indispensable.

SCAR DeLaval

Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

73 - Cherche personne pour la période mi-avril mi-octobre ayant une grande compétence à la conduite de tracteur, motivée et rigoureuse dans le travail. Situé dans zone Beaufort en Savoie, j'ai 45 VL et 30 génisses env. Le poste : traite des vaches jusqu'à mi-juin, récolte des fourrages, arrosage.
✆ 06 16 81 44 65

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

38 - ETA recherche ensilage herbe - possibilité fauchage
✆ 06 72 15 40 26

Divers

21 - A vendre DPB. (1704)
✆ 06 86 71 72 18

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

Rencontre

Agence Harmonie

H59a, artisan, div.
Danseur, musicien, bon bricoleur. Humour, respectueux, fidèle. Aime voyages & vie active.
Cherche F attentionnée, disponible pour relation sérieuse, ≤65 ans.
Réf 60244

H64a, retr. chef d'équipe, 1m76
Élégant, randonneur, bon danseur, cuisinier. Autonome, aime nature, animaux, maison soignée.
Recherche F dynamique, confiante, ≤67 ans.
Réf 9100231

H68a, retr. resp. exploitation
Bricoleur, cuisinier, aime animaux & plein air. Célibataire, apprécie recevoir & sorties.
Souhaite F féminine, équilibrée, âge en rapport.
Réf 101535

F48a, empl. mén., sép.
Simple, gentille, serviable. Aime cuisine, marche, natation, escapades à 2.
Souhaite H franc, gentil pour vie simple et partagée jusque 55a env
Réf 1030493

F63a, vendeuse retr., veuve
Petite brune, coquette, souriante. Aime cuisine, jeux, sorties, vie de village.
Recherche H honnête, bricoleur, aimant campagne jusque 69a env
Réf 4523396

F65a, vendeuse. retr., div.
Douce, généreuse, 1m62. Aime cuisine, jardin, contacts humains.
Ne souhaite plus solitude, cherche H doux, bricoleur, romantique jusqu'à 74a env
Réf 55095

POSSIBILITÉ DE VISITE À DOMICILE

13 rue Jules Ferry - 89000 Auxerre
Tel : 06 47 04 33 78
www.agence-harmonie.fr

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Tarine Abondance, terme juin juillet et génisses sevrées.
✆ 06 17 79 82 75

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends 1 vache Jersiaise, pleine, 4 ans, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends 3 belles laitonnes Limousines, 10 mois, sages, pour mettre au pré.
✆ 06 81 33 35 57

58 - Vends 2 taureaux Charolais, 2 ans pour croisement Aubrac et Salers, vêlage facile, toutes garanties sanitaires. (1706)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends 2 génisses Montbéliarde terme mai - juin.
✆ 06 77 93 61 05

71 - Vends taureau HBC adulte, bonne origine, bonne production, cause consanguinité. (1806)
✆ 06 74 09 49 89

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans. EARL Pacaut Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

73 - Bauges recherche 30 à 35 génisses en pension alpage de fin mai à fin septembre.
✆ 06 24 44 10 17

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

42 - Vends petit cheptel cause cessation, brebis avec agneaux, agnelles et un bélier.
✆ 06 89 16 86 52

58 - Troupeau de brebis Charolaises, certaines avec agneaux nés en avril. Pas de passage en bergerie. Adapté au plein air intégral mais pas à la prédation du loup. Deux lots différents, un de 120-130 brebis, un d'environ 200 avec des agnelles et des jeunes brebis. Prix à définir en fonction du cours. (1804)
✆ 06 80 95 78 13

Equin

71 - Vends bel étalon comtois, plein papier.
✆ 06 88 59 16 46

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE TRANSFORMATION

SERENITIQUE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 rue Jean-Baptiste Gambut
21200 BEAUNE
508 223 062 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er avril 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, à un tiers ou au profit d'un associé sont soumises à 'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur David DUSSORT.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur David DUSSORT,
demeurant 4 chemin du malaquin - 21200 RUFFEY LES BEAUNE,
Pour avis, La Gérance

AL26022734

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCM DES DOCTEURS GRAS & GENTIL

SCM au capital de 1 500€
Siège social : 21 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
489 559 328 RCS DIJON

L'AGE réunie le 17/12/2025 a décidé de remplacer la dénomination sociale SCM DES DOCTEURS GRAS & GENTIL par SCM DES DOCTEURS GENTIL & BRENIERE et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts à compter du 17/12/2025 et de nommer en qualité de cogérante Mme Céline BRENIERE, demeurant 21 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 17/12/2025.
Pour avis, La Gérance

AL26022778

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TIBOO

SARL au capital de 40 000 €
Siège social : 18 imp Edgar Degas
21000 Dijon
389 476 714 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 22/04/2026 les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de parahôtellerie et de holding.
Mention au RCS de Dijon

AL26022804

MODIFICATIONS MULTIPLES

SHERWOOD SA

SA au capital de 102.480 €
Siège social : 53 Avenue de l'Aigue
21200 BEAUNE
345 186 548 RCS DIJON

L'Assemblée Ordinaire du 09/04/2026 a constaté la démission de M. Paul DESBOIS de ses fonctions d'administrateur et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Le conseil d'administration du même jour a nommé M. Gérard DESBOIS demeurant 9 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE en qualité de Directeur Général en remplacement de Mme Catherine DESBOIS demeurant 9 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE, laquelle a été nommée Directeur Général Déléguée.
Pour Avis.

AL26022807

// GÉRANCE

Maître Christine PRINCE,
Notaire à CHAGNY (71150),
14bis rue de la République

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christine PRINCE, titulaire d'un Office Notarial à CHAGNY (71150) 14 bis rue de la République, le 31 mars 2026 enregistré au SPFE de Saône-et-Loire le 7 avril 2026, référence 7104P01 2026 N°00659,
DENOMINATION DU VENDEUR : La société dénommée SARL NUANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 7650 Euros, ayant son siège social à BEAUNE (21200), 8, rue de Lorraine, identifiée au SIREN N° 432401164 et immatriculée au RCS de DIJON.
A vendu à :
DENOMINATION DE L'ACHETEUR : La société dénommée OCEANE VEGA, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 Euros, ayant son siège social à BEAUNE (21200), 8, rue de Lorraine, identifiée au SIREN N°102244795 et immatriculée au RCS de DIJON.
Un fonds artisanal de coiffures pour dames et, à titre accessoire, de vente de parfums et de produits de beauté, connu sous le nom « NUANCES », exploité à BEAUNE (21200), 8, rue de Lorraine, pour lequel la société SARL NUANCES est immatriculée au RCS de DIJON N° 432 401 164,
Moyennant le prix de CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 51 000,00 € et aux éléments corporels pour 5 000,00 €, dont matériel, mobilier et outillage pour 5 000,00 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 31 mars 2026.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office notarial de Maître Christine PRINCE, notaire à CHAGNY (71150), 14 bis rue de la République où domicile a été élu, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour unique insertion.
Le Notaire

AL26022747

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

ERRATUM à l'annonce n° 22680646 à paraître le 24 avril 2026 concernant l'avis de constitution de la SCEA AGRI NOVA, il fallait lire que le siège social se situe : 5 Ruelle SOEUR – 21140 MILLERY, qui est également l'adresse de domicile de la gérante.

AL26022746

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 01/05/2026, concernant la société SCM DES DOCTEURS GRAS & GENTIL, capital : 1 500 €, siège social : 21 Boulevard de Brosses, 21000 DIJON, 489 559 328 RCS DIJON.
Il a lieu de lire : Nomination de Mme Céline BRENIERE en remplacement de M.Pierre GRAS, démissionnaire.
Pour avis.

AL26022809

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) DU CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GEOLOGIQUE PROFONDE DES DECHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE (CIGEO) DEPOSEE PAR L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (ANDRA)
Par arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026, il est prescrit une enquête publique **du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00**, soit 45 jours consécutifs, portant sur la demande d'autorisation susvisée.
La personne responsable du dossier déposé est Monsieur Patrice TORRES, directeur de la Direction Industrielle Grand Est (DIGE) de l'Andra, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (Andra) – 1-7, rue Jean Monnet – 92 298 CHÂTENAY-MALABRY Cedex ou par courriel : **instructiondac.cigeo@andra.fr**
L'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par l'installation nucléaire de base du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue :
- **département de la Meuse** : ABAINVILLE, AMANTY, BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS, BIENCOURT-SUR-ORGE, BONNET, BOVEE-SUR-BARBOURE, BOVIOLLES, BURE, CHASSEY-BEAUPRE, COUVERT-PUIS, DAINVILLE-BERTHELEVILLE, DAMMARIE-SUR-SAULX, DELOUZE-ROSIERES, DEMANGE-BAUDIGNECOURT, GONDRECOURT-LE-CHATEAU, HEVILLIERS, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, LE BOUCHON-SUR-SAULX, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEAUX, MANDRES-EN-BARROIS, MARSON-SUR-BARBOURE, MAUVAGES, MONTIERS-SUR-SAULX, MORLEY, NAIX-AUX-FORGES, NANTOIS, REFFROY, RIBEAUCOURT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SAINT-JOIRE, TREVERAY, VILLERS-LE-SEC ;
- **département de la Haute-Marne** : AINGOULAINCOURT, ANNONVILLE, CHEVILLON, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, ECHENAY, EFFINCOURT, EPIZON, GERMAY, GERMISAY, GILLAUME, LEZEVILLE, MONTREUIL-SUR-THONNANCE, NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT, OSNE-LE-VAL, PANSEY, PAROY-SUR-SAULX, POISSONS, SAILLY, SAUDRON, SUZANNECOURT, THONNANCE-LES-JOINVILLE, THONNANCE-LES-MOULINS.
En vue de conduire l'enquête publique, la présidente du tribunal administratif de Nancy a constitué une commission d'enquête. M. Yves LALLEMAND, colonel de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête. M. Jean-Pierre GRANJON, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite, M. Jean-François TRASSART, consultant indépendant, M. Didier LOUIS, retraité du secteur des assurances, et M. Emmanuel COTE, retraité de la police nationale, sont désignés en qualité de membres titulaires. M. Frédéric VIENNOT, retraité cadre Enedis, M. Pascal GAIRE, retraité de la fonction publique territoriale, et M. Yves ROBINOT, fonctionnaire Orange, sont désignés en qualité de suppléants.
Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés ainsi que le bilan de la participation du public relatif à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo sera consultable selon les modalités suivantes :
- sur support papier en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, siège de l'enquête et dans les mairies de BONNET, BURE, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUME, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAINT-JOIRE ET SAUDRON, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sauf dispositions particulières,
- sur support numérique en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130), siège de l'enquête
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible au lien suivant : **https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo** ,
Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants :
www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr
et pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.
Au plus tard quinze jours après avoir reçu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, le préfet de la Meuse, préfet coordonnateur pour le projet Cigéo les transmet au ministre chargé de la sûreté nucléaire et à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, assortis de son avis, et des résultats des consultations.
Le ministre chargé de la sûreté nucléaire adressera à l'Andra un avant-projet de décret et l'Agence disposera d'un délai de deux mois pour présenter ses observations. Le projet de décret sera ensuite soumis pour avis à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
L'autorisation de création est délivrée par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la sûreté nucléaire après avis du Conseil d'État et signé par le Premier ministre et les ministres concernés.
EP 26-0174 / contact@publilegal.fr

AL26022737

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL

Par arrêté préfectoral n° 699, du 15/04/2026, est organisée **du vendredi 15 mai 2026 à 09h00 au samedi 13 juin 2026 à 12h00, soit 30 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Arnay-le-Duc, d'une puissance crête de 4,43 MWc, déposée par la société « PHOTOSOL DEVELOPPEMENT ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Arnay-le-Duc, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7246
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Arnay-le-Duc.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie d'Arnay-le-Duc siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le samedi 13 juin 2026 avant 12h00 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-7246@registre-dematerialise.fr
Monsieur Michel GENEVES, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie d'Arnay-le-Duc aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Vendredi 15 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 5 juin 2026 de 14h00 à 17h00
- Samedi 13 juin 2026 de 09h00 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Apolline AUDRAIN – Société Photosol Developpement Tel : 06 80 18 02 12
concertation@photosol.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Arnay-le-Duc, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : **Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26022740

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

SCA FEDER ELEVEURS BIO,
Société Coopérative Agricole à capital variable, agréée no14033,
RCS de DIJON n° 482 318 086,
Siège social : Z.I. – 10 rue de l'Oze 21150 VENAREY-LES LAUMES.
I - ASSEMBLEES DE SECTION
Les Associés de la Société Coopérative Agricole FEDER ELEVEURS BIO sont convoqués aux Assemblées de Sections qui se tiendront aux dates et lieux suivants :
- **Sections BOURGOGNE NORD et CHAMPAGNE ARDENNE : mercredi 20 mai 2026 – 10h – Salle polyvalente - 21440 Pellerey**
- **Sections BOURGOGNE SUD et AUVERGNE – mardi 19 mai 2026 – 14h – salle réunion FEDER – 370 route du Chaumas – 03430 Villefranche d'Allier**
A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice 2025 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Désignation des délégués de section à l'Assemblée Générale Ordinaire.
Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant lesdites Assemblées de Section, de prendre connaissance, au siège Social de la Coopérative, du rapport du Conseil d'Administration aux associés, des rapports des Commissaires aux Comptes, du texte des résolutions proposées, du document relatif aux écarts de prix (selon l'Article L521-3-1 du CRPM), du bilan et du compte de résultat.
II – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Les associés élus aux Assemblées de Section ci-dessus, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le:
Jeudi 18 juin 2025 – 9 h 00
Palais des Congrès – 19 avenue Général de Gaulle – 21200 Beaune
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025, activités et résultats
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et approbation des comptes 2025,
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation de capital social,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement et ratification des nominations d'administrateurs,
- Fixation du budget nécessaire aux formations des administrateurs,
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs,
- Examen et lecture des comptes combinés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.
Le Conseil d'Administration

AL26022790

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/04/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Chaux, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey : Landes, terres, terres en AOC Hautes Côtes de Nuits et Coteaux Bourguignons - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres
Chaux : 111 ha 86 a 20 ca 'EN POIRET' : ZB-0008 - 'LES TOPPES DU CHENE' : ZC-0062—0063—0064 - 'EZ COMBOTTES' : ZC-0008—0009—0010—0011 - 'DEVANT LA FONTAINE' : ZC-0100 - 'FOND DE LA REPE' : ZD-0019 - 'LES CROPTONS' : ZD-0046 - 'LA REPE' : ZD-0024 - 'LES CHASSAIGNES' : ZE-0112
Nuits-Saint-Georges : 15 ha 26 a 09 ca 'LES DAMES HUGUETTES' : E-0692 - 'CLOS DU HAZARD' : ZK-0001—0002
Premeaux-Prissey : 2 ha 90 a 70 ca 'LE MONT' : A-0031
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022814

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

ÖKO EUROPE

SAS au capital de 50 €
Siège social : 9 rue de l'Artisanat
Zone artisanale Pouilly Bas
21560 COUTERNON
848 783 015 RCS DIJON

Le 29/09/2025, l'AGE, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL26022726

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI VILLA DES GLYCINES

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Rue Principale
21200 CHEVIGNY EN VALIERE
Siège de liquidation : Rue Principale
21200 CHEVIGNY EN VALIERE
397 706 912 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 15 avril 2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique LUCET, demeurant 13 Rue Mercey - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022752

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/04/2026, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MATH2
Siège social : 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente ou aliénation à titre onéreux et à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la présente société, et cession à titre exceptionnel desdites participations. Mise à disposition des locaux à titre gratuit. La constitution et la gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et toutes formes d'endettement se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. D'une manière générale toutes opérations et tous investissements à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Mathieu LESPRIT, demeurant 15 Avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL26022800

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : MAPAPOM.
Siège social : 5 Route de Corcelles – Cidex 39 Bis – 21550 LADOIX-SERRIGNY,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel;
La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance;
La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Pascal POMMIER, demeurant 5 Route de Corcelles – Cidex 39 Bis – 21550 LADOIX-SERRIGNY,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL26022810

NIÈVRE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCEA TURPIN

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital social de 179 500 Euros
Siège social : 47 route des Feuillats
Saint-Maurice - 58300 DECIZE
N°529 493 751 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 31 mars 2026, les associés ont agréé à effet du même jour la démission de gérance de M. Alain TURPIN.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022719

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Suivant procès-verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 21 mars 2026, les associés du GFA DE VILLARGEAU D'EN HAUT, au capital de 505 151,10 euros dont le siège est à POUGNY (Nièvre) Villargeau, identifiée au SIREN sous le n° 349 886 564 immatriculée au RCS de NEVERS,
Ont nommés comme nouveaux co-gérants à compter du 21 mars 2026 :
1) Mr THIBAULT Jean Fernand Armand, dt à SUILLY LATOUR (58150) Seigne, 3 rue du Grand Champ
2) Mr THIBAULT François Pierre Marie, dt à POUGNY (Nièvre) Villargeau, 1allée des Noyers, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour une durée illimitée, en remplacement de MrTHIBAULT Pierre, décédé.
En conséquence, l'article des statuts est modifié en ce sens auprès du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Gérant.

AL26022777

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EMH
SAS au capital de 4 000 000 €
Siège social : 114, Route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE
840 688 428 RCS NEVERS
Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 30/06/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : KPMG SA
- nouvelle mention : Néant

AL26022789

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CHANGEMENTS DE GÉRANT ET DE SIÈGE SOCIAL

Par suite d'un acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 14 novembre 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE, le 25 novembre 2025 Dossier 2025 000ZI057, référence 5804P01 2025 N 00659, contenant cession de parts sociales, les statuts de la société dénommée SCI LA MOUSSEE, Société Civile Immobilière au capital de 15.092,45 Euros, dont le siège est à NEVERS (58000), 16, rue Charles Roy, identifiée au SIREN sous le numéro 348 281 304 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sont modifiés ainsi qu'il suit :
- CHANGEMENT DE GERANTS :
Anciens gérants : Monsieur Antoine Marie Joseph MACQUART-MOULIN, demeurant à NEVERS (58000),16, Rue Charles Roy et Monsieur Philippe Joseph Marie Antoine MACQUART-MOULIN, demeurant à FERTREVE (58270), «La Chaume» .
Nouveau gérant :
Monsieur Philippe Joseph Marie Antoine MACQUART-MOULIN, demeurant à FERTREVE (58270), 2 Domaine de la Chaume.
Nomination sans limitation de durée.
- TRANFERT DE SIEGE :
Ancien siège social : NEVERS (58000), 16, rue Charles Roy.
Nouveau siège social : FERTREVE (58270), 2 Domaine de la Chaume.
Les modifications statutaires seront publiées au RCS de NEVERS
Pour avis, Le Notaire

AL26022805

AVIS DE MODIFICATIONS

DGV MECANIQUE DE PRECISION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 37 500 €
Siège social : ZI des Taupières – 144, rue Francis Garnier – 58000 NEVERS
389 583 568 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 17/04/2026 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Dénomination sociale :
Ancienne mention : PRECISION MECANIQUE GUERIN
Nouvelle mention : DGV MECANIQUE DE PRECISION
Gérance :
Ancienne mention : M. Patrick GUERIN
Nouvelle mention : M. Thomas VALIGNY dt à COURS LES BARRES (18) – 12, Route de la Charité
Objet social :
Anciennes mentions : Mécanique et usinage de précision - Outillages - moules - machines sur plans - rectifications intérieures et extérieures - Achats, ventes, importation, commercialisation de pièces spéciales
Nouvelles mentions : Mécanique et usinage de précision - Outillages - moules - machines sur plans - rectifications intérieures et extérieures - Achats, ventes, importation, commercialisation de pièces spéciales - Traitement thermique - Electro érosion

AL26022806

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFA DES BOUILLOTS

Groupement foncier agricole
Au capital 55 338.99 €
Siège social :
Domaine des Bouillots à
MAGNY COURS (58470)
Immatriculée au RCS de NEVERS :
327674396

Par délibération des associés en date du 24/04/2026, les associés ont décidé :
- de proroger la durée du GFA DES BOUILLOTS pour une durée de 25 ans soit jusqu'au 23 avril 2051.
- de constater la fin de la co-gérance de Madame Denise DESSAUNY née POURNEAU par suite de son décès survenu à NEVERS (58000) le 4 mars 2004 et de nommer pour son remplacement Madame Françoise ROY née DESSAUNY demeurant à MERCURY (73200) 141 allée de la Bévière, co-gérante, qui a accepté ces fonctions et il a été rappelé le maintien des fonctions de co-gérante de Madame Anne Marie Marguerite POURNEAU.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26022811

// GÉRANCE

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats
57, rue du Clos Notre Dame
CS 79913
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par la SAS C.S.F. au capital de 100 372 035 €, sise à MONDEVILLE (14120), ZI Route de Paris, RCS CAEN 440 283 752, à la SAS VALENJE, au capital de 30 000 €, sise à DECIZE (58300), 18 Route de Champvert, RCS NEVERS 919 448 043, portant sur le fonds de commerce de supermarché alimentaire sous l'enseigne CARREFOUR MARKET exploité à DECIZE (58300), 18 Route de Champvert, a pris fin à compter du 29 avril 2026 par sa résiliation amiable selon acte sous seing privé en date du 16 avril 2026.
Pour avis

AL26022817

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

NFCR - RCS Nevers 908 635 337 - courtage en conception et réalisation de travaux, réparation, rénovation, décoration, agencement, construction, extension; l'activité de donneur d'ordres aux professionnels, apporteurs d'affaires; l'accompagnement, l'assistance et le suivi de travaux; l'étude et la conception de projets; la passation de marchés de travaux avec un maitre d'ouvrage ou avec des sous-traitants, passation de contrats de louage d'ouvrage ; toute activité de conseil et démarche commerciales sur les métiers du bâtiment - 4 rue du Rivage 58000 Nevers. Jugement en date du 20/04/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022780

Y.T. - RCS Nevers 901 412 197 - travaux de maçonnerie, couverture, isolation, pose de plaques de plâtre - 13 rue des Tisserand 58420 Beaulieu.
Jugement en date du 20/04/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022781

PETILLOT Romain - RCS Nevers 809 537 400 - entretien espaces verts (tonte, débroussaillage, taille de haies, défrichage,nettoyage terrassé et allées) entretien de jardins, débarras, vide-maisons - 27 rue Landon 58500 Surgy.
Jugement en date du 20/04/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022779

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 2 février 2000, Mr BELIN Maurice Jean Philippe, époux de Mr AUROUX Franck, dt à la CELLE SUR LOIRE (58440) 9 route du Bois de la Gatelle, né à VERSAILLES (78000) le 12 avril 1964, décédé à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 10 mars 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) suivant procès-verbal de dépôt en date du 15 avril 2026, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS, le 20 avril 2026.
Les oppositions sont à former à la SCP Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL26022801

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

OVIDE

12 RUE LAMARTINE
BP 10077 NEVERS CEDEX 58028

OVIDE
SNC en liquidation au capital de 1.500 €, 67 Rue Camille Barrère 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, 842 408 320 RCS NEVERS
L'Assemblée Générale du 02.04.2026 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.03.2026, déchargé M. Denis BOULEAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis

AL26022728

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 22/04/2026
FORME : société à responsabilité limitée
DENOMINATION SOCIALE : LOMABBY
SIEGE SOCIAL : GARCHIZY (Nièvre) - 47, Rue de la Liberté
OBJET : la coiffure mixte, la vente de produits cosmétiques, le spa, l'esthétique et le bien-être,
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 2.000 euros
GERANCE : Madame Laury THEVENET demeurant à GARCHIZY(Nièvre) - 47, Rue de la Liberté,
IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et insertion : La Gérance

AL26022787

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : GFMS
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 2 rue Noël Pointe - 58000 NEVERS
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Monsieur Gaston FOUILLIT demeurant 2 rue Noël Pointe 58000 NEVERS et Madame Monika SZCZECH demeurant 2 rue Noël Pointe 58000 NEVERS
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL26022796

YONNE

// MODIFICATION

GÉRANCE

SNC MORIZOT

Société en nom collectif
au capital de 40 000,00 euros
Siège social : 9 rue des Fossés 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
981 718 299 RCS AUXERRE

L'AGE du 12/01/2026 a nommé Monsieur Anthony THIBERT, demeurant à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON (89160), 4 impasse du Couvent, aux fonctions de gérant.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL26022786

Notaire
Maître Violaine Gaudiez

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DE L'AVALLONNAIS

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 € dont le siège est à ANNAY-LA-COTE (89200), 8 rue Saint Marcel, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 321986986.
Aux termes d'une AGE des associés de ladite Société en date du 15 avril 2026, et aux termes d'un acte reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON (89200), en date du 15 avril 2026, il a été constaté les cessions de parts sociales suivantes :
I°) - Cession par l'ensemble des associés, savoir Mme Simone DEROUDE, M. Louis NAUDOT, M.Pierre-Emile NAUDOT, Mme Isabelle NAUDOT, Mme Sophie DELAPORTE, Mme Marie-Jeanne GREENAWAY, M. Alexis NAUDOT, Mme Marie NAUDOT et Mme Marie-Charlotte NAUDOT, au profit de la Société LOUIS FINE, SARL à associé unique au capital de 240 000 € dont le siège est à VILLIERS-SUR-MARNE (94350) 6 rue Gutenberg, nouvel associé, de 1000 parts sociales leur appartenant.
Aux termes de cet acte, les associés ont validé l'entrée du nouvel associé.
II°) - Puis cession par la Société LOUIS FINE, au profit de M. Louis NAUDOT, d'une part sociale lui appartenant.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Puis aux termes d'une AGE des associés de ladite Société, en date du 15 avril 2026, il a été pris acte de la démission de Mme Simone DEROUDE, demeurant à ANNAY LA COTE (89200) 8 rue Saint-Marcel, en tant que co-gérant, avec effet au 15 avril 2026. De ce fait, M. Louis NAUDOT reste seul gérant.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.

AL26022791

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE NOM COMMERCIAL

COLLIN-GOURIER TRAITEUR

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 68 Grande Rue, 89113 FLEURY LA VALLEE
803 979 079 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer le nom commercial « MC RECEPTION » par « èmcé réception ».
Pour avis

AL26022812

// GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne), du 14/04/2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 16/04/2026, dossier 202600011347, référence 8904P01 2026 A 00545, la société LE VIN DES RUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est 1 Place du marché au blé 89310 NOYERS, immatriculée au RCS sous le n° 482895 554 RCS AUXERRE, A CEDE à la société LE PAVÉ NUCÉRIEN, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 1 Place du marché au blé 89310 NOYERS, immatriculée au RCS sous le n° 101 923 035 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de bar, brasserie, connu sous l'enseigne « Chez Mimi » sis et exploité à NOYERS (Yonne) 1 Place du marché au blé, moyennant le prix de 50 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 14 avril 2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos, 89000 AUXERRE.

AL26022795

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VERMENTON
Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0067du 23 avril 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS SOLEFRA 20 (Société IBVOGT), d'une emprise de 31,4 ha au sol et d'une puissance de 17,6 MWc sur le territoire de la commune de VERMENTON.
Cette enquête se déroule en mairie de VERMENTON, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 18 mai 2026 (9 h) au lundi 22 juin 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental, un mémoire en réponse à l'avis de la DREAL, l'absence d'avis de l'autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Jacqueline LAROSE recevra, en personne, au sein de la mairie de VERMENTON, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 18 mai 2026 de 09 h à 12 h
- samedi 30 mai 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 22 juin 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-vermenton@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Jacqueline LAROSE, commissaire enquêtrice, à la mairie de VERMENTON.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de VERMENTON, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur VERDIER Antonin, Responsables de projets photovoltaïques pour la SAS SOLEFRA 20 (Société IBVOGT) - 19, Avenue Georges Pompidou - 69003LYON - Email : antonin.verdier@ibvogt.com

AL26022798

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 09 juin 2026 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN APPARTEMENT à SENS (89100)
55 rue Emile Zola
de 63,3 m² environ. Au rez-de-chaussée, comprenant : dégagement d'entrée, séjour avec cuisine ouverte, chambre, pièce d'eau.
Avec **un COULOIR COMMUN et un PASSAGE COMMUN.**
LIBRE au 04/11/2025 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 18.000 Euros
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/01612, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,**
Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : **03 86 65 60 85.**
Sur www.avoventes.fr (documents anonymisés)
VISITE sur place le Jeudi 28 mai 2026 de 14 H 00 à 15 H 00

AL26022776

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, CRPCEN 89098, le 17 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, avec clause d'attribution intégrale au survivant,
Entre Monsieur Didier Robert André CINGET, retraité, et Madame Brigitte Andrée Georgette SORET, retraitée, demeurant ensemble à SAINT CLEMENT (89100) 15 allée des Fleurs.
Monsieur est né à TROYES (10000) le 7 novembre 1954,
Madame est née à VITTEAUX (21350) le 8 mai 1956.
Mariés à la mairie de MONTBARD (21500) le 20 mars 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022749

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy
AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 17 novembre 2022,Monsieur Daniel PERREAU a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 21 février 2026 et d'un acte de notoriété du 27 mars 2026 reçu par Maître Guillaume DINET, desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET ou Maître BOUCHER-BAUDARD, notaires susnommés, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022793

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/04/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI PG TERRE PLAINE
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 32 Grande rue – Lieu-dit Perrigny, 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE
Objet social : L'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment de l'immeuble situé à GUILLON-TERRE-PLAINE (89420), 2 rue du Moulin.
Gérance : M. Stéphane PACHECO demeurant 32 Grande rue - Lieu-dit Perrigny, 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE
M. Camille GIRARD demeurant 4 rue de la Cour au Sire, 89440 ANNOUX
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL26022736

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20 avril 2026, il a été constitué une Société civile immobilière :
Dénomination sociale : LIANN.
Forme : Société Civile Immobilière.
Objet : Acquisition, construction, administration, gestion et location de tous les immeubles.
Capital : 10 000,00 €.
Siège social : 35 rue du Colombier 89450 SAINT-PERE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Yoann DEFERT demeurant 35 rue du Colombier 89450 SAINT-PERE.
Cessions de parts : Toutes cessions entre associés est libre.
Toutes les autres cessions sont soumises à agrément, celui-ci est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL26022739

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/04/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : K.T.M.F
Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles
Siège social :17 Bis rue de la Gare 89140 Pont-sur-Yonne.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme TABET KATIA, demeurant 1 rue des Saules 89140 Pont-sur-Yonne
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Sens

AL26022748

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPOIGNY (89380) du 22 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : GALYCA
Siège : 4 route de Perrigny - Lotissement Fontaine Gillotte n° 7, 89380 APPOIGNY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Cordonnerie, clés minute, clés automobiles, tampons, gravures, plaques d'immatriculation, cartes de visite, copies de télécommandes et de badges, organigramme et vente de tous articles et accessoires s'y rapportant
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Camille GABUET, demeurant 4 route de Perrigny - Lotissement Fontaine Gillotte n° 7, 89380 APPOIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26022788

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 AVRIL 2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AZILYA HABITAT
Siège social : 19 rue Chantecoq, Z.I des Vauguillettes, 89100 Sens
Capital : 1 000 euros
Objet : Achat, construction, rénovation de bâtiments, vente ou location de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Président : Monsieur GUEHIBRI Iliass, né le 09/08/1987 à Ksar El Kebir (Maroc), demeurant 03 rue de la Montagne, 89100 Fontaine-la-Gaillarde
Immatriculation au RCS de Sens

AL26022818

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Dominique DESPONS – Entrepreneur individuel - 1 grande-rue 89600 Saint-Florentin (tapissier) SIREN 477858328. CIP 5075. Date de cessation des paiements : 01/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022754

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique LES P'TITS PLATS DE CHRISTOPHE 7 La rue Pépin 89250 Hauterive (traiteur). SIREN 809776594. CIP 5076. Date de cessation des paiements : 01/07/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022755

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique AUX GRILL 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (restauration rapide). SIREN 919384479. CIP 5077. Date de cessation des paiements : 20/10/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022756

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique DISC 11 allée de la Croix le Long 89550 Héry (chauffagiste). SIREN 794244681. CIP 5084. Date de cessation des paiements : 01/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022757

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl YJ RÉNOVATION 3 Rue de la Croix la Pelette 89480 Andryes (peintre en bâtiment). SIREN 949329148. CIP 5083. Date de cessation des paiements : 01/10/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022758

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique SAS JOSEPH MATHILDE 5 rue Paul Bert 89130 Toucy (salon esthétique). SIREN 930332812. CIP 5082. Date de cessation des paiements : 01/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022759

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique LAMS Electro 7 rue de la Fontaine de Chassigny 89200 Avallon (électricien itinérant). SIREN 939708236. CIP 5081. Date de cessation des paiements : 10/03/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022760

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique SASU LUIS CONSTRUCTION 23 rue des Bourliers Cidex 202 89230 VENOUSE (maçonnerie). SIREN 818951642. CIP 5080. Date de cessation des paiements : 01/02/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022761

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS CKARD 6 rue de Chablis 89400 Cheny (programmation informatique). SIREN 929651859. CIP 5079. Date de cessation des paiements : 20/10/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022762

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl SYS LAB 20 Rue Fécauderie 89000 Auxerre (maintenance de systèmes industriels). SIREN. CIP 5078. Date de cessation des paiements : 05/02/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022763

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique ART'TOIT 11 route d'Aillant 89240 Pourrain (couverture, toiture). RCS Auxerre 948201728. CIP 5042. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26022764

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS BOURGOGNE DERATISATION 2 A Rue des Bergerats Les Bries 89380 Appoigny (stockage de produits et matériels). RCS Auxerre 823498381. CIP 5043. Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL26022765

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS ORCH AUXERRE Zac des Macherins, 22 rue de Londres 89470 Monéteau (vente de vêtements). RCS Auxerre 980332936. CIP 5057. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL26022766

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur Eddy GONZALEZ – Entrepreneur individuel - 38 rue Camelinat 89270 Maillyla-Ville (alimentation générale). RCS Auxerre 794612655. CIP 5059. Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL26022767

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique CLARISSE 25 rue du Général Leclerc Centre Commercial 89200 Avallon. RCS Auxerre 452187974. CIP 4677.

AL26022768

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl O COU D'PAT 2 rue de Londres 89470 Monéteau. RCS Auxerre 519726699. CIP 4906.

AL26022769

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Moïse LAGRAIN C/O CCAS 24 rue Paul Armandot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 794509166. CIP 4929.

AL26022770

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique ARNAUD MOTOCULTURE 41 Zone Artisanale du Gade 89660 Châtel-Censoir. RCS Auxerre 907616486. CIP 4932.

AL26022771

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/04/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl LA CAVE ICAUNAISE 55 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 982337479. CIP 4934.

AL26022772



// MACHINISME

21 Présentation Green Days Krone chez Morisot

La marque allemande Krone aux plus de 240 modèles de matériels destinés à la récolte des fourrages organise chaque année une quinzaine de démonstrations aux champs avec son réseau de distributeurs. Ces évènements sont baptisés Green Days. Les Établissements Morisot, distributeurs à Terrefondrée (21), ont réuni plus de 50 agriculteurs lors d'une soirée de présentation le 21 avril.

Une présentation rapide de chaque machine, une démonstration en conditions réelles et un moment de convivialité entre agriculteurs, salariés de la concession et représentants du constructeur: une recette simple et efficace pour découvrir l'importance de la gamme Krone.

A Essarois, en Côte-d'Or, les agriculteurs ayant répondu à l'invitation de Baptiste Bongard et Clément Zaghini, gérant et commercial de la concession, ont pu voir évoluer un groupe de fauche de 8,70 m avec une faucheuse frontale de 3,20 m sans conditionneur et les faucheuses arrière avec conditionneurs à fléaux dont la vitesse est adaptable à 600 ou 900 tours/mn et tapis regroupeurs permettant d'adapter la largeur des andains à souhait. Un faneur 9 m Vendro était présenté, un modèle de la gamme portée de 4,70 à 11,20 m, la gamme trainée s'étageant de 11,20 à 19,60 m. Les dents légèrement courbées ont montré leur efficacité dans le ramassage de l'herbe encore tendre. On retrouve cette courbure de dents sur les andaineurs Swadro de 6,40 à 10 m en portés et de 10 à 20 m en trainés. La came DuraMmax, à sec, ne nécessite pas d'entretien et sa forme très incurvée assure des montées rapides des dents pour une meilleure forme des andains.

Densité des bottes réglable

Pour éviter le piquage des dents dans le sol, l'arrière de la machine se pose avant l'avant. La presse-enrubanneuse Comprima a la particularité de proposer une chambre fixe à diamètre de bottes variable 1,25 à 1,50 m par paliers de 5 cm. La densité des bottes est aussi réglable. Au choix, l'utilisateur peut opter pour le liage filet ou film avec une vitesse d'enrubannage de 36 tours/mn. Avec ses 47 m^3 de volume, la remorque autochargeuse ZX 470 GL, à trois essieux, adopte un nouveau système de coupe OptiGrass, alimenté par un ramasseur entrainé hydrauliquement, de 2,12 m, assure des brins de 28 ou 37 mm. Polyvalente, cette remorque est aussi utilisable en simple transport d'ensilage par exemple.

Etaient aussi présentés en statique, la presse à balles cubiques Big Pack et l'ensileuse Big X 780, qui, comme tous les matériels évoluant lors de cette présentation, ont été vendus sur le nord Côte d'Or par les Ets Morisot, signe d'un partenariat bien ancré avec Krone.



Une dizaine de machines ont évolué lors de cet évènement.

LOISIRS

// PORTES OUVERTES

La fête du domaine Clotilde Davenne revient le samedi 16 mai



Domaine Davenne

Clotilde Davenne ouvre ses portes le 16 mai à Préhy pour la fête du domaine.

C'est au cours du week-end de l'Ascension, le samedi 16 mai précisément, que Clotilde Davenne, viticultrice à Préhy ouvrira ses portes de neuf heures à dix-neuf heures. Au cours de la journée, plusieurs activités seront proposées : dégustation à thème, balade dans les vignes, escape game, casino des bulles, salle aux arômes, jeux, etc. A cette occasion, ce seront le crémant en millésime 2020 et le trio de sauvignons les Triplettes de Saint-Bris (la préférée, la sauvageonne et l'originelle) qui seront mis à l'honneur. A côté, une partie de l'exposition réalisée par l'artiste Sophia Boursot intitulée *« Une année au cœur des domaines en Bourgogne »* sera également présentée aux visiteurs.

Charlotte Sauvignac

// EN SAVOIR +

Pour vous inscrire à la fête du domaine :



Maryline en fait tout un potager


Maryline Naudet


Maryline Naudet


Maryline Naudet

Le compagnonnage des plantes : **une méthode simple pour réussir son jardin**

Jardiner demande de s'adapter à un climat parfois capricieux : des hivers froids, des étés secs, et des sols souvent calcaires. Dans ce contexte, le compagnonnage des plantes est une solution naturelle et efficace pour améliorer ses cultures sans recourir aux produits chimiques.

Le principe est simple : certaines plantes s'aident entre elles lorsqu'elles poussent côte à côte. Par exemple, planter du basilic près des tomates permet de mieux les protéger contre certains insectes et d'améliorer leur croissance. Autre association bien connue : la carotte et le poireau. Le poireau repousse la mouche de la carotte et la carotte gêne celle du poireau. Résultat : moins de parasites et de meilleures récoltes.

Le compagnonnage permet aussi d'enrichir le sol. Les légumineuses comme les haricots ou les pois apportent de l'azote, un élément essentiel pour les plantes gourmandes comme les choux ou les courges. Cela limite les apports d'engrais et favorise un jardin plus autonome.

Côté organisation, il est conseillé de varier les hauteurs de plantation. Le maïs permet de servir de support aux haricots grimpants, tandis que les courges couvrent le sol et conservent l'humidité. Cette technique protège la terre du dessèchement, un plus lors des étés secs.

Enfin le compagnonnage favorise la biodiversité. En mélangeant légumes et fleurs, on attire des insectes utiles commes les abeilles ou les coccinelles, qui participent à la pollinisation et à la lutte contre les ravageurs. Les capucines et les soucis sont particulièrement recommandés.

Simple à mettre en place, le compagnonnage est une méthode accessible à tous les jardiniers. Il suffit d'observer, de tester et d'adapter selon son terrain. C'est une approche idéale pour cultiver de façon naturelle, durable et productive.

Maryline Naudet

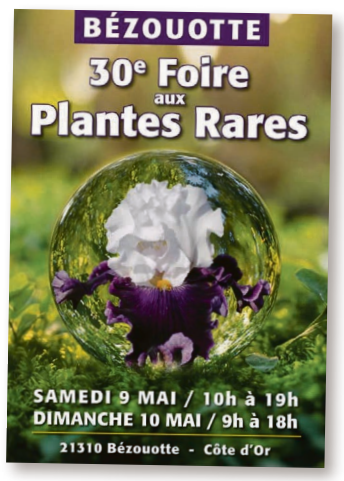


Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 9 et dimanche 10 mai

// 30è foire aux plantes à Bézouotte



Avec 110 exposants présents, venez profiter d'un large choix de plantes et d'un bel équilibre végétal au cœur des rues du village.

Informations pratiques :

Parking gratuit, restauration sur place, service brouettes et animations pour les enfants. Entrée : 5 € - Gratuit pour les moins de 18 ans. - Horaires :

Samedi 9 mai : de 10h à 19h

Dimanche 10 mai : de 9h à 18h

• Dès maintenant

// Participez à la Fête de la musique de Montbard

La ville de Montbard lance un appel à candidatures dans le cadre de la prochaine Fête de la Musique du 21 juin. Musiciens, chanteurs, groupes ou DJ, amateurs comme confirmés, sont invités à proposer leur projet pour participer à cette soirée festive, ouverte à tous les styles musicaux (rock, pop, rap, électro, jazz, chanson française…). L'objectif est de proposer une programmation éclectique et accessible à tous, tout en valorisant les talents locaux et du territoire. Le dossier de candidature et les modalités de participation sont disponibles sur www.montbard.fr La date limite de candidature est fixée au 5 mai.

Nièvre

• Samedi 09 mai

// Rencontre et dédicace avec Jean Glavany à Château-Chinon

Une rencontre avec Jean Glavany est organisée de 16 heures à 18 heures à l'auditorium du centre culturel Condorcet, 1, place Gudin. Cette rencontre sera animée par la librairie Le Goût des Mots à l'occasion de la parution du livre « François Mitterrand. Conversations intimes » écrit par Jean Glavany, qui fut aussi ministre de l'Agriculture. La rencontre sera suivie d'une séance de dédicaces.

• Mardi 05 mai

// Concert de Catherine Lara à Nevers

La chanteuse Catherine Lara sera en concert à 20 heures à La Maison de Nevers (2, boulevard Pierre de Coubertin). Entre musique du monde et musique classique, l'artiste iconique et virtuose du violon, vous invite à un spectacle inoubliable où elle interprétera ses plus grands succès. Deux musiciens l'accompagnent sur scène : Cyrille Lehn, pianiste et orchestrateur de tous les arrangements, et Charlotte Gauthier, multi-instrumentiste (piano, synthétiseur, saxophone, mélodica, vocodeur). Le chanteur Patrice Carmona se joindra également à ce concert.

Tarifs : de 30 euros à 46 euros. maisonculture.fr

Yonne

• Samedi 09 mai

// Fête des plantes et de l'artisanat

Ce samedi 9 mai, la cour d'honneur du château et la salle des fêtes de Saint-Bris-le-Vineux accueilent la fête des plantes et de l'artisanat, de 10 heures à 18 heures. Au cours de cette journée, vous découvrirez une exposition/vente, divers produits artisanaux, des plantes du jardin et du potager et une buvette et petite restauration. L'entrée est libre.

• Samedi 16 mai

// Fête du Domaine

Le domaine Clotilde Davenne ouvre ses portes le 16 mai prochain de neuf heures à 19 heures à Préhy pour présenter au grand public ses nouveaux produits phares : la triplette de Saint-Bris. De nombreux ateliers et jeux seront proposés au cours de la journée.

Pour vous pré-inscrire : https://www.clotilde-davenne.fr/fr/domaine/13-degustation-au-domaine?re-product-id=307853&fbclid=IwY2xjawRJ8YFleHRuA2FlbQIxMABicmlkET-FmZzZNYmtWblhpaGJWUkNqc3J0YwZhcHBfaWQQMjIyMDM5MTc4ODIwMDg5MgABHr2IaE8u8xJSlPiEfuTlVKx_DND_9uhz_dP-P9f_0Cw126B1FxvjLlRyPE1HB_aem_VwytsV-tH1rldFPTInQ6knQ

// HISTOIRE

L'exposition *L'Étoffe d'un Gaulois* remonte le fil de la mode antique

Entre reconstitutions, vestiges originaux et expérimentations, l'exposition *L'Étoffe d'un Gaulois* au musée de Gergovie à La Roche-Blanche (Puy-de-Dôme) propose une vision renouvelée d'un peuple souvent caricaturé. Elle rappelle qu'il y a plus de deux millénaires, la mode racontait déjà l'individu et son statut social.

Comment s'habillaient réellement les Gaulois ? L'exposition temporaire *L'Étoffe d'un Gaulois*, qui vient tout juste d'ouvrir ses portes au musée de Gergovie, à La Roche-Blanche dans le Puy-de-Dôme, et ce jusqu'au 7 mars 2027, propose de dépasser les clichés pour explorer, de manière scientifique et expérimentale, les usages vestimentaires en Gaule entre le Ve siècle avant notre ère et le début de l'époque romaine. *« Cette immersion originale révèle un univers textile bien plus complexe qu'on ne l'imagine »*, assure Arnaud Pocris, directeur scientifique du musée de Gergovie. Longtemps, l'image des Gaulois s'est construite sur des représentations artistiques parfois caricaturales - l'exemple le plus parlant étant les héros gaulois Astérix et Obélix ! - et sur des sources antiques incomplètes. En effet, les textiles, matières fragiles, ont rarement traversé le temps, *« l'archéologie ne nous fournit qu'une quantité infime de vestiges identifiables et exploitables »*, précise le directeur scientifique.

Pour combler ces manques, l'exposition a croisé des données scientifiques issues de l'archéologie, d'écrits anciens et les savoir-faire artisanaux afin de reconstituer costumes, fibres et parures. Le parcours de l'exposition suit ainsi toutes les étapes de fabrication : de la sélection des matières premières, au filage, à la teinture, au tissage, jusqu'à la couture et l'assemblage des vêtements.



Le musée de Gergovie est construit sur le plateau de Gergovie sur la commune de La Roche-Blanche, près de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme.

Musée de Gergovie

Une boutique pour découvrir la mode gauloise

La scénographie, conçue comme une boutique de mode baptisée « *En braies et en brogues* », invite le visiteur à découvrir les grandes tendances vestimentaires gauloises. On y apprend que les hommes portaient les braies (ancêtres du pantalon), associées à une tunique et parfois à un manteau d'apparat pour les chefs. Les femmes arboraient jupes ou tuniques, tandis que les plus aisées pouvaient porter des robes tubulaires sans couture, inspirées du monde grec. *« Couleurs vives, motifs et finesse du tissu participaient à marquer le rang social, soulignant l'importance symbolique du vêtement »*, explique Arnaud Pocris.

L'exposition remonte également le fil des techniques textiles, du cardage de la laine au tissage sur métiers verticaux, jusqu'à l'assemblage final. Les textiles retrouvés en fouille et conservés grâce à l'acidité des sols ou à l'oxydation du métal sur lequel ils étaient posés (épée, boucle de ceinture, urne funéraire…) montrent la finesse et la qualité des fils utilisés. Cela nécessitait une grande technicité sur la sélection des matières premières d'origine animale (mouton…) ou végétale (le lin, le chanvre…), un réel savoir-faire pour la teinture naturelle, le tissage sur des métiers verticaux à poids (pesons) et la couture.

Enfin, les reconstitutions de certaines étoffes montrent le temps nécessaire à la fabrication d'un vêtement, parfois plusieurs semaines, révélant la valeur de ces pièces, bien loin de la logique actuelle de la mode rapide. Ainsi, la reproduction d'une tunique en laine fine de la toute fin de l'âge du Fer a demandé cinq semaines, 5 à 6 heures de travail par jour, à Marie-Pierre Puybaret, tisserande et teinturière, de l'Atelier Les Toiles Filantes.

Parures et objets de prestige

Au-delà du costume, l'exposition met en lumière la parure, notamment les bijoux en verre, objets prestigieux réservés aux élites. Fabriqués à partir de verre importé du Proche-Orient ou d'Égypte, ces bracelets réalisés d'une seule pièce, sans soudure, témoignent d'un savoir-faire unique dans l'Antiquité. Leur reconstitution, menée avec des artisans verriers contemporains, illustre la complexité technique de ces productions et le rôle des réseaux d'échanges dans le monde gaulois. *« Le verre n'était pas soufflé à cette époque, il était filé »*, indique Pauline Rolland, conservatrice du musée de Gergovie.

Plus de 250 objets archéologiques, dont plusieurs découverts sur le territoire arverne, complètent ce parcours et témoignent des évolutions de la mode, parfois renouvelée à chaque génération, avec des formes, des motifs et des techniques en constante mutation. *« Cette exposition permet de découvrir les grandes tendances de la mode celtique des cinq derniers siècles avant le changement d'ère »*, précise Pauline Rolland.

Science, artisanat et animations

Pensée comme un dialogue entre science et artisanat, l'exposition *L'Étoffe d'un Gaulois* s'appuie sur la collaboration de chercheurs, de l'association Moires (Matériaux organiques textiles : identification, recherche, études) et d'artisans spécialistes des techniques traditionnelles de l'époque gauloise : tisserands, teinturiers et verriers. Des animations accompagnent également l'événement, avec des ateliers textiles, des démonstrations de tissage et des présentations d'artisans, permettant au public de découvrir concrètement les gestes et savoir-faire (voir programme en encadré).

C. Rolle

// EN CHIFFRES

- 2019 : année de création du musée
- 45 000 visiteurs par an
- 300 objets et vestiges exposés
- 600 m² d'exposition
- 4 expositions temporaires depuis sa création
- Plus de 200 opérations d'animation culturelle par an



C. Rolle

Présentation de la mode vestimentaire gauloise, reconstituée par des tisserands et teinturiers, spécialistes des techniques anciennes. Les artisans se sont inspirés des iconographies, écrits antiques et données archéologiques pour fabriquer ces étoffes.

Des animations en fil rouge…

Tout au long de l'exposition temporaire, des rendez-vous en lien avec l'exposition sont proposés aux visiteurs. Parmi les temps forts de la saison :

- Fête gauloise de Beltaine : initiation au tissage de galons et démonstrations de filage et de tissage sur un métier vertical : vendredi 1er et samedi 2 mai
- Fête gauloise de Lugnasad : démonstrations par des verriers gaulois samedi 1er et dimanche 2 août,
- Atelier en famille *« S'habiller à la mode gauloise »* : les mercredis 21 et 28 octobre (vacances de la Toussaint),
- Fête gauloise de Samonios : visites guidées, animations nocturnes et animations antiques : samedi 31 octobre et dimanche 1er .



Musée de Gergovie

La production de bracelets en verre réalisés d'une seule pièce, sans soudure, est la spécificité des artisans gaulois. Ce sont les seuls dans l'Antiquité à produire ces objets.